

PROCÈS-VERBAUX  
DE  
L'ACADÉMIE  
DU GARD.

ANNÉE 1851-52.



NIMES.

DE L'IMPRIMERIE BALLIVET ET FABRE,  
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

1852.

B. N. C. P.

1852. 80

10.201

**PROCÈS-VERBAUX**  
**DE L'ACADÉMIE**  
**DU GARD.**

---

---

*Séance du 15 Novembre 1851.*

M. le Secrétaire perpétuel donne communication de la correspondance. Elle consiste en diverses lettres d'auteurs, de correspondants et de MM. les ministres de l'instruction publique, de l'agriculture et du commerce, et toutes relatives à des demandes de renseignements, de conseils, de directions à suivre dans diverses recherches.

Le même membre dépose les ouvrages offerts en hommage à l'Académie :

1<sup>o</sup> Essai sur la rage, par M. le docteur Chabanon, d'Uzès ;

2<sup>o</sup> Remarques du même, sur la luxation de l'astragale ;

3<sup>o</sup> Dissertation sur la fièvre en général, par le même ;

4<sup>o</sup> Traité sur l'emploi de l'iode, par le docteur Payan, d'Aix, membre correspondant ;

5<sup>o</sup> Notice sur Bridaine, par M. l'abbé Lagrange ;

6<sup>o</sup> Le livre des faibles, par M. le pasteur Frossard, membre non résidant ;

7<sup>o</sup> Dissertation sur le livre de Ruth, par M. Frossard fils ;

- 8° Mémoires de l'Académie de la Somme ;
- 9° Mémoires de l'Académie de Dijon ;
- 10° Mémoires de la société académique de Toulon ;
- 11° Bulletin de mai et juin des annales de l'Auvergne ;
- 12° Numéros de juillet, août et septembre de la société de la Morale chrétienne ;
- 13° Bulletin des antiquaires de Picardie ;
- 14° Bulletin de l'athénée du Beauvoisis ;
- 15° Bulletin de la société archéologique de Sens ;
- 16° Bulletin de la société académique de Boulogne-sur-Mer ;
- 17° Deux volumes de la société des antiquaires de Normandie ;
- 18° Rapport de M. Jacquemin, correspondant, sur les mosaïques d'Arles ;
- 19° Recueil des actes de l'Académie de Bordeaux ;
- 20° Bulletin de la société académique de l'Allier ;
- 21° Bulletin de la société académique de la Sarthe ;
- 22° Mémoires de la société littéraire et scientifique des Pyrénées-Orientales ;
- 23° Tome xv des annales de la société du Puy ;
- 24° Trois volumes des mémoires de la société des sciences et lettres d'Angers.

M. le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture d'une lettre de M. Duval, d'Amiens, qui propose à l'Académie du Gard, au nom des antiquaires de Picardie, de vouloir bien adhérer au mémoire adressé au ministre de l'instruction publique, afin d'établir un concours entre les sociétés savantes de la France, et de récompenser par un prix de 5,000 fr. celle qui se serait le plus distinguée par le mérite de ses publications.

« L'Académie, reconnaissant que le projet conçu ne peut qu'accroître l'émulation entre les associations départementales et hâter le progrès des études historiques et archéologiques, est unanimement d'avis de

joindre ses efforts à ceux qui sont tentés, et d'écrire à M. le ministre de l'instruction publique ainsi qu'à M. Duval.

M. Nicot lit le rapport suivant :

« Messieurs, dit-il, M. Richaud, licencié ès-lettres et censeur au lycée d'Avignon, vous a adressé une traduction en vers français de l'OEdipe, roi de Sophocle, traduction dont je suis chargé de vous rendre compte.

» Je crois superflu de vous entretenir du sujet qui est universellement connu, de ramener votre pensée sur ces beautés si grandes et si simples qui sont et doivent être l'éternel objet de l'émulation et de l'admiration des siècles. Je n'ai pas besoin de signaler, ni la scène où OEdipe reçoit les adieux de ses enfants, ni la majesté de l'exposition, ni les cris douloureux du grand-prêtre, quand il fait le tableau si émouvant des ravages de la peste, ni les terribles imprécations d'OEdipe, ni les plaintes touchantes du chœur, ni le terrible récit de la mort de Jocaste, tout cela est tombé, pour ainsi dire, dans le domaine public, depuis surtout que Corneille et Voltaire ont popularisé le sujet et fait connaître toutes ces infortunes et tous ces lugubres mystères qui remuent l'âme d'autant plus profondément que le crime a été involontaire, et qu'il faut en reporter la honte et l'horreur à la fatalité. Ma tâche doit se borner, ce me semble, pour vous faire apprécier le travail d'un esprit vraiment distingué, à vous présenter d'un côté la traduction en prose d'un fragment, et de la faire suivre des vers de M. Richaud. Vous aurez ainsi une idée juste, complète des efforts de l'auteur, de l'étendue de son mérite, un moyen sûr de juger de la valeur de son œuvre.

» Je choisis, entre tant de scènes pathétiques, celle où OEdipe recommande et lègue ses filles à Créon, et retrace, en termes si pénétrants, toutes les circonstances, toutes les horreurs de sa vie.

» Je transcris la traduction la plus fidèle, celle de M. Artaud, inspecteur-général de l'Université.

« Je laisse deux filles dignes de pitié; autrefois  
 » elles s'asseyaient à ma table, et je ne touchais à au-  
 » cun aliment dont elles n'eussent leur part. Veille sur  
 » elles avec tendresse; permets moi de les toucher  
 » encore, et de pleurer avec elles notre misère. Créon,  
 » généreux frère! Créon! ah! s'il m'était permis de les  
 » toucher de mes mains, il me semblerait de les voir en-  
 » core... que dis-je? ne les entends-je pas verser des  
 » larmes? ô filles chéries! la pitié de Créon vous aurait-  
 » elle envoyées auprès de moi? Ne me trompé-je pas?

CRÉON.

» Tu ne te trompes point; c'est moi qui les ai fait  
 » venir quand j'ai connu le désir que tu avais de les  
 » voir.

OEDIPE.

» Ah! puisses-tu être heureux! puisse le Ciel, en ré-  
 » compense de tes soins, te traiter plus favorablement  
 » que moi! ô mes enfants, où êtes-vous? Venez ici,  
 » venez toucher ces mains fraternelles qui ont répandu  
 » sur les yeux de votre père une éternelle nuit. Malheu-  
 » reux, qui sans rien connaître, sans rien prévoir,  
 » vous engendrai dans le même sein qui m'avait porté!  
 » Je ne puis vous voir, mais je pleure sur vous, en  
 » songeant aux amertumes qui attendent le reste de  
 » votre vie au milieu des hommes. A quelle assemblée  
 » de citoyens, à quelle fête pourrez-vous assister,  
 » sans quitter ces jeux toutes baignées de larmes? et  
 » quand le temps de l'hymen sera venu pour vous,  
 » quel mortel, ô mes enfants, osera associer à son  
 » nom tout l'opprobre répandu sur mes parents et sur  
 » les vôtres? et en effet que manque-t-il à vos calami-  
 » tés? votre père a assassiné son père, il a rendu  
 » mère celle qui l'avait enfanté, et il vous a engendrées  
 » dans le sein où lui-même il reçut la vie: vous en-  
 » tendrez tous ces reproches, et alors qui osera vous

» épouser? personne, ô mes enfants, personne; le  
 » célibat et la stérilité seront votre partage; ô fils  
 » de Ménécée? puisque tu es le seul père qui leur  
 » reste (car leur mère et moi nous ne sommes plus),  
 » ne les regarde point avec dédain, elles qui sont issues  
 » de ton sang, ne souffre point qu'elles consomment leur  
 » vie errante dans l'abandon et la mendicité, n'égale  
 » point leur infortune à mes malheurs. Aie pitié de  
 » leur jeunesse et de leur délaissement, elles n'ont que  
 » toi pour soutien. Promets-le, généreux Créon, tou-  
 » che moi de ta main. J'aurais bien des conseils à vous  
 » donner, mes enfants, si vous pouviez les entendre;  
 » voici maintenant le vœu que je forme pour vous: en  
 » quelque lieu que le destin vous fasse vivre, puisse  
 » votre vie être plus heureuse que celle de votre  
 » père!!! »

A côté de cette prose remarquable par la fermeté  
 et la couleur antique, mettons les vers de M. Richaud :

..... Créon, prends pitié de mes filles!  
 Au repas du matin, dans les festins du soir,  
 A mes côtés toujours j'aimais à les asseoir,  
 Et sans cesse mes mains, à leurs désirs propices,  
 Des mets les plus exquis leur offraient les prémices.  
 Sois leur père, Créon; ne les délaisse pas!  
 Si je pouvais encor les presser dans mes bras!  
 Si je pouvais..... Ah! tiens, mes douleurs paternelles  
 S'allégeraient des pleurs répandus avec elles.  
 Maître meilleur que moi, donne moi cet espoir.  
 Hélas! en les touchant je croirai les revoir!  
 Mais qu'entends-je? grands Dieux! ces soupirs et ces larmes,  
 Pour mon cœur criminel ont encore des charmes:  
 Trop généreux ami, tu m'as donc entendu.  
 Ciel! encore une fois le bonheur m'est rendu!

CRÉON.

J'ai satisfait tes vœux, quand j'ai pu les connaître.

ŒDIPÉ.

Ah! sois heureux, Créon, tu mérites de l'être:  
 Que le ciel, mieux qu'à moi te verse ses faveurs!  
 Mais où donc êtes vous, ô mes filles, mes sœurs!  
 Laissez-moi vous toucher de ces mains fraternelles,  
 Qui, versant sur mes jours des ombres éternelles,  
 M'ont ravi ce bonheur chaste et délicieux,

De contempler vos fronts à la clarté des cieux !  
 Mais pourquoi vous donnai-je, ô fatale ignorance ?  
 Dans le sein maternel une impure naissance ?  
 Mes yeux en contemplant vos futures douleurs,  
 S'ils n'ont plus de regard trouvent encor des pleurs.  
 Ah ! si vous paraissez dans les jeux, dans les fêtes,  
 Un murmure insolent fera courber vos têtes,  
 Et vous retournerez dévorant votre affront,  
 L'amertume dans l'âme et la rougeur au front.  
 Puis, lorsque de l'hymen vous aurez atteint l'âge,  
 Qui voudra, d'un tel père acceptant l'héritage,  
 Par pitié, par amour, s'abaisser jusqu'à vous ?  
 Il n'est pas de forfait qui ne pèse sur nous,  
 Mes filles ! votre père assassina son père !  
 Il vous donna le jour dans le sein de sa mère !  
 Ces crimes, l'univers bientôt les connaîtra ;  
 Bientôt chaque Thébain vous les reprochera ;  
 La haine et le mépris poursuivront votre vie ;  
 La mort même fera l'objet de votre envie,  
 Et vous arriverez à votre dernier jour,  
 Sans allaiter de fils, sans connaître l'amour.  
 O fils de Ménécée, encore une prière !  
 Elles n'ont plus de père, elles n'ont plus de mère ;  
 (Nous avons elle et moi trop vécu de moitié)  
 À leur jeune infortune accorde ta pitié :  
 N'égale pas du moins leurs misères aux miennes !  
 C'est ton sang, après tout, qui coule dans leurs veines.  
 Vois, leurs bras suppliants se sont tournés vers toi !  
 Promets, et que ta main m'assure de ta foi.  
 Enfants, que de conseils je vous ferais entendre,  
 Si vos jeunes esprits avaient su me comprendre !  
 Adieu ! priez le Ciel d'apaiser son courroux,  
 Et soyez, s'il se peut, moins à plaindre que nous.

» Il nous semble, Messieurs, que ce sont là des vers bien frappés, nets, ornés, sans recherche, et fortement empreints de cette profonde tristesse qui, dès le début de cette tragédie, paraît, croît, plane sur la scène, et finit par la remplir tout entière, sans adoucissement et sans espérance. Vous avez sans doute remarqué ce vers :

Hélas ! en les touchant, je croirai les revoir.

χερσι δ'αν θιγων  
 Δοκοῖμ ἔχειν σφῆς, ὡσπερ ἠνικ' ἔβλεπον.

» Et ceux-ci :

Mes yeux en contemplant vos futures douleurs,  
 S'ils n'ont plus de regard, trouvent encor des pleurs.

Καὶ σφὼ δακρύω; προβλέπειν, γὰρ οὐ σθένω  
 Νοούμενος τὰ λοιπὰ τοῦ πίκρου βίου.

» Oui, ne craignons pas de le répéter : c'est là traduire et très-bien traduire; car c'est là, comme l'a si bien dit un de nos confrères (1), *non-seulement transporter d'une langue dans une autre les mots et les pensées, mais encore les couleurs, les images, les sentiments.*

» Je propose donc avec confiance, à l'Académie, de voter des remerciements à l'auteur, de l'inviter à nous faire part, à l'avenir, de tous ses travaux, en l'engageant à continuer l'entière reproduction du grand poète avec lequel il est familiarisé depuis longtemps. Le premier pas a été trop heureux pour ne pas poursuivre, d'autant plus que le prix de cette lutte ne serait pas une approbation bruyante de quelques jours, de quelques heures, mais le suffrage calme et bien autrement honorable de tous les esprits sérieux, de tous les amis de cette belle littérature ancienne qui réveille en nous, comme le dit M. Artaud, que je viens de citer, le sentiment du vrai et du naturel, et de cette poésie si noble, si élevée, qui laisse dans les âmes, même dans ses teintes les plus crues, des impressions vivifiantes dont la bienfaisante influence tourne toujours au profit de la moralité. »

A la fin de la séance, M. le Secrétaire annonce que MM. les exécuteurs testamentaires de Mme Pauline Vincens lui ont envoyé le portrait de M. Alexandre Vincens, peint par M. Barbier, de Nîmes. Délibérant aussitôt sur la destination à donner à cette œuvre, précieuse à tant de titres, tous les membres de l'Académie présents, dont les sentiments de respectueux souvenir et de douce émulation sont journellement entretenus par la brillante copie qu'a déjà faite M. Salles, tous les membres expriment le vœu que ce portrait soit

(1) M. Isidore Brun. (*Essai sur la Traduction.*)

déposé au Musée de la ville, et prie M. le Président et M. le Secrétaire de se concerter à cet égard avec M. le Maire de la ville.

---

*Séance du 29 novembre.*

M. Nicot lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Un instituteur des plus habiles, M. Dupont, qui a publié tant de livres utiles à la jeunesse, nous a envoyé un *Essai sur le calcul mental*, dont je vous entretiendrai un instant.

» Toutes les fois que l'on commence à développer l'intelligence des enfants en l'appliquant à la numération, on remarque qu'ils hésitent, font effort et semblent manquer des notions qui, pour un esprit plus cultivé, rendent facile la compréhension des vérités et des procédés scientifiques.

» M. Dupont a voulu donner ces notions, et il a cru, avec raison, que le vrai moyen était d'enseigner l'art de calculer de tête avec précision et rapidité.

» Pour cela, il a imaginé une suite de tableaux que l'on peut mettre en usage aussitôt que l'enfant sait parler, et qui, à plus forte raison, peuvent être employés avec les exercices de lecture et d'écriture suivis dans les écoles.

» Au lieu de deux occupations, les élèves en auront trois. L'instruction, la morale et la discipline y gagneront d'autant; car, comme le remarque avec raison M. Dupont, rien ne sauvegarde les mœurs et la discipline, rien n'ouvre l'esprit comme un travail continu et varié.

» Disons enfin un mot du système.

» L'auteur commence par exposer une échelle graduée des nombres figurés par des points, des ronds, comme dans le boulier compteur. A l'aide de ce procédé, il arrive à la formation des nombres, ou à l'addition successive de l'unité à tous les nombres. Il achève ainsi sûrement à la science du calcul.

» Après avoir présenté tous les cas possibles d'addition compris entre 1 et 30, l'auteur groupe les points

Par..... 2

Puis par..... 3

Puis par..... 4

» Il demande à chaque addition nouvelle le nombre des points des groupes, afin que l'élève s'habitue à les juger rapidement.

» Dès ce moment, il enseigne aux élèves le nom et la suite des dix premières dizaines, et montre ainsi à compter par dizaine; lorsque l'élève est parvenu à le faire facilement, l'auteur apprend à décomposer, briser, combiner de mille manières ingénieuses, nous dirons presque à manipuler les nombres et prépare à l'idée d'addition.

» Et d'abord addition de chacun des neuf chiffres.

» Aux nombres terminés par 1

— puis par 2

— puis par 3

— puis par 4

» Quand les idées d'addition sont bien comprises, la pratique devenue facile, la soustraction partielle est enseignée, et avec une suite nouvelle d'opérations très-propres, comme ce qui précède, au développement des facultés de l'enfant.

» Nous aurions aussi à louer la manière d'enseigner la multiplication et la division, de faire définir à chaque pas de l'opération la qualité et le rôle de tel ou tel terme introduit, mais comme c'est surtout par la vue et l'étude des tableaux qu'il faut apprécier la méthode,

nous nous arrêtons, bien convaincus que ces quelques mots suffiront, non pas pour donner une idée de la méthode qu'il faut connaître par les yeux, mais pour inspirer aux amis de l'enfance et aux pères de famille intelligents le désir d'appliquer le nouvel écrit. Nous le regardons comme très-propre à éclairer, dès l'abord, l'enseignement des sciences exactes, et à créer une occupation régulière et obligée au premier âge, qui a un penchant si manifeste pour l'activité. »

M. Ph. B. de Castelnau fait successivement trois rapports sur trois ouvrages offerts par M. le docteur Chabanon, d'Uzès.

Dans le premier rapport, est jugé un mémoire sur la rage. (L'écrit a déjà été analysé dans le *Courrier du Gard* du 1<sup>er</sup> juillet 1851.)

Le second et le troisième rapport sont conçus en ces termes :

« Le docteur Chabanon vous fait hommage d'une dissertation sur la fièvre. — Il divise son travail en fièvres en général, — fièvre ataxique, — fièvre intermittente.

» Dans la *Dissertation sur la fièvre en général*, ce praticien reconnaît quatre caractères de cet état morbide : chaleur, soif, sécheresse de la langue, diminution de la quantité d'urine. Mais aucun de ces caractères isolé ne peut servir à désigner l'état pathologique appelé fièvre. — En élaguant les trois derniers phénomènes, qui, dans plusieurs circonstances, ne peuvent être constatés, le docteur Chabanon s'arrête à la chaleur. — En effet, dit-il, dans plusieurs langues, fièvre veut dire chaleur. — Mais notre honorable confrère ne croit pas que ce seul symptôme constitue la fièvre. Il veut les quatre symptômes précités.

» Nous aurions vu avec plaisir notre estimable confrère exprimer que la chaleur fébrile diffère de la chaleur hygide. Il aurait pu indiquer encore qu'Hippocrate

et son école entendent par le mot chaleur, feu, *πυρ*, une affection de la vie, non point un symptôme isolé.

» Le docteur Chabanon justifie l'omission du pouls dans sa définition descriptive de la fièvre, par quelques recherches bibliographiques.

» Hippocrate n'aurait pas parlé du pouls, dans le sens que nous l'employons, et *σφυγμὸς* ne voudrait dire que pulsation en général et non pouls radial. Dans Castelli et Schrevellius, le mot *pulsus* est la traduction de *σφυγμὸς*, au rapport de Leclerc (*Histoire de la Médecine*). Hippocrate est, selon Galien, le premier qui ait employé le mot pouls dans le sens où on le prend ordinairement (p. 162). — Le père de la médecine énonce les caractères déduits du pouls dans les coaques, dans le livre 1<sup>er</sup> des *Maladies des femmes*. — Il ne serait pas étonnant qu'Hippocrate tâtât le pouls dans plusieurs régions du corps. — Double, praticien des plus distingués, mort il y a quelques années, ne négligeait jamais de palper les pulsations du cœur.

» La fièvre est une affection du dynamisme vital, elle se produit, à nos sens et à ceux du malade, par le trouble dans toutes les manifestations de la vie : innervation, circulation, digestion, sécrétions, facultés intellectuelles.

» Le médecin doit interroger toutes les fonctions, et tous les organes d'où elles émanent.

» Notre auteur adopte trois divisions de fièvre d'après l'intensité des symptômes : 1<sup>o</sup> fièvre ardente ; 2<sup>o</sup> pyrexie ; 3<sup>o</sup> fébricule.

» FIÈVRE ATAXIQUE. — Lorsque chacun des caractères de la fièvre donnés par l'auteur : chaleur, soif, etc., est en rapport avec les autres, la fièvre est régulière ou taxique. — Si l'un ou deux de ces symptômes génériques manquent ou ne sont pas en relation d'intensité avec les autres, la fièvre est irrégulière ou ataxique. — Ces fièvres, étant ordinairement dangereuses, ont été appelées malignes.

» Le docteur Chabanon examine dans cette partie de son travail chacun des symptômes génériques désharmonisés avec les autres. En s'appuyant des auteurs anciens et modernes, il montre qu'un praticien laborieux sait trouver le temps de cultiver la science et de pratiquer l'art.—Mais l'irrégularité se manifeste par d'autres caractères que ceux énumérés par notre estimable confrère. — Ainsi : par la durée contre nature d'un des caractères d'une période : froid, chaud, sueur ; par exagération d'un symptôme en intensité ; par le changement dans l'ordre d'invasion des organes, etc.

» FIÈVRE INTERMITTENTE. — Fidèle à sa définition, le docteur Chabanon ne comprend dans la composition de l'accès de fièvre intermittente, ni le froid, ni la sueur. — Ces phénomènes, dit-il, précèdent et suivent la fièvre.

» Il croit devoir appeler Hippocrate pour témoigner en sa faveur. — Nous ne pouvons entrer, ici, dans une discussion philologique ; nous exprimons la crainte que le praticien distingué d'Uzès n'ait trop séparé sa citation de ce qui précède et de ce qui la suit, et qu'il ne s'en soit pas rapporté assez à l'esprit de l'École hippocratique et à l'interprétation pratique à l'aide de laquelle l'on doit lire les œuvres du père de la médecine.

» L'on reconnaît que la description de la fièvre, sa définition pratique si l'on veut, se rapporte à la description d'un accès de fièvre intermittente. C'est ainsi que le pense Cullen qui, selon les bons auteurs de médecine pratique, donne le tableau le plus achevé et le plus clair de la fièvre. L'illustre médecin anglais constate la fièvre par l'union successive du froid, chaud et sueur.

» Dans la fièvre intermittente, dans la fièvre remittente et dans la fièvre continue, le docteur Chabanon admet les trois divisions dont nous avons parlé plus haut, selon l'intensité des caractères fournis par l'accès.

» Mais, dit-il en finissant, « que la fièvre soit conti-

nue ou remittente, qu'elle soit forte ou moyenne, ou petite; qu'elle soit irrégulière, ataxique ou maligne, le mot fièvre exprime à la fois, ou renferme en soi ou = chaleur contre nature, + soif, + langue sèche, + urines diminuées ou en petite quantité. Cette définition est transcrite en empruntant les caractères algébriques. »

« Le docteur Chabanon fut appelé en consultation auprès d'un ouvrier, atteint, depuis quelques jours, d'une luxation complète de l'astragale avec fracture du péroné. — La région articulaire était enflammée. — L'extraction de l'astragale proposée par notre confrère fut d'abord refusée. — Mais les symptômes s'aggravèrent. — L'os dénommé se fit jour à travers les téguments mortifiés. Cet accident, accompagné d'abcès, décida le malade au douzième jour. — L'extirpation fut opérée; la cicatrisation fut complète au soixante-dixième jour; l'articulation tibio-tarsienne était ankylosée, l'extrémité gauche un peu raccourcie; David peut se servir de son membre.

» L'accident rapporté par notre confrère a toujours été considéré comme très-grave. L'amputation de la jambe en était la conséquence.

» Cependant, Fabrice de Hilden, l'un des chirurgiens les plus célèbres des seizième et dix-septième siècles, avait déjà pratiqué l'extirpation de l'astragale. — Son exemple avait été suivi par Desault, Ferrand, Trye, Evans, Aubray, A. Cooper, Boyer, Dupuytren, Fallat et autres.

» La réduction est quelquefois possible. Desault l'a obtenue deux fois.

» Ce fait, déjà publié en février 1850, dans la *Revue thérapeutique du Midi*, et rapporté par le journal des connaissances médico-chirurgicales d'avril de la même année, par notre confrère d'Uzès, est suivi de

quelques courtes réflexions. Ce praticien recommandable n'a pas cru, avec juste raison, fouiller les annales de la science, pour y chercher les faits analogues, qui, bien que très-graves, sont bien connus, et la thérapeutique en est bien fixée ».

Après la lecture de ces trois rapports et les conclusions tendant à nommer membre correspondant M. le docteur Chabanon, en considération de ses récents et utiles travaux et de sa position médicale, l'Académie délibère et accorde le titre à l'unanimité.

M. Ph. B. de Castelnau lit ensuite un mémoire sur le libre arbitre, et en particulier sur la compression et l'altération des facultés morales, à la suite de désordres survenus dans les fonctions du cerveau.

Il renouvelle, en commençant, les vœux formés dans un précédent écrit. Il désirerait que la société, le gouvernement et la famille apportassent des soins nouveaux et plus intelligents pour maintenir, dans un état de juste et constant équilibre, les facultés psychiques des jeunes générations. Quand l'âme serait ainsi reposée dans un milieu paisible, et quand elle serait doucement éclairée par de pures lumières sous tous les aspects, le bien serait mieux compris, le crime serait moins fréquent.

Après ces considérations toutes morales, l'auteur entre dans son sujet, et s'applique d'abord à étudier l'épilepsie. Pour appuyer les idées qu'il émet relativement aux effets qu'elle produit sur la volonté qu'elle peut égarer et rendre criminelle, M. de Castelnau cite l'exemple d'un détenu, Charles, chez lequel les attaques d'épilepsie amenaient ordinairement la stupeur et l'agitation, et l'auteur se demande si, dans ce cas et dans tous les cas semblables, il y a lieu de faire peser la responsabilité d'un fait répréhensible sur celui qui n'a été coupable que parce qu'il n'y a plus eu pondération suffisante, harmonie complète entre les pou-

voirs psychiques et les actes somatiques. Aussi regrette-t-il que le jury n'ait pas accueilli les explications données, par le défenseur M. Frédéric Nicot, sur une violence imputée à Charles. Il s'agissait d'une dispute très-vive suivie d'une attaque, à l'issue de laquelle Charles vit son antagoniste se moquer de lui. — Charles prépare un couteau, provoque son adversaire à un combat; sur le refus de ce dernier, Charles lui porte six coups. — Charles, selon le docteur Castelnau, était encore sous l'influence épileptique, son cerveau ne fonctionnait pas intégralement.

M. de Castelnau remarque, dans la seconde partie, en s'appuyant sur les auteurs de tous les temps depuis Hippocrate, les rapports qui existent entre l'épilepsie et les aliénations mentales. Si celle-là est prolongée, elle produit l'anéantissement complet de la raison, et il est d'autant plus rapide qu'il y a plus de fréquence et de durée dans les attaques. Si, au contraire, l'épilepsie disparaît, la raison peut reprendre peu à peu son premier état. Mais quelquefois l'aliénation mentale sert de crise à l'épilepsie.

Ici l'auteur, recherchant exclusivement l'absence ou les égarements de la volonté morale par la folie, fait part d'une seconde observation (1) relative à un nommé Jacques.

La chambre des mises en accusation de la Cour de Riom lui appliquant l'art. 64 du Code pénal, comme à un cas de monomanie, refusa d'ordonner des poursuites pour violence et homicide, par les motifs qui suivent :

Considérant que Jacques aurait attaqué et maltraité tous ceux qu'il rencontrait, et qu'il aurait homicide trois individus *sans être mu par aucune des passions qui caractérisent le crime*, mais par une fatale frenésie qui le portait à verser le sang de qui que ce fût; que de tels homicides, de tels actes de *violence irréfléchie*

(1) Extrait de l'ouvrage du célèbre docteur Marc.

donnent évidemment à connaître dans leur auteur un *désordre complet des facultés mentales, une absence de volonté morale*, surtout en rattachant à l'horrible catastrophe dont il s'agit des faits antérieurs de folie et d'aveugle fureur manifestés par Jacques, atteint depuis longtemps d'épilepsie, dit qu'il n'y a lieu à poursuivre.

Une troisième observation est présentée.

Joachim, épileptique depuis longtemps, assassina une jeune fille. Il était souvent animé de volontés morbides et les phénomènes des perturbations subsistaient assez longtemps. Fallait-il admettre à son égard l'imputabilité ? Ici diverses opinions sont discutées. Quelques médecins phrénologues pensent que, malgré les intermittences et les intervalles lucides, il serait peu juste de punir, et surtout de punir sévèrement ceux qui ne peuvent pas juger sainement le caractère, la portée, le mérite et le démerite des actions, et parce qu'il peut rester dans l'organisme, dans le système nerveux une disposition toute particulière qui n'attend qu'une cause légère pour être mise en action, pour entrer en exercice, et provoquer des accès nouveaux et de nouveaux méfaits. Le docteur Jahn, de Gustrow, n'admet pas non plus l'imputabilité ; il cherche à déterminer le temps, ordinairement nécessaire, au rétablissement des facultés morales, et pense, ainsi que Zacchia, que, dans la plupart des cas, trois jours sont nécessaires.

L'auteur termine en exposant quelques vues et une statistique de M. Esquirol, et, en remontant au plus puissant des témoignages, celui d'Hippocrate, il cite un nombre considérable d'observateurs qui, sur cette affection épileptique si mystérieuse qu'on l'a appelée le désespoir de la médecine, ont constaté un grand nombre de faits propres à confirmer les deux principes soutenus : 1° rapports entre le haut mal et la folie ; 2° irresponsabilité des actes à établir ordinairement dans ces deux cas.

Un membre demande à présenter une observation

à la suite de cette lecture. Il reconnaît, avec l'auteur du mémoire, que, dès qu'il n'y a plus perception nette du bien et du mal, il n'y a plus crime, mais il croit qu'il faut pourtant se garder de considérer les crimes comme de simples erreurs, amenées par quelques désordres de la masse encéphalique. Si *l'homme est une intelligence servie par des organes*, il faut que cette intelligence soit la modératrice et la régulatrice de tous les actes, et les fasse servir au bien de la société, au développement de l'humanité, et ce n'est que dans des cas très-rares, dit-il, qu'il faut exclure le libre arbitre, et conséquemment la culpabilité.

L'auteur du mémoire répond qu'il n'a nullement voulu désarmer la société, mais seulement traiter quelques questions délicates, agitées depuis plusieurs années; il a voulu montrer seulement par les observations qu'il a recueillies combien il était important d'apprécier soigneusement les faits particuliers et de se donner la conviction pleine et entière que le prévenu a été assez privé de sa raison pour que la volonté soit restée étrangère à son action; il a cherché à prémunir contre la tendance des jurys à condamner lorsque le *malade* a agi dans une intermittence de la maladie, parce qu'il n'est pas certain que l'influence de la folie ne se soit pas exercée même dans un moment prétendu lucide, et parce que l'état habituel d'affaissement ou de perturbation des facultés morales du prévenu a pu réagir, même d'une manière inaperçue, sur son action; que du reste la cour de cassation, elle-même, a jugé que la déclaration portant qu'au moment où il a commis un homicide, l'accusé était atteint d'épilepsie qui lui avait occasionné des transports de rage et de fureur, excluait l'intention criminelle et ne pouvait motiver une condamnation. L'auteur répète ce qu'il a dit ailleurs (folie instantanée), qu'il désire, avec des aliénistes distingués, que les inculpés absous pour cause d'aliénation mentale soient renfermés dans des asiles spéciaux. Cette mesure prise, la société

garantira sa sûreté et la conscience des jurés sera plus à l'aise.

Ces réponses sont admises par l'interlocuteur, qui a voulu seulement remarquer qu'il y aurait des inconvénients à considérer les passions violentes comme des aliénations passagères, et d'en conclure que ces passions rendent l'acte non susceptible d'incrimination; mais il reconnaît qu'en limitant aux cas mentionnés dans le mémoire communiqué, il faut réellement écarter l'imputabilité des actes commis.

M. d'Hombres père rend compte, en ces termes, d'un recueil :

« Messieurs,

» Vous m'aviez déjà chargé plus d'une fois d'examiner les *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, et de vous en rendre compte. Dans votre dernière séance, vous m'en avez remis deux numéros dont je vais vous faire l'analyse.

» Celui des mois de mars et avril est rempli, à trois pages près, par les observations de juillet et août 1850, du journal météorologique de M. Lecoq. Je vous ai fait connaître son plan dans mon rapport précédent. (*Procès-verbal*, p. 343.)

» Les dernières pages continuent le procès-verbal de la séance du 6 mars 1851.

» En convenant des avantages que présentent les détails de chaque jour, ou de chaque instant du jour, sur l'état du ciel; en convenant que les signes ou les chiffres en usage dans nos anciens tableaux étaient insuffisants, je vous avais annoncé, Messieurs, comment j'y remédiais; indépendamment des annotations habituelles, je consignais dans mes observations particulières les diverses circonstances que m'offraient l'état du ciel, le nombre, la grandeur, la forme, la couleur, l'intensité des nuages; leur marche variant selon leur élévation, m'indiquaient des modifications dans

l'atmosphère, que l'on n'aurait pu juger d'après les colonnes des tableaux ordinaires, exprimant seulement si le ciel est pur, plus ou moins nuageux ou couvert. Mais ces tableaux sont plus faciles à comparer s'ils sont dressés sur le même plan et avec de bons instruments. En attendant que le journal, suivi par M. Lecoq, soit généralement adopté par les météorologistes, ils ne pourraient guère utiliser les détails qu'il renferme, et lui-même, pour le comparer avec ses anciennes observations ou celles qu'il peut se procurer et qui ont été faites dans d'autres pays, a senti la nécessité de les représenter en forme de tableaux.

» Quelques personnes avaient trouvé le nouveau mode de journal un peu étendu ; ce ne sont pas les météorologistes qui peuvent s'en plaindre ; mais il faut bien avouer, comme rapporteur, que si les annales ou bulletins mensuels des sociétés savantes contenaient de semblables détails, ils ne rempliraient pas leur principal but, de nous tenir au courant des ouvrages nouveaux, des découvertes récentes, des progrès de l'industrie, à moins qu'ils ne fussent plus volumineux et plus chers.

» Il paraît que le savant rédacteur des annales de l'Auvergne partage lui-même cette manière de voir. Dans le second numéro que vous m'avez remis, il n'a inséré que le mois de septembre de son journal, qui n'occupe que trente pages.

» Après le procès-verbal de la séance du 3 avril, dans laquelle M. Ancelot, substitut du procureur-général de Riom, prononça son discours de réception, qui fut généralement applaudi, on a pensé avec juste raison nous en procurer la lecture et je voudrais fort que les limites de mon rapport me permissent de vous le faire connaître.

» M. le capitaine Vial avait lu dans la même séance un mémoire également conservé dans ce numéro sur *Gergovia* et l'échec de l'armée romaine devant cette place. L'auteur a visité les lieux, en a dressé le plan

et présenté à ses confrères une description de la montagne de Gergovia et des pays voisins, il a discuté les opinions de plusieurs auteurs qui avaient déjà écrit sur le même sujet, et, les commentaires à la main, il trace la marche, la position des troupes, les camps, le siège de la ville et sa défense, et conclut qu'indépendamment des considérations archéologiques, de la tradition, des titres, Gergovia était l'ancienne capitale des Arvernes.

» Je remarque, Messieurs, dans ce même numéro du mois de juin, une note sur deux cents légumes nouveaux, par M. Lecoq. Quelque pompeux que soit ce titre, au premier abord, nous conviendrons avec l'auteur, qu'il aurait pu dire quatre cents, cinq cents et même mille ! En effet, et comme il nous le fait observer, l'homme et les animaux vivent des cinq grandes familles végétales, les *graminées*, les *légumineuses*, les *crucifères*, les *synanthérées* et les *ombellifères*, auxquelles on pourrait ajouter les *solanées* et les *cucurbitacées*.

» Nous ne mangeons, dit M. Lecoq, qu'un petit nombre de ces plantes, sous le prétexte que les unes ont de l'âcreté, de l'amertume, que d'autres sont tellement aromatiques, qu'elles nous brûleraient le palais ; qu'il en est même qui sont des poisons... Nous pouvons dompter ces caractères sauvages, dit le savant auteur de ce mémoire, et un grand nombre de ces plantes deviendront alors de bons aliments. Il suffit de les élever à l'abri de la lumière, nous avons pour cela trois moyens très-faciles :-

» 1<sup>o</sup> La ligature employée pour blanchir les romaines et les cardons ;

» 2<sup>o</sup> L'ensablement ou l'enterrement des tiges et des feuilles, pratiqué pour le céleri. Les *éringium*, traités ainsi, donnent des pousses tendres d'une fort agréable saveur. Les cardons, malgré leurs épines qui deviennent molles, sont un excellent manger.

» 3<sup>o</sup> L'étouffement au moyen de vases renversés qui

forment une atmosphère ténébreuse autour des plantes, mode de culture usité pour le crambe maritime. En entourant ces vases de fumier, on active la végétation. M. Lecoq a cultivé ainsi les *héracléum spondylium*, *sibiricum*, *pyrenaicum*, qui, étiolés, sont d'un très-bon goût.

» Les vieilles racines (carottes, raves, navets, betteraves), devenues dures et filandreuses, placées sous des vases à l'obscurité et modérément chauffés, deviennent très-déliçables.

» Ce sont ici des résultats positifs ; il y a sans doute plus de deux cents, plus de mille végétaux dits sauvages, qui nous fourniront de bons aliments. Je me propose, Messieurs, de me livrer à ces expériences, de les propager, et je vous promets dans le courant de l'année de vous faire connaître mes résultats. »

---

*Séance du 13 décembre:*

Le secrétaire donne lecture de la lettre écrite à M. le docteur Chabanon, et d'une autre par laquelle M. le Maire de Nîmes remercie l'Académie du don qu'elle a fait au Musée, du portrait de M. Alexandre Vincens, peint par M. Barbier, de Nîmes.

M. Nicot, secrétaire perpétuel, lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Vous avez reçu récemment trois volumes des Mémoires de la société académique d'Angers, que je n'entreprendrai pas d'analyser complètement, parce que ces sortes de miscellanées locales offrent rarement

un bien vif intérêt, et parce que la multiplicité des travaux qui y sont contenus dépassent de beaucoup le cercle de mes études. Je dois me borner à l'indication de quelques écrits et à la constatation de quelques faits dont il est utile de doter la science.

» Le premier est un nouveau mode de chauffage des serres-chaudes, qui paraît propre à entretenir une végétation si vigoureuse, qu'on a vu une chétive bouture de *Bougainvillia spectabilis* tapisser, en moins de deux années, une étendue de 30 mètres carrés du fond de la serre, et se couvrir littéralement de myriades de fleurs d'un rose diaphane d'une teinte admirable.

» Aux vues d'amélioration que ce procédé a fait naître, on pourrait ajouter la narration fidèle d'une visite à l'abbaye de Solesmes; l'exposé de la situation des races bovines indigènes et de la race de Durham, enfin la discussion des avantages ou des inconvénients de l'introduction de l'industrie séricicole dans l'Anjou. Je reproduirai en peu de mots les observations qu'un habile agriculteur, M. Olivier de La Leu a faites à ce sujet :

« On ne peut guère conserver, dit-il, l'espérance  
 » de voir s'élever de grandes magnaneries dans nos  
 » contrées, où les cultures extrêmement variées don-  
 » nent au sol une grande valeur, toutes les fois qu'elles  
 » sont dirigées d'une manière intelligente. De tels  
 » établissements, créés sur une grande échelle, né-  
 » cessitent des frais d'installation, de plantation,  
 » d'avances de salaires et de loyers de terrain trop  
 » considérables, pour qu'en vue d'un bénéfice éven-  
 » tuel et souvent très-minime, nos propriétaires s'ex-  
 » posent facilement à tous les embarras d'une gestion  
 » qu'ils ne trouveraient pas à confier à des agents spé-  
 » ciaux si elle venait à leur paraître trop pesante. Le  
 » mûrier, pour prospérer dans nos contrées, demande  
 » d'ailleurs les meilleurs sols, et l'agronome ne se  
 » décidera pas aisément à les détourner de son assole-

» ment dans l'expectative d'avantages éloignés et plus  
 » ou moins incertains. »

» Ces observations nous paraissent fort sages. Nous ne condamnerons pas partout et toujours les essais tentés pour ajouter de nouvelles cultures à celles de chaque pays ; mais nous pensons qu'il y a dans la constitution du sol et surtout dans l'influence des climats des motifs impérieux pour ne s'avancer qu'avec réserve dans la carrière des innovations. Ne vaudrait-il pas mieux accroître, dans chaque région, dans chaque province, les productions que le sol comporte et favorise ; se parquer, pour ainsi dire, dans telle et telle branche, et ensuite, à l'aide de nombreux, de faciles échanges, faire en sorte que la récolte de chacun devint la propriété de tous ? et cela pourrait s'obtenir sans difficultés en multipliant les communications, en facilitant les transports ; mais je me hâte d'abandonner l'expression de ces vœux, et continue mon examen.

» J'ai rencontré, dans un des volumes, un essai remarquable de M. Textoris, sur l'origine des sociétés savantes. En interrogeant les siècles passés, il a trouvé que la plus ancienne société littéraire est celle dite des *Soixante*, qui existait au quatrième siècle avant Jésus-Christ, et qui s'assemblait à Diomies, bourg de l'Attique.

» Il n'est pas douteux que les quatre siècles qui précédèrent la venue du Christ furent une période de perfectionnement intellectuel pour la Grèce, qui s'éleva à un haut degré de gloire littéraire. Parmi les Grecs vivaient alors une foule d'hommes empressés à répandre l'instruction et à populariser, sous les formes les plus ingénieuses, les maximes et les doctrines les plus élevées et les plus utiles à la science de la vie. Les diverses écoles qui se formèrent dans ces temps ne furent aussi que des assemblées, des associations où le maître conversait avec les disciples. Le nom de Platon et celui d'Aristote sont demeurés comme deux types immortels de ce genre d'écoles. Le premier réu-

nissait, on le sait, ses disciples dans les jardins d'Académus, et c'est au lycée qu'Aristote répandait sa doctrine.

» De la Grèce, M. Textoris vient à Rome, où il trouve la *Schola poetarum*, puis des réunions littéraires dont il suit la marche jusqu'à la chute de l'empire romain.

» Après un long engourdissement intellectuel et sous la forte impulsion de Charlemagne, des réunions s'établissent. Sous le nom d'*Ecole du Palais*, surgit un centre de pénétrantes investigations et d'ardente et judicieuse activité sur toutes les branches de l'entendement humain.

» Puis viennent, avec saint Benoît, les travaux des monastères, les transcriptions des manuscrits, les labeurs obstinés dans cette grande et silencieuse salle du *Scriptorium*. Enfin, dans le moyen-âge, on voit s'établir de nombreuses sociétés poétiques, sous différentes dénominations. C'est ainsi que naissent les *Puys* du latin podium, les *Gieux sous l'ormel*, les *Chambres de rhétorique*, les *Cours d'amour*, etc., et en 1325, la *Compagnie de la gaie science*, fondée à Toulouse par sept troubadours.

» Après toutes les évolutions multiples et variées des formes intellectuelles durant ces périodes successives, M. Textoris rencontre les associations nombreuses de savants italiens qui furent réellement le foyer où vinrent se former et se fortifier tant d'hommes de haute science, tant de génies supérieurs : Dante, Pétrarque, Boccace, et plus tard l'Arioste, Le Tasse, Machiavel, Bentivoglio, Galilée. Et d'abord l'académie platonicienne fondée par Cosme de Médicis, celle de la *Crusca*, dei *Lincei*, des *Arcades*, degl'*Apatici*, degl'*Umidi*. Cette tendance des hommes de lettres, à se réunir pour mettre en communauté leurs efforts et leurs lumières, se manifestait dans le quinzième siècle :

» A Lyon, où s'établissait l'académie de Fourvières, à Anneci, où, sous la chaleureuse impulsion de

François de Sales, on voyait encore une académie *Florimontane*, qui avait pour devise : *Flores fructus-que perennes*.

» Au seizième siècle, Baïf, ami de Ronsard et membre de la Pléiade, forme une réunion de beaux esprits, et au dix-septième, sous Louis XIII, alors que l'échange des idées et le commerce des intelligences devenaient de jour en jour plus multipliés, le cardinal de Richelieu constitue une réunion d'élite en société publique, le 2 janvier 1635. Bientôt, sous Louis XIV, elle se régularise et se développe. En 1666, l'Académie des sciences est fondée par Colbert; en 1712, celle des inscriptions.

» Outre ces Académies, presque toutes résidant à Paris, il en est une foule que suit M. Textoris, à mesure qu'elles se fondent en province. Enfin, il termine par une revue rapide de toutes les sociétés savantes organisées dans les autres contrées de l'Europe. Dans ce tableau animé, dont nous ne pouvons retracer que quelques linéaments imparfaits, l'auteur a habilement esquissé les développements variés et multiples de l'espèce humaine dans diverses phases de son évolution à travers les siècles.

» Le même littérateur a tracé, dans le même genre et avec le même savoir, un précis historique sur les études générales, au moyen-âge, en Occident. Il en note la marche tantôt progressive, tantôt rétrograde ou, du moins, entremêlée de temps de repos et de lente élaboration, qu'ont suivie les études littéraires au travers des siècles qui se sont écoulés depuis l'anéantissement de la civilisation romaine et du monde païen jusqu'à la période moderne; et du travail d'évolution qu'ont subi l'esprit humain et ses œuvres, sous le souffle de l'idée chrétienne, jusqu'au moment où les langues et la civilisation moderne ont acquis leur perfection. Je n'analyse pas plus longuement une œuvre qui est elle-même un travail d'analyse.

» M. Hossard, orthopédiste à Angers, a consigné

quelques observations physiologiques sur le choléra, qui nous ont semblé dignes d'attention. En considérant la nature des phénomènes symptomatiques qui accompagnent cette maladie, et spécialement la cyanose qui lui est propre, ce médecin en induit qu'elle doit avoir sa source dans une altération du gaz oxygène, qui, par son mélange peut-être avec des effluves délétères, deviendrait impropre à l'hématose. Ce pourrait donc être, selon lui, une chose salutaire que de soumettre le malade à une aspiration de gaz oxygène dans un état de pureté irréprochable, tel qu'il peut être obtenu par son dégagement du chlorate de potasse. M. Hossard, par cette considération que ce gaz est contenu en excès dans le sucre cristallisé, pense aussi que l'emploi de cette substance pourrait avoir des résultats avantageux dans le traitement des cholériques. Il cite à cet égard des expériences directes qui ont été couronnées de succès. Il déclare, du reste, en finissant, qu'il n'est pas de ceux qui voient dans le choléra une affection exanthématique interne, mais il conjecture que le siège du mal est dans le sang et le système circulatoire.

» Pressé de finir, je ne puis vous entretenir d'intéressantes notices sur Marie d'Anjou, sur des monnaies Angevines, des pierres tumulaires, sur la cathédrale d'Angers, sur l'inhalation des vapeurs d'éther, et m'arrête un moment à un rapport sur des monuments anciens de l'Amérique du nord, par M. de Beauregard, président de chambre à la Cour d'appel.

» Voici le résumé condensé de son analyse d'un mémoire inséré dans les annales de la société savante de Washington.

» Dans cette grande vallée du Mississippi, à laquelle nous joignons aussi le vaste bassin du Missouri, on vient de découvrir plusieurs camps retranchés, des monticules, des armes, qui prouvent de nouveau qu'il a existé dans ces contrées presque sauvages des

peuples dans un état de civilisation assez avancé , longtémps avant Christophe-Colomb.

» 1<sup>o</sup> Leurs camps retranchés , affectant des formes régulières (parallélogrammes , rectangles , courbes , circulaires et elliptiques) , sont placés ordinairement sur des lieux escarpés , entourés de fossés profonds et d'épaisses murailles. Ces murailles ne sont pas garnies de mortier; ce sont des pierres entassées, formant des masses de quatre à cinq mètres de base sur une hauteur de deux mètres , formant autour des camps des ceintures de quatre kilomètres de pourtour.

» 2<sup>o</sup> Les monticules rappellent nos tumuli. Ce sont des masses de terre en forme de cône , atteignant vingt mètres de hauteur sur une base de trois cents mètres de circonférence. Quelques-uns ont été fouillés ; on a ordinairement rencontré au centre un caveau renfermant un ou plusieurs squelettes appartenant , sans doute , à quelques grands personnages des tribus. Près d'eux avaient été placés des objets qui leur avaient particulièrement servi , tels que des colliers , des bracelets , des armes.

» 3<sup>o</sup> Les armes sont en pierre ou en métal. Les armes en pierre sont des pointes de flèches ou de lances en silex ; elles sont taillées avec une grande perfection. On y rencontre aussi des couteaux également en silex et ayant la forme de ceux des dolmens de l'ancien Continent. Des haches, semblables à celles que nous appelons haches celtiques , abondent dans les monuments et sont la plupart en pierre dure (granit , porphyre , serpentine et jaspé) , quelques-unes en obsidienne. Les armes en métal sont toutes en cuivre ; elles consistent en pointes de lances et en haches ayant un taillant d'un bout, et de l'autre deux rainures destinées à recevoir un manche. Un fait bien digne de remarque , suivant le docte M. de Beauregard , c'est que ces instruments sont absolument semblables à ceux que l'on rencontre fréquemment dans nos contrées et que nous attribuons aux populations celtiques.

» Parmi les objets qui ont servi d'ornements, se trouvent : 1° Des colliers et des bracelets en pierre, en cuivre, en arêtes de poissons ou coquillage ; 2° Diverses figurines en pierre ou en terre-cuite, représentant des animaux et des têtes humaines creusées au milieu. Enfin, dans quelques tombeaux, on a trouvé des tablettes en pierre, portant des signes qui ont paru être des hiéroglyphes ou des lettres dont on n'a pu expliquer la signification, mais qui portent à conjecturer que ces peuples éteints avaient quelque usage de l'écriture.

» De tous ces faits, il est permis de conclure que les peuples qui habitaient ces vastes contrées étaient agriculteurs ; car ces énormes clôtures ont été construites avec une solidité et par un travail persévérant qui ne s'accordent pas avec les mœurs d'un peuple nomade.

» Leurs armes font conjecturer qu'ils avaient une certaine connaissance des arts, comme on le voit chez tous les peuples dont la civilisation est commencée, et leurs signes hiéroglyphiques, qu'ils avaient des moyens de fixer leurs idées.

» Enfin, la conformité de ces objets avec ceux qui se rencontrent sur l'ancien Continent, indique une origine commune entre ces divers peuples. Les premières populations paraissent être parties de l'Asie ; la distance entre le nord de cette partie du monde et le nord de l'Amérique n'est pas très-grande. Les migrations ont pu s'opérer par cette direction et se répandre dans le Nouveau-Monde.

» Telle est, Messieurs, l'analyse très-succincte et très-incomplète des trois volumes dont vous m'avez chargé de faire le rapport, volumes vraiment dignes d'intérêt et qui montrent combien sont profitables les relations entre les sociétés savantes, combien il serait doux de semer dans les esprits cette doctrine intellectuelle et morale toujours si bienfaisante. »

M. Liotard donne lecture, au nom de M. Phelip, de la fin de son mémoire sur la vieillesse.

Dans cette dernière partie, l'auteur indique les moyens de conserver la santé des vieillards. Mais, avant de tracer les règles de cette hygiène particulière, il donne une idée des conditions essentielles à la durée de la vie. Il note non-seulement les principes vitaux qui distinguent l'homme des autres animaux, mais encore de ceux de son espèce. Une fois ces principes établis et la constitution de l'individu soigneusement décrite, il expose les causes de l'altération des organes. Il trouve ces causes : premièrement dans une éducation délicate et efféminée, qui, en affaiblissant le tempérament, le rend non-seulement peu propre à résister à l'influence délétère des agents extérieurs, (les *circumfusa*), mais qui ajoute à la rapidité de la consommation des forces radicales. Une seconde cause de destruction pour le principe de vie serait, en sens contraire, une trop grande dépense d'activité : il en est de la vie comme d'un flambeau tenu dans le gaz oxygène ; elle serait promptement consommée. L'accélération de mouvement avancerait le terme de notre existence. En effet, un coup d'œil jeté sur les phénomènes de la nature végétale et animale nous fait reconnaître que plus un être met de vitesse dans son développement, moins il a de durée, témoins le chien et les animaux à sang froid. Pourquoi donc l'homme chercherait-il imprudemment à donner à ses organes plus de travail et de tension ? il ne ferait qu'abrégé ses jours.

Au lieu de hâter la consommation continue qui dévore les êtres, employons sagement les moyens de restauration et de réparation que nous a départis la bienfaisante nature. Le premier de tous est le sommeil, suspension apparente de la vie, où la vie pourtant se fortifie et se retrempe. Le second est une alimentation convenable sur laquelle l'auteur du mémoire donnera des conseils plus étendus, quand il

exposera les préceptes hygiéniques. Le plus essentiel de tous est le choix d'une habitation et d'un air sains. Ainsi rien n'est plus nuisible que les lieux marécageux, que la malpropreté des quartiers pauvres des grandes cités. Pour montrer les avantages d'un air pur et d'une circulation facile, M. Phelip compare la mortalité des habitants des campagnes et celle des ouvriers entassés dans les grandes villes, Paris, Londres, Amsterdam, Vienne, Berlin, etc., etc.

Dans ces vastes centres de population, il meurt un individu sur vingt, tandis qu'à la campagne il en meurt un sur trente. On serait donc tenté de dire avec Rousseau que les grandes cités sont comme une espèce de tombeau de l'humanité, s'il n'était pas facile de conjurer les périls de ces fâcheuses conditions d'existence; d'abord en apportant des soins intelligents au choix et à l'entretien de son habitation; en évitant de s'y livrer à des mouvements désordonnés, à d'excessives fatigues qui amèneraient des infirmités dont la mort deviendrait seule le remède.

Parmi les moyens les plus efficaces de prolonger la vieillesse et de l'affranchir des maux qui trop souvent viennent l'affaiblir, il en est peu d'un emploi aussi sûr que la sobriété.

« L'intempérance, dit M. Phelip, ne dépend pas » seulement de la quantité des aliments, mais encore » du raffinement qu'on y met, de l'excès des assai- » sonnements, de la concentration des principes qui » entrent dans leur composition. C'est à cela que l'on » doit attribuer le plus grand nombre des acrimonies » qui mettent le trouble dans ses fonctions, lui ôtent » le sommeil et l'exposent à un foule d'incommodités » voisines de la mort. Cet art de flatter le goût, d'exci- » ter l'appétit que tant de gens trouvent merveilleux, » et dont la décadence est loin de se faire sentir, offre » à chaque instant à l'homme un piège qui, en faci- » litant l'introduction des aliments qu'il n'aura pas la » force de garder ou de s'assimiler convenablement,

» l'expose à ces foudroyantes apoplexies contre les-  
 » quelles la médecine ne donne que d'impuissants  
 » secours.

» Vainement le vieillard recourt-il , pour calmer  
 » les angoisses de sa digestion , aux boissons spiri-  
 » tueuses , amis perfides , qui ne le servent qu'en le  
 » trompant , ne le flattent qu'en travaillant à sa ruine.  
 » De quelque nature qu'elles soient , on peut les re-  
 » garder comme un feu liquide qui accroît les forces  
 » du moment aux dépens de celles du lendemain , qui  
 » augmente la sécheresse , le roidissement de la fibre ,  
 » qui accélère prodigieusement la fin de la vie et con-  
 » court à amener toutes les maladies qui diminuent la  
 » gloire du médecin et enrichissent tous les jours le  
 » domaine de la mort. »

Après ces considérations si justes , si saisissantes ,  
 qui appartiennent à l'ordre physique , M. le docteur  
 Phelip passe à des vues morales , aux passions. Il les  
 regarde comme mortelles. Cicéron avait bien raison  
 de les appeler des *maladies*. Aussi il ne serait pas sans  
 danger de les réveiller ou de s'y abandonner tardive-  
 ment ; car elles usent en peu de temps les ressorts de  
 la vie.

Il est une passion surtout qui semble appartenir  
 exclusivement à cet âge , c'est l'avarice. Jusqu'à pré-  
 sent , on s'est borné , avec Théophraste ou Molière ,  
 à en montrer le côté ridicule ; M. Phelip la signale  
 comme l'ennemie de la santé , *comme un poison lent*  
 qui dévore les sucs vitaux les plus importants et affai-  
 blit les premiers ressorts de l'animalisation. A cette  
 affection morbide de l'âme , il faut en ajouter une der-  
 nière : la crainte , qui enlève aussi au vieillard , avec  
 la gaité et la liberté de réflexion , la force corporelle  
 et « diminue ou suspend l'exercice des principales  
 » fonctions. Elle resserre tous les petits vaisseaux , la  
 » peau se refroidit et pâlit ; le sang s'amasse dans les  
 » grandes cavités. Le pouls est intermittent , les mou-  
 » vements du cœur ne sont plus libres ; la digestion

» est également interrompue ; les muscles perdent leur  
 » ressort , l'haleine est précipitée ; enfin la crainte et  
 » surtout la crainte de la mort abrège considérable-  
 » ment la vie. »

Après avoir ainsi signalé les écueils que le vieillard doit éviter pour modérer la rapidité de sa consommation, et après s'être tenu dans la sphère négative, M. Phelip indique les règles positives qu'il faut suivre pour faciliter la réparation des pertes et le maintien heureux de l'existence.

Avant tout le climat et l'air sont d'une haute importance. Si le vieillard est le maître de régler le choix de son habitation , on devrait l'engager à se rapprocher plutôt du Nord que du Midi où la vie est précipitée , abrégée. C'est en Russie que sont les exemples de longévité. Mais , s'il est utile de vivre sous des températures peu élevées , le vieillard n'en doit pas moins se prémunir contre les brusques atteintes du froid sec ou humide par un judicieux emploi de vêtements et surtout de vêtements de laine sagement accommodés à la rigueur des saisons. Ce qui surtout pourrait prolonger et adoucir les derniers jours de l'homme , ce serait la vie champêtre. « Le spectacle de la nature , » dit M. Phelip , communique à l'âme un caractère de repos et de sérénité qui est bien la première source de la santé et de la restauration. »

Cette vie des champs aurait encore l'avantage de favoriser la frugalité. Pour démontrer combien elle importe à notre conservation , M. Phelip cite Arsès , précepteur de l'empereur Antonin , qui se conserva sain et robuste jusqu'à l'âge de 120 ans , par le moyen d'un régime rigoureux , et Newton , qui parvint à une grande vieillesse en ne se nourrissant que de pain et d'eau. Rarement il se permettait un peu de vin et tant soit peu de viande. L'auteur du mémoire ne donne pas des conseils si sévères ; mais il recommande d'écouter , surtout au déclin de la vie , la voix de la raison dans le choix et la quantité des mets ; dans des exer-

ciés bien entendus ; des occupations légères , faites pour remplir les loisirs et nous préserver de l'ennui , cette mort morale ; dans l'usage fréquent des bains auxquels l'antiquité avait si souvent recours.

Comme dans la première section de cette partie du mémoire , l'auteur , après les règles appliquées aux choses matérielles , traite en finissant de la nécessité , imposée plus particulièrement au vieillard , de bien régler les mouvements de son âme et de féconder , par la sagesse et les consolations de la religion , le principe vivifiant qui l'anime.

S'il s'avance armé de ces préceptes et encouragé par tant d'utiles et tant de frappants exemples , le vieillard , parvenu au terme de toutes ses douleurs et de toutes ses agitations , se sentira animé d'un courage qui l'élèvera au-dessus des faiblesses communes , qui fortifiera le principe vital lui-même , et deviendra le plus puissant moyen de prolonger la vie , but que se sont proposé , de temps immémorial , tant d'hommes éminents : Hippocrate , Plutarque , Aulugelle , Gallicn , Oribase , Aetius , Paul d'Egine , but élevé , digne de tous nos efforts , surtout si nous ne prolongions la durée de l'organisme que pour perfectionner notre intelligence et rectifier nos actions.

---

*Séance du 27 décembre.*

M. le Secrétaire perpétuel Nicot donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs ,

» Le recueil de l'Académie des inscriptions de Toulouse contient un très-grand nombre d'importants mémoires , entre lesquels je ferai un choix pour épar-

gner vos moments, comme aussi pour m'accommoder à mon insuffisance.

» Et d'abord je m'arrête à une notice sur Abelard, parce que c'est là un nom dont le roman a pu, il est vrai, s'emparer, mais dont les hommes sérieux devraient seuls s'occuper; car Abelard est un de ces génies privilégiés qui a joué un grand rôle dans le monde de la raison humaine.

» M. Gatien Arnoult, auteur de l'écrit très-étendu que je vais analyser, entreprend non-seulement de reproduire les faits déjà si bien présentés par M. de Remusat, mais il s'est proposé encore d'en montrer le vrai caractère, en attendant d'exposer et d'apprécier les doctrines.

» Il commence par des détails pleins d'intérêt sur les premières études de cet homme célèbre, qui furent promptement terminées, grâce aux soins de bons maîtres (encore ignorés), grâce à ses heureuses dispositions et à la rare subtilité de son esprit.

» Héritier de la seigneurie du Palet, aîné de sa famille, il renonça à ses droits, aux avantages et aux honneurs de la carrière militaire, pour se vouer aux exercices de la pensée ou, pour me servir de ses propres paroles, *Martis curiæ penitens abdicans ut Minervæ gremio educaretur*. (*Hist. cal.*, p. 4.)

» A vingt ans environ, il avait parcouru déjà beaucoup de pays. Tantôt, demandant des explications en disciple, tantôt défendant en docteur des thèses nouvelles, et en se posant en rival du maître; quelquefois vaincu, insulté, souvent triomphant et toujours prêt à recommencer comme un vrai chevalier errant de la philosophie.

» Cette odyssée toute scientifique le conduit enfin à Paris, où sous Guillaume de Champeaux, et bientôt contre lui, il se livra aux durs labeurs de la dialectique, à ces escrimes de parole où se complaisait son humeur batailleuse, et à toutes ces luttes de la scolastique sur lesquelles notre époque jette un regard dé-

daigneux, comme si les exercices scolastiques n'avaient pas aiguisé les esprits, et ne les avaient pas rendus propres aux études sérieuses qui allaient renaître.

» Cette dévorante activité intellectuelle fut enfin satisfaite. Abelard, à 23 ans, débute dans l'enseignement public à Melun, puis à Corbeil. Il fait quelques leçons à Notre-Dame. Il est évincé et bientôt revient s'établir aux portes de la Cité, sur la montagne et probablement dans le cloître même de l'église de Ste-Geneviève. Il disait que, de cette hauteur, d'où il voyait à ses pieds le cloître de Notre-Dame, il voulait attaquer, assiéger et reprendre d'assaut la place qu'on lui avait injustement ravie, et il tint parole.

» Il serait trop long de suivre dans ses luttes avec ses rivaux, et quelquefois même avec ses adeptes, cet ardent dialecticien ; il serait trop long surtout de parcourir avec lui la carrière théologique, où il venait de rencontrer comme contradicteur le grand abbé de Clairvaux, saint Bernard, carrière où il venait d'entrer, s'apercevant enfin qu'il était ignorant des choses divines, et que cette ignorance était indigne d'un philosophe.

» Les joutes de l'esprit avaient été orageuses pour lui dans le domaine de la dialectique. Certes les discussions théologiques ne furent pas moins nombreuses, moins ardentes ; mais une passion en ralentit le cours et après avoir amoindri ses succès ( car il abandonnait presque ses leçons ), elle amena pour lui un affreux supplice.

» A cette époque commence sa vie monacale. Il entre au monastère de St-Denis. Bientôt de nouvelles leçons et de nouveaux écrits lui attirèrent de nouvelles inimitiés et de plus terribles accusations. Cité devant le concile de Soissons comme trithéiste, il ne put pas s'y justifier ; il fut emprisonné au couvent de St-Médard, en sortit, rentra au monastère de St-Denis, d'où il fut encore expulsé. Rendu à une liberté à peu près complète, il se retire au Paraclet qu'il fonde. Un auteur de nos

jours a dit (je cite les paroles de M. Gratien Arnoult) : que les grandes passions sont solitaires ; et que les porter au désert , c'est les rendre à leur empire. Peut-être Abelard en fut-il aussi un exemple en ce temps-là.

» Dans le département actuel de l'Aube ; à deux lieues de Nogent-sur-Seine, sur la route qui conduit à Troyes, est une commune du nom de Quincey, dont un petit vallon, arrosé par la petite rivière d'Ardusson, possède encore quelques ruines de vieux édifices, appelées le Paraclét. En l'année 1122, ce lieu était entièrement désert : Abelard le choisit pour sa retraite. Avec le consentement de l'évêque, il y construisit, en l'honneur de la sainte Trinité, un oratoire de roseaux et de chaume, sur un emplacement dont on lui fit don ; et, seul avec un clerc, il résolut d'y vivre désormais ignoré et tranquille ; s'il le pouvait, chantant avec le psalmiste :

*» Voilà que j'ai fui au loin et que j'ai demeuré dans la solitude.*

» Son espoir fut trompé. Les moines de St-Gildas-de-Rhuys en Bretagne l'élurent pour succéder à leur abbé Harwé. Mais, en voulant introduire des réformes, il souleva encore de vives animosités. Il en fut effrayé, s'enfuit, et revint enseigner à Paris où il rencontra de nouvelles dénonciations. Il fut décidé qu'elles seraient examinées au concile de Sens. Là Abelard ne fut pas plus heureux qu'à Soissons. Aussi se retira-t-il avec joie à Cluny où Pierre-le-Vénérable lui ménagea un refuge.

» Dès ce jour, dit M. Gratien Arnoult en terminant, dès ce jour Abelard fut en réalité mort pour le monde où l'on peut dire que désormais il n'avait plus rien à faire ; son rôle était fini.

» Tout porte à croire qu'il fut pris alors d'un immense dégoût de la vie, d'une mélancolie profonde et sombre, qui le rendait étranger à tout ce qui se passait autour de lui, insoucieux de toutes les choses extérieures, taciturne. Suivant le témoignage de Pierre-

le Vénérable , il ne faisait aucune attention à ce qu'il mangeait ; il était plus que négligé dans ses vêtements ; il avait en aversion les places d'honneur et ne se plaisait que perdu et confondu dans la foule , relégué aux derniers rangs , impénétrable dans son silence.

» Cependant l'amour de l'étude ne l'abandonna jamais ; on pourrait même croire qu'il le retrouva plus ardent. Ne devait-il pas en effet mourir comme il avait vécu ? Suivant le témoignage du même Pierre-le-Vénérable , il reprit ses anciens travaux littéraires : toujours il était sur ses livres , ne laissant passer aucun moment sans lire , écrire , ou dicter et méditer. Peut-être composait-il ou revit-il en ce temps quelques-uns des ouvrages que nous possédons. Certaines parties de la dialectique , spécialement , paraissent s'y rapporter.

» Quelquefois aussi , quand l'occasion se présentait , et que la tentation était trop forte , la vieille nature se réveillait irrésistible ; il se mettait à dissenter sur les questions qui l'avaient le plus occupé jadis , et qui ne cessaient pas de l'occuper encore. Les moines de Cluny se rappelaient alors involontairement l'écolâtre de Melun , de Corbeil , de Laon , de Ste-Geneviève , de Notre-Dame et du Paraquet ; ils lui rappelaient aussi tant d'auditoires sympathiques dont il avait été si longtemps et tant de fois entouré : tous ensemble , auditeurs , orateur , éprouvaient de sublimes jouissances , les uns à admirer , l'autre à faire admirer encore une fois *les derniers restes d'une voix qui tombait et d'une ardeur qui ne savait pas s'éteindre*.

» Enfin pourtant cette ardeur s'éteignit par les glaces de la mort qui s'avancait bien prompte , si l'on ne considère que l'âge d'Abelard ; bien lente , si l'on considère la plénitude de sa vie après tant de fatigues et de labeurs. Le voyant chaque jour plus malade et s'en aller dépérissant , les médecins crurent que le changement d'air , une situation plus agréable , un climat plus salubre , pourraient encore le faire reprendre à la vie. On le transporta , par leur ordre , de Cluny à St-Mar-

cel, auprès de Chalon, non loin de la Saône, dans un des plus jolis sites de toute la Bourgogne.

» Soins inutiles ! sa maladie était incurable. Il mourut peu de temps après, encore sur les livres, le 21 avril 1142, à l'âge de soixante-trois ans. »

» Après cette attachante notice, se trouve un mémoire de M. Dumege, sur une voie romaine qui conduisait soit aux *aquæ convenarum* (Cap vern), soit au *vicus aquensis* des *bigerronnes* (Bagnères-de-Bigorre).

» Nous ne reproduisons pas toutes les conjectures de ce savant archéologue, toutes les explications qu'il donne et même les rectifications qu'il propose au sujet de la *table théodosienne* et de l'*itinéraire d'Antonin*. Nous nous bornons à nous féliciter avec lui, des découvertes qu'il a faites, en se livrant à de longues et fréquentes études sur les lieux. Ce sont des *tumuli*, une belle statue drapée, des inscriptions nombreuses consacrées à Erge, à Hercule; un autel dédié à Jupiter, etc. Félicitons-le d'avoir aidé la science à restituer peu à peu les nombreuses voies qui sillonnaient jadis la Novempoulanie et la Narbonnaise.

» A côté de ce mémoire, j'ai rencontré une dissertation non moins savante de notre nouveau correspondant, M. Barry, sur l'inscription suivante, trouvée récemment à Ekfas, dans la haute Egypte :

TI. CLAUDIVS. CAESAR  
AVG. GERMANIC. PONT  
MAXIMVS. TRIB. POTEST. VII  
COS. V. IMP. XV. P. P. CENSOR  
LEG. III. ET. LEG. XXII  
CN. VERGIL..... CAPITONE. PRAEF.....

C'est-à-dire :

Tiberius Claudius Caesar Augustus Germanicus, pontifex maximus, tribunitiâ potestate vii, consul v, imperator xv, pater patriæ, Censor : legio iii et legio xxii Cneio Vergilio . . . Capitone præfecto.

» L'interprétation de cette inscription n'était pas facile. La première difficulté chronologique est celle du cinquième Consulat (*cos v*) qui ne correspond ni à la *trib. potest vii*, ni à l'*imp. xv*, ni à l'époque précise de la censure : l'an 48 de notre ère. Puis la 3<sup>e</sup> légion est-elle allée jusque dans la haute Egypte ? On ne la trouve que sur le littoral et avec la seule épithète de *Cyrenaica* ? Cette III<sup>e</sup> légion n'est-elle pas plutôt la XII<sup>e</sup> *fulminatrix*, opérant avec la 22<sup>e</sup> ainsi que l'attestent Hamilton et Letronne ? (*Ægyptiaca et appendice*, p. 472.) Les chiffres III et XII pouvant facilement se confondre sur une inscription exposée aux injures de l'air et visiblement altérée dans sa partie inférieure, ne faut-il pas modifier en ce sens ? L'indication *cos v* n'est-elle pas fautive par suite d'une altération sur le marbre du chiffre IV ? Sur toutes ces questions ardues, M. Barry forme des conjectures, ou, plutôt, donne des réponses qui satisferont bien sûrement les amis de la science épigraphique.

» Permettez-moi maintenant de reporter un instant votre attention jusqu'aux études de votre jeunesse, pour vous faire apprécier le travail de M. Hamel, sur les voyelles modales dans la langue grecque. Nul de vous n'a oublié sans doute que pour représenter les deux idées principales *existence* et *attribut* qui entrent dans la signification du verbe attributif, les Grecs se servaient de radicaux et de désinences ; les premiers presque invariables, les secondes au contraire fort variées. Poussant l'analyse plus loin, les grammairiens ont cherché et cru reconnaître les éléments divers de chaque forme verbale, et ils ont distingué successivement, progressivement des finales personnelles, des figuratives de temps, de modes et de voix. La partie qui a été considérée comme exprimant dans les verbes l'idée de mode, a reçu le nom de *voyelle modale*, parce qu'elle est toujours représentée par une voyelle ou une diphthongue. Elle précède immédiatement la finale personnelle : λύ-ο-μεν, λυ-οι-μεν, ελυσ-α-μεν, λύσ-αι-μεν.

Mais cette voyelle n'est-elle qu'une voyelle de liaison, une voyelle euphonique, au moyen de laquelle les racines terminées par une consonne pouvaient s'allier aux consonnes finales? ou bien faut-il la regarder comme exprimant certains rapports, et, d'après cela, variant suivant les différents modes? Faut-il surtout avec le savant Kühner, reconnaître neuf de ces voyelles modales et charger de ces nouveaux détails les tableaux déjà assez compliqués des grammaires à l'usage des écoles secondaires?

» M. Hamel essaie de résoudre ces difficiles problèmes. D'abord il ne reconnaît pas cette voyelle modale ni pour l'indicatif ni pour l'impératif, parce qu'en effet, dans ces deux modes on trouve alternativement  $\alpha$ ,  $\varepsilon$ ,  $\alpha$ ,  $\varepsilon$ , pour l'indicatif,  $\alpha$ ,  $\varepsilon$ , pour l'impératif et non un signe constant affecté particulièrement au mode. A cette raison déjà très-puissante logiquement, M. Hamel en ajoute une très-décisive, tirée de l'histoire même de la langue. C'est que dans le sanscrit qui a évidemment donné la conjugaison en  $\mu$  (la première de toutes), on ne trouve ni à l'indicatif, ni à l'impératif aucune voyelle à laquelle on puisse donner le nom de voyelle modale : *dada-mi* (je donne)  $\delta\delta\omega-\mu$ , *as-mi* (je suis)  $\varepsilon-\mu$ . On voit par cet exemple et tant d'autres qu'il est superflu de citer, qu'ici le radical est immédiatement uni aux finales personnelles, c'est-à-dire, que la voyelle modale n'existe pas.

» M. Hamel répond avec la même précision à une objection. Mais, dit-on, est-ce que les verbes de forme secondaire, tels qu'on les voit actuellement dans la langue grecque ne pourraient pas renfermer aujourd'hui une expression de mode, là où les verbes de forme primitive n'en offriraient aucune trace? Écoutons la réponse péremptoire de M. Hamel : *Dans les langues synthétiques comme le sanscrit et le grec, plus une forme est ancienne, plus les éléments qui la composent sont nombreux et distincts; plus au contraire, elle est nouvelle, plus ces éléments tendent à s'effacer*

*et disparaître.* Nous en avons un exemple dans les finales personnelles qui d'abord nettement distinguées *μοι, σαι, ται, μην, σο το,* sont devenues simples consonnes affixes *bam, bas, bat, sim, sis, sit,* puis se sont peu à peu effacées et confondues, en passant dans les idiomes nés du grec et du latin.

» L'auteur du mémoire croit avec Bopp (verg. gram. § 109.) que l'ο de *λυομεν* que l'on a pris pour une voyelle modale de l'indicatif, que cet ο n'est autre chose que la voyelle α qui pour un grand nombre de verbes sanscrits se place à certains temps entre la racine et la terminaison, son qui est resté plein devant les finales commençant par μ et ν (*λυ-ο-μεν*) *λυ-ο-νται,* et qui s'est amoindri jusqu'à l'ε devant les autres lettres (*λυ-ε-τε*).

» Mais, s'il n'y a pas de voyelle modale pour l'indicatif et l'impératif, comment se fait-il que l'on reconnaisse si bien, si généralement un signe de mode pour le subjonctif et l'optatif où l'allongement de l'ο et où le αι, le αι, le ιη, sont évidemment caractéristiques du mode?

» M. Hamel l'explique : 1<sup>o</sup> l'allongement de la voyelle de l'indicatif est, dans le dialecte des Vedas, la marque du subjonctif; 2<sup>o</sup> les deux lettres ιη des verbes en μι (*τιθε-ιη-ν διδο-ιη-ν*) qui sont les véritables voyelles modales de l'optatif (notamment au passif *λυθε-ιη-ν*) ont été réduites au simple ι (*λυο-ι-μι*), suppression motivée peut-être par la longueur de la finale personnelle.

» La forme de l'optatif éolien *ειαι* se rattache aussi au potentiel sanscrit, et les raisons qu'en donne M. Hamel sont sans réplique encore; mais, dit-il dans l'ardeur de sa science : d'où vient elle-même la forme du potentiel sanscrit? et le voilà pénétrant dans les mystères de la linguistique et découvrant que cet ι est la racine *ι* du sanscrit qui signifie désirer et conjecturant que, réuni au verbe, il a exprimé l'idée de la volonté et du désir (1), le voilà essayant de

(1) Absolument comme en anglais, où le futur et le conditionnel

déterminer dans les langues synthétiques qu'il rapproche, le grec et le sanscrit, le point de vue d'où a pu résulter l'emploi de tel ou tel signe ; le voilà comparant les procédés de divers idiomes et nous intéressant vivement à cette étude de la grammaire comparée qui a fait, depuis une trentaine d'années, de si remarquables progrès.

» Mais j'ai hâte de finir. Me laissant aller à un sentiment de vif intérêt, à d'anciennes habitudes, j'ai trop longtemps occupé l'attention de l'Académie de recherches purement grammaticales et fort abstruses ; elle l'excusera peut-être, parce qu'elle pensera que rien n'est pourtant plus conforme à sa mission honorable, que l'étude approfondie des langues et surtout le perfectionnement des études grecques ;

» Parce que vous n'avez jamais refusé, Messieurs, le patronage d'un sérieux et bienveillant examen à tous les travaux théoriques qui ont pour objet le développement intellectuel *dans lequel*, suivant Bacon, *se trouve toute la puissance.* »

M. Jules Salles lit à son tour le rapport suivant :

« Messieurs, dit-il, le recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, s'ouvre par un rapport de M. Charles des Moulins, sur un mémoire de M. Marcel de Serres, de Montpellier.

» Ce mémoire est lui-même une réponse à M. Lacour qui avait recherché, chez un peuple noir et africain, l'origine de la langue hébraïque et du monothéisme hébreu.

» M. de Serres a combattu l'opinion de son confrère de Bordeaux, sur l'ancienneté des races humaines ; il aime à s'en tenir à la tradition commune, dont les sources sont si respectables, et pense que la souche

sont formés à l'aide de l'auxiliaire vouloir : thou wilt have, tu auras.  
thou wouldst have, tu aurais.

unique de toutes les races humaines est la race blanche. Il cherche ses preuves dans les diverses branches des sciences, soit dans l'anthropologie, la physique, la minéralogie, la géognosie, la botanique, la zoologie et la géologie.

» M. des Moulins analyse avec soin chacune des observations de M. de Serres et finit par se ranger à l'opinion de ce dernier, contrairement à M. Lacour, qui revendique pour le premier homme la couleur noire.

» Nous ne suivrons pas l'auteur dans les développements qu'il a donnés à son travail, d'abord parce que le mémoire de M. des Moulins n'est lui-même qu'un rapport : en second lieu, parce que la question scientifique ne nous paraît pas présenter une grande gravité, et qu'il nous importe peu au fond de savoir si Adam a été noir, blanc, peau rouge ou jaune feu-  
meux.

» Ce sont aussi les conclusions de l'auteur qui regrette, en terminant, que Napoléon n'ait pas imposé au genre humain tout entier, comme aux simples citoyens, la disposition de l'art. 340 de son Code civil, ainsi conçu :

« La recherche de la paternité est interdite. »

» L'opinion de M. Lacour, que la langue hébraïque fut celle d'un peuple noir, est encore combattue dans un second mémoire, par un autre de ses confrères l'abbé Cirot-de-la-Ville, qui traite la question au seul point de vue philologique, et arrive aux mêmes conclusions que MM. de Serres et des Moulins, c'est-à-dire que, faute de preuves péremptoires, impossibles à trouver, il persistera à croire que le premier homme était de la couleur que prit le Fils de Dieu pour venir sur la terre.

» — Nous avons lu avec intérêt, dans le même recueil, un résumé des observations faites jusqu'à ce jour, sur les explosions des chaudières à vapeur, leurs effets, leurs causes et les moyens de les prévenir.

» L'auteur, M. Manès, s'appuyant sur les observations nombreuses qui sont relatées, soit dans les enquêtes ouvertes en 1817 par la chambre des communes d'Angleterre, en 1832 et 1838 par le congrès des Etats-Unis d'Amérique, soit dans les travaux de M. Arago, soit enfin dans les rapports que contiennent les annales des mines depuis 1841, étudie d'abord la question scientifique, c'est-à-dire, la nature et la confection des chaudières à vapeur employées dans l'industrie ; puis il recherche la cause des divers cas d'explosions observés jusqu'ici, les analyse avec détails, et indique le remède à y apporter.

» Nous regrettons que des études spéciales ne nous permettent pas de discuter les diverses opinions de M. Manès. Un des résultats statistiques nous fait connaître que pour le même nombre d'appareils à vapeur, il y a eu 9 explosions de chaudières de bateaux ; pour 1 chaudière établie à terre, et que les explosions de locomotives sont tellement rares, que dans l'intervalle de 1828 à 1848, dans cette longue période de 20 années, on ne compte que deux explosions de chaudières de locomotive, l'une arrivée en 1845 sur le chemin de fer de St-Etienne à Lyon ; l'autre arrivée en 1846 dans la gare de Corbeil : le nombre des locomotives circulant sur les chemins de fer français étant de 313 dans la première de ces années, et de 461 dans la seconde.

» La rareté des accidents arrivés sur les locomotives paraît tenir, d'après M. Manès, à ce que ces mécaniciens qui les conduisent étant plus exposés à être atteints, ils ont intérêt à redoubler de précautions, à ce que dans ces machines la concurrence n'a que peu ou point d'influence, que le travail est plus constant et l'alimentation plus régulière et plus uniforme.

» — Dans le mémoire suivant, M. Laterrade a passé en revue les plantes des dunes, et a fait l'histoire de cette végétation qui croît naturellement sur les sables des environs de Bordeaux, montagnes mobiles que l'Océan vomissait sur les côtes, et qui s'avançaient

d'une manière lente, à la vérité, mais si continue que l'on calculait déjà avec effroi l'époque où elles viendraient ensevelir cette grande et belle cité.

» Eh bien ! ces montagnes de sable, naguères si menaçantes, sont aujourd'hui couvertes de verdure, et immobiles sous les plantations que le génie de l'homme a opposées à leur force envahissante.

» Cette lecture a reporté notre pensée sur nos collines arides dont le reboisement serait si fort à désirer, et devient de jour en jour plus nécessaire pour attirer dans notre atmosphère un peu de cette humidité qui semble nous fuir chaque année davantage. — Nous croyons que l'Académie s'est déjà occupée de cette question si intéressante pour notre pays. Mais si un premier appel est resté sans résultat, est-ce un motif suffisant de découragement, et n'y aurait-il pas lieu d'appeler de nouveau l'attention sur ce sujet qui intéresse à un si haut degré l'avenir de notre pays ?

» Enfin, Messieurs, la brochure dont j'ai à vous entretenir, se termine par le procès-verbal de la séance publique pour l'installation d'un nouveau membre. — Dans son discours de réception, M. Brochon, avocat de Bordeaux, a traité de l'*Improvisation* qu'il a considérée dans ses diverses applications, à la conversation, au barreau, à la tribune et dans la chaire. Le talent avec lequel il a traité son sujet, comme aussi le style correct et coloré dont il a su revêtir sa pensée, ont dû lui procurer de nombreux applaudissements de la part de ses auditeurs.

» Disons aussi, pour être juste, que, dans sa réponse, le président de l'Académie a fait preuve d'esprit autant que de courtoisie, par la manière dont il a traité le même sujet, tout en se mettant en contradiction avec le récipiendaire. On peut dire que, dans cette lutte honorable, les athlètes sont restés vainqueurs tous les deux.

» La séance a été terminée par la lecture de plusieurs pièces de vers : celle de M. Emile Deschamps, inti-

tulé : *Ce qu'on n'oublie pas*, nous a paru, malgré quelques incorrections, respirer un si doux parfum de poétique philosophie, que nous n'avons pu résister au plaisir de la transcrire en terminant notre compte-rendu.

CE QU'ON N'OUBLIE PAS.

— « Grand capitaine, eh bien ! te voilà vieux et seul,  
Car le vide se fait à l'entour des vieillesses ;  
Mais ton esprit, peuplé de tes jeunes prouesses,  
De drapeaux en drapeaux se distrait du linceul.

» L'espérance aux vieillards sourit : dans ta mémoire,  
Recommence avec nous ton cercle de combats,  
D'escadrons terrassés, de remparts mis à bas,  
Evoque le plus beau de tes beaux jours de gloire.

— « Je ne m'en souviens pas ; je me souviens d'un jour,  
Où j'étais, pauvre enfant, dans mon lit, tout malade :  
Ma grande sœur me vint chanter une ballade  
Si douce, que le mal s'adoucit à son tour. »

— « Grand politique, eh bien ! destitué par l'âge,  
Te voilà morne et sombre à ton foyer glacé ;  
Mais, des bords du cercueil, contemplant le passé,  
Du poids de ton néant son fracas te soulage.

» Redis-nous ces congrès, où pesant tous les droits,  
Des antiques Etats tu changeais la fortune,  
Et ces luttes d'orage, où, roi de la tribune,  
Tu parlais de plus haut que tous les autres rois.

— « Je ne m'en souviens pas, non ; mais je me rappelle  
Que je fus, au collège, à douze ans couronné ;  
On appelait mon père, un père fortuné,  
Et ma mère s'en fut prier dans la chapelle. »

— « Mon grand poète, eh bien ! voilà que tes cheveux,  
Rares et blanchissants, pendent sur ton épaule,  
Comme sur le roc nu le feuillage du saule. . . . .  
Mais ton œil d'aigle encor nous lance tous ses feux.

» C'est que les souvenirs sont le brasier dans l'âtre,  
Qui, plus ardent, pétille au souffle des hivers.  
Comptons tous les lauriers moissonnés par tes vers,  
Comptons tous les bravos de ton peuple idolâtre. »

— « Je ne m'en souviens pas. Je me souviens qu'un soir,  
Elle me regarda, vaguement inquiète. . . . .  
Un ange, une déesse, un rêve de poète ! . . . . .  
Et je l'aimai ! . . . . . Jamais nous ne pouvions nous voir. »

Ainsi, de tous les biens qui font le sort prospère,  
Que nous reste-t-il au départ ? . . . . .

La chanson d'une sœur, le sourire d'un père,  
Le rapide aveu d'un regard.....

M. Plagniol appelle l'attention de l'Académie sur les froids extrêmement précoces que nous avons ressentis cette année, et qui paraissent devoir se prolonger. Il fait connaître à ce sujet les observations faites à Nîmes, dans le faubourg du chemin de Montpellier, par M. le capitaine d'artillerie Belchamp.

Pendant le mois de novembre dernier, le nombre des jours de gelée s'est élevé à 20 et il est déjà de 24 pour le mois de décembre (aujourd'hui 27), tandis que dans les six années qui ont précédé 1851, le maximum du nombre des jours de gelée a été de 7 relativement au mois de novembre et de 21 pour la totalité du mois de décembre. Les chiffres des années antérieures sont donc fortement dépassés en 1851, surtout pour le mois de novembre; en outre, déjà le 19 novembre de cette année, le thermomètre s'est abaissé à 6 degrés au-dessous de zéro, tandis que, dans nos contrées, l'hiver, dont les crises se font surtout sentir en janvier et dans le commencement de février, se passe souvent tout entier sans atteindre ce minimum.

---

*Séance du 10 janvier 1852.*

M. le Secrétaire perpétuel dépose trois numéros des bulletins de la société académique de Mende, un volume des mémoires de la société libre d'émulation de Rouen, et quelques observations nouvelles de M. le docteur Vingtrinier, sur le régime des prisons.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. le docteur Chabanon, d'Uzès, qui remercie de sa récente affilia-

tion, et promet la communication de tous ses travaux.

M. de Castelnau fait part de ses observations météorologiques.

« Dans la dernière séance, dit-il, un de nos savants confrères constate l'abaissement de température extraordinaire et persévérante du mois de novembre 1851. — M. Plagniol n'a pu fournir des preuves comparatives que depuis 5 ou 6 ans, d'après les résultats obtenus par le zélé capitaine Belchamp.

» Des notes recueillies pendant 27 ans nous permettent d'exposer à l'Académie que, pendant ce laps de temps, les mois de novembre et de décembre n'ont jamais été aussi froids qu'en 1851.

» Le même thermomètre à maxima et minima confectionné par Spinelli, de Marseille, est placé depuis le 20 septembre 1825, au même endroit, à la partie nord de la rue des Prêcheurs, qui, vous le savez, suit la direction du nord un peu est, au sud un peu ouest. — Les observations faites sur cet instrument peuvent ne pas donner les mêmes chiffres que ceux recueillis par le capitaine Belchamp, mais les résultats comparatifs n'en sont pas moins vrais, puisque les conditions sont les mêmes depuis 27 ans.

» Le thermomètre de l'habile observateur que nous venons de nommer, placé presque en rase campagne, débarrassé à peu près de tout rayonnement et de tout abri, donne, il est vrai, des résultats thermométriques plus rapprochés de la température absolue, et de celle qui influe sur les produits agricoles. — Le nôtre, placé dans l'enceinte de la ville, donne les mesures de l'action hygiénique et pathogénique de la température et de ses variations sur les habitants de la cité.

» En 27 ans, le mois de novembre a présenté huit fois des journées ayant un minimum de température au-dessous de zéro. Le plus grand abaissement, dans ce laps de temps a été de 0°-4°<sup>5</sup> en 1825. — L'année 1851 se trouve au troisième rang.

» Quinze fois sur vingt-sept, il y a eu des gelées en

novembre. Les plus fréquentes ont été de dix fois dans le mois, en 1826 et 1827. En 1851, novembre, dépassant ce chiffre, a fourni 21 jours de gelée; sur les neuf jours restant, il y a eu cinq jours de pluie. L'on sait que la température du sol est de deux à trois degrés au-dessous de celle de l'air à une certaine élévation, ce qui explique pourquoi il gèle quand le thermomètre est au-dessous de zéro.

» Si l'on classe les années d'après le minima de température en novembre d'après les jours où le thermomètre a été au-dessous de zéro, en troisième lieu, d'après le nombre de jours de glace, les années auront les trois ordres suivants :

*Mois de Novembre, classé d'après le :*

MINIMA.	NOMBRE DE JOURS au-dessous de zéro.	NOMBRE DE JOURS de Glace.
1825 0° — 4°,5	1835 7 fois.	1851 21
1839 0° — 3°,5	1829 } 4	1826 } 10
1827 } 3	1851 } 4	1827 } 10
1829 } 2	1849 3	1835 8
1831 } 0° — 2°	1831 2	1842 7
1837 } 1	1827 } 3	1829 6
1851 } 1	1837 } 1	1849 6
1842 0° — 1°	1842 } 3	1831 } 3
		1837 } 3
		1832 } 2
		1836 } 2
		1848 } 1
		1830 } 1
		1840 } 1
		1843 } 0

» En examinant le mois de décembre d'après les mêmes points de vue, ce mois s'est présenté treize fois en vingt-sept ans, avec une température minima

au-dessous de zéro. La plus basse a été de 0°-11°-5, en 1829. Le plus grand nombre de jours au-dessous de zéro a été de dix-huit en 1835 ; mais 1851 a fourni le plus grand nombre de jours de glace. Il a gelé vingt-huit fois, et sur les trois jours restant, une fois il a plu ; pendant les deux autres le temps était couvert. Le chiffre qui vient après est de vingt-cinq en 1846.

*Mois de Décembre, classé d'après le :*

MINIMA.		NOMBRE DE JOURS au-dessous de zéro.		NOMBRE DE JOURS de Glace.	
1829	0°—11°,5	1839	18 fois.	1851	28
				1846	25
1840	0°— 8°,3	1829	16	1829	22
				1839	21
1844	0°— 6°,5	1846	15	1844	16
1846		1844	3	1838	15
				1849	14
1849	0°— 6°	1849	7	1830	12
				1840	11
1835	0°— 5°,5	1830	6	1831	9
				1850	
1830	0°— 4°	1831	5	1843	8
1831		1838		1826	7
				1832	
1851	0°— 3°,5	1840	4	1848	5
				1827	4
1838	0°— 2°	1851	2	1828	3
				1837	
1832	0°— 1°,7	1825		1845	
1825	8°— 1°	1832	2	1825	2
				1833	
1843	0°— 0°,5	1843		1841	

» Voici maintenant le tableau général et comparatif des 27 années.

ANNÉES.	MINIMA.			Nombre de Jours au-dessous de zero.			Nombre de Jours de Glace.		
	Octobre.	Novembre.	Décembre.	8bre.	9bre.	Xbre.	8bre.	9bre.	Xbre.
	1825	2°	3°	-1	»	»	2	»	»
—26	4°	1°,5	0°	»	»	»	»	10	7
—27	9°	-2°	1°	»	1	»	»	10	4
—28	4°,2	4	1°	»	»	»	»	»	3
—29	4°	-2	-11°,5(a)	»	4	16	»	6	22
1830	7°	1°,5	-4	»	»	6	»	1	12
—31	10°	-2°	-4	»	2	5	»	3	9
—32	8	1°	-1°,7	»	»	2	»	2	7
—33	8	3	2	»	»	»	»	»	2
—34	11°,5 (b)	1°	» (c)	»	»	»	»	»	»
—35	8°	-4°,5(d)	-5°,5	»	7	18	»	8	21
—36	0° (e)	2°	»	»	»	»	2	2	»
—37	7°	-2°	0°	»	1	»	»	3	3
—38	5°	-3°,5	-2	»	»	5	»	»	15
—39	3°,5	6	2°,5	»	»	»	»	»	»
1840	4°,8	3	-8°,3	»	»	5	»	1	11
—41	9°	4°	1°	»	»	»	»	»	2
—42	3°	-1	2°,5	»	1	»	»	7	»
—43	5°	1°,5	-0°,5	»	»	2	»	1	8
—44	7°	2°,5	-6°,5	»	»	9	»	»	16
—45	7°	2°	1°,5	»	»	»	»	»	8
—46	3°	3°	-6°,5	»	»	15	»	»	25
—47	7°	» (f)	»	»	»	»	»	»	»
—48	7°	0,5	+1°	»	»	»	»	2	5
—49	7°	-3°,5	-6°	»	3	7	»	6	14
1850	3,8	3°	0°	»	»	»	»	»	9
—51	9°	-2	-3°,5	»	4	4	»	21(g)	28(h)
	00	-4°,	-11°,5						

(a) Avec vent N. très-fort. — Neige trois fois.

(b) Quelques flocons de neige, le 24 octobre.

(c) Observation interrompue à dater du 12 décembre.

(d) Neige qui dure du 12 au 19. — Elle était tombée pendant le jour (1824).

(e) Neige le 29 octobre 1826.

(f) Observations interrompues à dater du 1<sup>er</sup> novembre.

(g) Sur les neuf jours restant, cinq de pluie.

(h) Sur les trois jours restant, un de pluie, deux couverts.

M. Nicot lit la note suivante :

« Messieurs, dit-il, M. Liotard, notre docte confrère a répété devant nous, il y a six ou huit mois, la belle expérience de M. Léon Foucault, et il a même imaginé un appareil ingénieux pour la préparer.

» J'ai trouvé dans un journal une nouvelle manière de démontrer le mouvement de rotation de la terre. Elle m'a paru présenter deux grands avantages ; la rapidité d'exécution et la facilité avec laquelle l'œil peut saisir le résultat. Voici ce nouveau procédé inventé par M. Homersanh Cox et consigné dans le *Civil engineer and architect's journal*, n° 1, mai 1851. On prend deux pendules que l'on suspend à une distance suffisante pour qu'ils puissent osciller librement. Les deux poids sont attachés ensemble à l'aide d'un fil auquel on met le feu ; et dès-lors les deux pendules se trouvent mis en mouvement en même temps et dans le même plan vertical. Conséquemment pour l'œil de l'observateur placé dans le même plan, les deux fils des pendules paraissent coïncider et s'éclipser mutuellement. Cependant, en peu de temps, la course de ces deux pendules se trouve altérée, et comme les plans d'oscillation semblent suivre le même chemin sur la surface de la terre, les fils ne tardent pas à ne plus s'éclipser, et à paraître se séparer et se contrarier.

» Il me semble qu'il y a dans ce mode de démonstration une grande simplicité : l'appareil n'est ni dispendieux, ni compliqué ; avec deux petits fils et deux petits cailloux, on se met en possession d'un fait saillant de la science, d'une grande vérité et *la vérité est le chemin du bien-être* (1). »

M. Pelet communique à l'Académie la note suivante :

« Messieurs, dit-il, M. Gamalier fils, de Vauvert, vient de découvrir dans une de ses terres près Fon-

(1) Massillon.

tieule, en face du mas du Bec, 38 instruments semblables réunis sur un même point, à 60 centimètres en dessous du sol.

» Ces instruments qui, de prime abord, ressemblent au fer d'une hache qui n'aurait pas été destinée à être emmanchée, ont cependant une forme particulière qui n'a nulle analogie avec aucun de nos instruments modernes.

» Ils sont en bronze si fin et si dur, qu'ils résistent à la lime et prouvent d'une manière évidente que les anciens savaient tremper le cuivre et lui donner toute la dureté du fer (1).

» 31 de ces outils ont 21 centimètres de longueur; 7, quoique de la même forme, n'en ont que 17; l'un des côtés arrondi en quart de cercle est tranchant; sa largeur est de 8 centimètres pour les plus grands et de 6 pour les plus petits; le côté opposé n'a que 2 centimètres pour les uns et 1 centimètre et demi pour les autres; il est arrondi et échancré sur le milieu en forme de petit croissant de 8 centimètres d'ouverture; les bords de ses deux faces sont relevés de quelques millimètres, de manière à laisser un vide entre l'instrument et l'objet dans lequel il devait être introduit.

» D'autres outils d'une forme semblable ont été trouvés dans les Gaules, mais on ne sait point encore d'une manière positive à quel usage ils étaient employés. Cependant une découverte, faite près de Langres en 1743, a jeté quelque jour sur la destination probable de cette sorte d'instrument.

» On trouva, réunis dans une même excavation, un couteau appelé *secespita*, servant à égorger les victimes; une espèce de poëlon pour en contenir les entrailles; deux *patères* à queue, l'une plus grande que l'autre, pour en recevoir le sang; une autre *patère* couverte et sans queue; deux *préféricules* de différentes formes, un manche d'*aspersoir* pour jeter l'eau lustrale; une

(1) *Recueil d'Antiquités*, par Caylus, t. I, p. 241.

*accera* couverte, destinée à renfermer l'encens ; trois petites cuillères d'argent pour le prendre ; un gros morceau de *succin* jaune, substance qui entrait dans les parfums ; enfin huit de ces instruments que vient de découvrir M. Gamalier fils.

» La réunion sur un même point de tant d'objets sacrés se rapportant tous aux cérémonies romaines, qui avaient pour objet d'offrir des sacrifices à la divinité, a dû faire supposer que les huit instruments qui faisaient partie de cette agglomération étaient aussi destinés à un usage semblable.

» M. Mahudel, qui fit l'acquisition de tous les objets relatifs à cette trouvaille, ne se contenta pas de la déduction qui semble résulter des circonstances de leur assemblage ; il chercha par l'examen qu'il en fit à découvrir à quelle partie du sacrifice ils pouvaient s'appliquer.

» Le sacrifice, dit ce savant antiquaire (1), était un des actes les plus essentiels de la religion des Grecs et des Romains ; tout y était mystérieux, et la figure des choses qui y servaient leur était tellement consacrée, qu'elle était invariable dans tous les pays de la domination de ces peuples où l'on sacrifiait. Cette uniformité se gardait dans la fabrication des divers instruments dont on avait besoin pour faire sur les victimes toutes les opérations marquées par le rite, et il ne faut qu'entrer dans les détails de ces opérations pour juger de celle à laquelle cette espèce de couteau pouvait servir.»

» Il développe ensuite avec beaucoup d'érudition tout le cérémonial des sacrifices en faisant connaître les instruments dont on se servait dans les diverses opérations que nécessitait l'accomplissement de cet acte religieux.

« Parmi ces circonstances, l'action d'écorcher la victime était regardée comme une des plus religieuses

(1) *Hist. de l'Acad. des Inscrip.* t. III, p. 225.

» de la cérémonie, les peaux enlevées étaient considé-  
 » rées comme sacrées ; on en parait les statues des  
 » dieux, on les suspendait aux murailles et aux voûtes  
 » des temples, comme des offrandes agréables aux di-  
 » vinités. Les prêtres de Pan ne pouvaient se livrer  
 » à la licence autorisée, pendant les Lupercales, qu'au-  
 » tant qu'ils étaient ceints de peaux de brebis immo-  
 » lées (1). C'était sur des peaux semblables que s'éten-  
 » daient les prêtres qui prétendaient consulter les  
 » dieux pendant leur sommeil, et qui à leur réveil  
 » donnaient leurs songes pour des oracles. Les Grecs  
 » malades venaient passer des nuits sur ces peaux dans  
 » le temple de Pasithée (2) et les Romains dans celui  
 » d'Esculape (3) : leurs fiancées s'asseyaient sur des  
 » sièges qui en étaient couverts ; enfin c'était sur ces  
 » dépouilles sacrées que les Scythes prononçaient leurs  
 » serments. Il n'est donc pas douteux que l'on ne prit  
 » le plus grand soin pour enlever, sans les endomma-  
 » ger, ces peaux auxquelles on attachait une si grande  
 » importance.

» Il serait difficile de croire, dit M. Mahudel, que les  
 » peaux des victimes ayant servi à tant d'usages, on  
 » n'eût point d'instrument particulier pour les séparer  
 » du corps des animaux qu'on avait immolés ; la forme  
 » du tranchant de celui-ci, arrondi en quart de cercle,  
 » approchant de celle des couteaux à écorcher dont  
 » se servent aujourd'hui ceux qui font ce métier, indi-  
 » quent assez que c'était là sa destination, pour laquelle  
 » il ne faut pas de pointe, parce qu'elle pourrait percer  
 » les peaux.»

» Les deux bords relevés sur les deux faces lais-  
 » saient un vide de quelques millimètres, lorsque l'ins-  
 » trument était introduit entre le cuir et les chairs de  
 » l'animal ; on conçoit que ce vide devait faciliter l'opé-  
 » ration, parce que, tandis que d'une main on faisait

(1) Val. Max, l. II, ch. 2.

(2) Pausanias in attic.

(3) Festus in pell.

couler l'instrument sous le cuir, pour le séparer de la chair, de l'autre on détachait les membranes et les ligaments qui présentaient de la résistance et l'on enlevait ainsi la peau sans la déchirer.

» A l'égard du nombre d'instruments semblables trouvés au même endroit tant à Langres qu'à la campagne de M. Gamalier, nous adoptons entièrement l'explication donnée par M. Mahudel. Il n'est pas surprenant, dit-il, que ce nombre soit plus grand que celui des couteaux à égorger, puisqu'avec un seul de ces derniers, un vicimaire aurait pu, dans l'espace d'un quart d'heure, donner facilement de l'occupation à six personnes qui se seraient servies en même temps des premiers, surtout lorsqu'il s'agissait de grands sacrifices où l'on immolait plusieurs animaux.

» Quant au motif pour lequel tant d'instruments de sacrifice auraient été enfouis sur un même point, il pourrait être la conséquence de certains rites qui, dans des sacrifices d'une nature particulière, auraient exigé que les objets dont on s'était servi pour les accomplir ne pussent être employés désormais, et à cet effet on les enterrait avec les cendres des entrailles religieusement consumées avant que le prêtre prononçât le mot sacramentel *litato*, c'est-à-dire, *tout est bien fait*, qui annonçait l'accomplissement du vœu.

» D'après les renseignements que nous avons obtenus, la terre qui enveloppait à 60 centimètres au-dessous du sol les 38 instruments découverts à la campagne de M. Gamalier, ressemblait beaucoup à de la cendre et n'avait aucun rapport avec le terrain dans lequel ils ont été enfouis.

» M. Gamalier a bien voulu enrichir notre musée de deux de ces instruments.»

M. de Lafarelle donne lecture d'une étude historique dont il a puisé l'idée dans l'ouvrage du brillant écrivain qu'il a fait connaître l'an dernier à l'Académie,

feu M. Joseph Droz , auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés , entre autres d'une appréciation remarquable du règne de Louis xvi. Comme son si regrettable ami , M. de Lafarelle s'est proposé de résoudre ce grave problème : Y a-t-il eu un temps , un moment où notre première et grande révolution aurait pu être prévenue ? En d'autres termes , et pour généraliser , à quelle époque la royauté aurait-elle pu prévenir ces secousses profondes , ces vastes catastrophes qui n'amènent que trop souvent une longue succession de calamités ? Et si son mode d'action était comme épuisé , à quelle époque , cette royauté vive , absolue , aurait-elle pu chercher d'autres conditions d'existence et de durée ?

L'auteur , pour entrer logiquement dans son sujet , n'hésite pas à répondre que ce moment devait être celui où la royauté était parvenue au plus haut degré de puissance , où une rénovation eût été facilement acceptée , où elle était utile ; car , suivant une loi humaine irrésistible , le pouvoir royal ne pouvait manquer de descendre la pente de l'affaiblissement et de la décadence.

Ce moment propice ne s'est-il pas rencontré vers la fin du règne de Louis xiv , alors que le duc de Bourgogne , formé par les purs enseignements de l'archevêque de Cambrai , se préparait à monter sur un trône qu'auraient agrandi encore ses précieuses qualités : la bonté , la sagesse , l'esprit d'ordre et cette raison ferme qui brillait si vivement , quoique cachée sous les voiles de la circonspection ?

Pour mieux montrer que c'était là l'occasion que la destinée ou plutôt la Providence avait ménagée à la France , M. de Lafarelle retrace à grands traits la situation de l'Etat et surtout de la royauté à l'avènement de Louis xiv.

Le régime féodal qui , attaqué et amoindri depuis Louis xi , avait été encore plus courbé , effacé sous la main puissante de Richelieu , le régime féodal n'était

plus. Un sentiment de satisfaction et de sécurité se répandait dans la nation. L'allégresse publique ; ornement des fêtes qui se multipliaient avec nos victoires, n'était-elle pas alors un moyen d'agrandissement pour la royauté ? Vainement l'esprit d'opposition veut arrêter ce développement. Ses efforts sont inutiles et ils s'épuisent, ils expirent dans la Fronde. Cette guerre célèbre par de grands noms et de petits effets, cette guerre que M. de Lafarelle appelle si justement, si ingénieusement : *la dernière campagne de la féodalité et la première de la bourgeoisie* ; cette guerre qui, sans but déterminé, sans autre caractère que celui de la galanterie, n'eut d'autre résultat immédiat que de rendre plus puissant le ministre même contre lequel s'armait la rébellion (Mazarin) et pour résultat assez prochain l'établissement de l'autorité royale absolue.

Après cette impertinente *échauffourée*, les grands vassaux retournent à la cour ; la noblesse féodale dégénère en noblesse de cour. Et pourtant quelques changements réels se sont opérés : on n'a pas, il est vrai, obtenu la réunion des Etats-généraux, ni fait beaucoup de concession à la bourgeoisie qui arrive ; mais cette bourgeoisie naissante se montre, cherche un rôle et s'irrite des distinctions. Etrangère au pacte qui avait uni le pouvoir monarchique et le peuple contre les abus du régime féodal, elle se posait déjà comme une conseillère du trône, en attendant d'en être la rivale, et *elle savait obéir et haïr*.

D'autre part, la magistrature et l'esprit parlementaire s'étaient fait jour. Mais, malgré cette triple résistance, la carrière de la royauté était grande et belle, et, au point de vue politique, il lui restait peu de vœux à former. Il n'en était pas de même pour la partie morale et littéraire.

La philosophie, autrefois ensevelie dans les écoles, était venue sur la scène du monde. Déjà toutes les notions dont l'esprit humain peut se proposer la re-

cherche, et toutes celles même que d'irrévocables décrets ont interdites à sa faiblesse, devenaient le sujet des méditations des écrivains. Ce n'était pas encore l'audace et le scepticisme qui éclatèrent si tristement au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle ; mais déjà on remarquait un changement profond. Massillon prêchait plutôt la morale que le dogme. Fontenelle et quelques honteux incrédules essayaient de combattre l'esprit chrétien, et la littérature, toute de transition, courait de Corneille à Helvétius.

On le comprend : avec cette double modification dans la religion et les lettres, les mœurs ne pouvaient point s'épurer. Aussi furent-elles de plus en plus abandonnées et favorisèrent l'accroissement de l'élément démocratique, en même temps que, par suite d'une intime connexité, la royauté perdait peu à peu son prestige, et semblait s'affaïsser avec le monarque qui, malgré des torts graves et de condamnables faiblesses, avait pourtant ajouté aux anciennes possessions du royaume ; qui avait fait de la France la première puissance continentale et maritime ; qui avait fait fleurir les arts, les lettres et le commerce, et publié, sur l'administration, les finances, la justice, d'immortelles ordonnances.

De cet exposé présenté avec des couleurs brillantes et toujours vraies, M. de Lafarelle conclut que ce règne de Louis xiv contenait déjà le germe des troubles et des bouleversements qui allaient frapper l'ordre social, et qu'une autorité forte et respectée aurait pu seule épargner au pays.

Cette autorité tutélaire le duc de Bourgogne eût pu l'exercer. Malheureusement, un trépas prématuré vint l'enlever à l'amour et aux espérances des Français.

Bientôt se levèrent de mauvais jours, d'abord avec la trop fameuse régence, qui ne fut qu'une conspiration ouverte contre les mœurs et l'ordre public, et, par conséquent, contre l'autorité suprême, et puis avec le règne de Louis xv, qui offrit l'odieux spectacle d'une cour

corrompue, de tribunaux et de ministres réprouvés par l'opinion, d'un trésor grevé d'une dette énorme, et que de honteux expédients, que la banqueroute devaient encore épuiser; et d'une philosophie audacieuse qui voulut substituer au frein des lois et des croyances l'ardeur des innovations et la fougue des réformes.

Ce dernier caractère, ce besoin d'affranchissement de la pensée est le trait qui marque le plus profondément cette époque, et il était d'autant plus impérieux, ce besoin, qu'il ne se préoccupait nullement des faits, se dégageant, s'affranchissant des réalités qui auraient pu ne pas s'harmoniser avec lui, ou même former obstacle; il allait, se développant sans cesse avec fougue, avec impétuosité, avec une tendance rapide aux excès.

Outre cette soif d'examen, caractère marqué de l'époque, on voyait partout s'effacer et disparaître les dernières traces du régime féodal, et cela, non point seulement dans les régions élevées, mais dans les bas fonds de la société; non pas seulement dans l'ordre politique, mais dans l'ordre civil.

Enfin, et c'est là la troisième empreinte de ces temps de décomposition, l'élément démocratique grandissait sans cesse, et, de son expansion, découlaient comme d'une source naturelle, le mépris superbe de toutes les institutions de la monarchie, un dégoût général de la condition que chacun tenait de la naissance et des lois.

Au milieu de ce désordre, quelle aurait dû être la conduite à tenir pour sauver le pays? La couronne aurait dû relever l'aristocratie comme élément politique, et celle-ci se rattacher plus que jamais à la royauté. Mais, par suite d'une double et fatale erreur, la royauté se plut à accélérer la révolution intellectuelle et morale, et les grands, à leur tour, apathiques ou imprudemment frondeurs, ne cessaient de se livrer à des plaisirs frivoles et coupables, ou de faire consi-

dérer les maux de l'Etat comme un effet des usages et des lois en vigueur, et contribuaient journellement au pervertissement de l'opinion publique.

En présence de cette situation, que pouvait ce monarque, dont la mémoire mériterait nos hommages, quand bien même elle n'eût point reçu la consécration du malheur?

Hélas! les temps étaient venus qui devaient presque invinciblement amener, avec une désorganisation universelle, le renversement de la monarchie. On essaya en vain de la rajeunir, en créant un gouvernement parlementaire.

L'Assemblée nationale, bien moins occupée de l'égalité des charges, de la réforme nécessaire de quelques abus, que des brillantes prérogatives d'égalité politique et de souveraineté, s'attribua une autorité sans limite; mais elle ne sut pas en assujettir l'action à des règles fixes. Après elle, la Constituante, plus dépourvue encore de l'esprit créateur, plus travaillée encore par la fièvre de destruction, entretint l'insubordination dans l'armée, le désordre dans la nation par les clubs, les journaux et la tribune; et elle eut bientôt établi sa prééminence usurpée, et renforcé son pouvoir de tout celui qu'elle retranchait à l'autorité royale. Ce fut elle, surtout, qui, à l'aide de la politique creuse et métaphysique du *Contrat social*, se plut à tout bouleverser et à faire *table rase*.

Il aurait fallu plus qu'un homme, plus qu'un héros pour réparer tant de maux. Le duc de Bourgogne lui-même, armé de toute sa sagesse, de toute son énergie, de toute la majesté de ses droits, le *Télémaque français*, selon l'expression de l'auteur de l'essai historique, eût été impuissant alors à trouver un remède à tant de genres de désordres et de calamités. Il aurait pu, dans d'autres temps, les empêcher de se produire; mais, alors, il n'aurait pu en arrêter le cours effréné.

Après toutes les sanglantes péripéties de ces temps dont le souvenir ne laisse dans les esprits que la honte

et le découragement, apparut une ère meilleure ; puis, après une époque de glorieux combats, la France salua d'un long cri de joie un prince, Louis xviii, généreux fondateur de nos libertés et du système représentatif, qui, mal compris et mal appliqué, ne fut peut-être, comme le dit M. de Lafarelle, *qu'un pompeux obélisque flottant sur les mers sans l'appui qu'il aurait pu et dû trouver dans la Chambre des Communes et dans la Chambre des Lords*. Hélas ! il n'y avait ni communes, ni seigneurs.

Après ce roi qui vivra dans l'histoire, la monarchie constitutionnelle continue encore, et la tribune nous envoie ses graves enseignements jusqu'au 24 Février. A ce moment finit cette belle page de nos annales, que la rapidité des événements peut nous faire perdre de vue, mais qu'aucune main ne veut aujourd'hui déchirer.

L'Académie, vivement intéressée à cette lecture, remercie l'auteur et, pour en perpétuer le souvenir, décide que le fragment suivant sera imprimé dans ses procès-verbaux.

Il s'agit de caractériser et de juger l'esprit d'examen et d'innovation :

« Grâces au pitoyable système politique suivi par la royauté et les classes privilégiées, la révolution intellectuelle du xviii<sup>e</sup> siècle fut cent fois plus hardie, plus complète, plus exagérée que si elle se fût coordonnée avec les faits et eût marché de front avec la révolution qui devait en être la suite dans l'ordre des réalités. Il est aisé de comprendre pourquoi. Les faits par eux-mêmes, et indépendamment de tout autre secours, opposent une sorte de résistance passive, comme une espèce de frottement préservateur qui empêche la spéculation de se précipiter au-delà des bornes du possible. Mais la pensée livrée à elle seule, la pensée dégagée de toute difficulté d'application, va d'un seul bond jusqu'à l'extrémité de la carrière sans jamais s'arrêter en route, sans jamais regarder derrière elle.

Chez nos voisins d'outre-mer, par exemple, une idée, un raisonnement, une théorie, ne possèdent jamais un mérite intrinsèque et indépendant de la possibilité de leur application comme de leur utilité pratique. Aussi n'y discute-t-on à peu près jamais sur les principes généraux et absolus qui sont censés acceptés de tout le monde; mais ce dont s'y occupent surtout les publicistes, les orateurs, les hommes d'Etat, c'est de tirer le meilleur parti possible d'un état social donné, lorsque chacun prétend en créer un à sa guise et lorsqu'il conviendrait à ses utopies. Nos philosophes, nos économistes, nos publicistes du xviii<sup>e</sup> siècle, au contraire, à l'exception peut-être du sage et immortel président de Montesquieu, livrés tout entiers à des spéculations pures qu'ils n'avaient aucune chance de voir se réaliser, empruntèrent à cette conviction même une liberté de pensée et d'argumentation, une audace d'analyse et de création dont l'histoire de l'esprit humain n'offre sûrement pas d'autre exemple. Tout fut attaqué, discuté, sapé, remanié : religion, morale, état social; peu leur importait de frapper juste pourvu qu'ils frappassent fort. Ce qu'ils voulaient, ce qu'ils ambitionnaient, ce n'était pas d'améliorer les mœurs, les institutions, les choses existantes, enfin; ils savaient d'avance qu'une pareille gloire ne leur était pas réservée, immédiatement du moins. Ils voulaient surtout et par dessus tout briller, étonner les esprits par d'ingénieux et hardis paradoxes, conquérir de la renommée, un rôle éclatant dans les salons, une place à l'Académie.

» Et voilà comment il advint que la partie réelle, pratique, si je puis m'exprimer ainsi, de la Révolution française eut, un beau jour, à se mettre au niveau de la partie spéculative de cette même révolution, d'un seul pas et comme par un soubresaut terrible.

» Voilà comment la crise de 1789 et des années subséquentes, dont les réformes eussent dû être disséminées dans un siècle tout entier, les accumula; les

entassa, les précipita dans un si court espace de temps. Voilà pourquoi cette Révolution française, qu'une heureuse concordance dans la marche progressive des idées et des faits eût pu rendre successive, lente, pacifique, fut, au contraire, instantanée, rapide, sanglante. »

---

*Séance du 24 janvier.*

Le secrétaire perpétuel de l'Académie donne lecture de deux lettres, l'une du secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences qui accuse réception de divers envois, et l'autre de M. le Ministre de l'intérieur qui félicite la compagnie sur la direction sérieuse de ses travaux.

M. Liotard communique les observations géorgico-météorologiques faites par M. d'Hombres fils, à St-Hippolyte-de-Caton, pendant l'année 1851.

M. d'Hombres classe cette année au nombre de celles qui ont été peu favorables aux produits agricoles. Il en trouve la cause dans la sécheresse et surtout dans les effets de la température, et ses brusques variations. C'est aussi la constitution météorologique du printemps qui donne l'explication des tristes résultats des éducations de vers-à-soie. La pluie dans cette saison égala la moyenne annuelle ; mais les soudaines variations de la température, les gelées blanches vinrent compromettre la récolte la plus importante du pays et nuisirent aussi aux prairies artificielles. En effet, les plantes fourragères, le sainfoin que l'on cultive avec profit dans les terrains calcaires du Gard, ont besoin pour se développer, non-seulement d'humidité, mais

encore de chaleur, ce principe si actif qu'on peut appeler la vie de la végétation.

La sécheresse de l'été a eu une grande et fâcheuse influence sur les céréales ; mais ce qui en a diminué surtout le rendement ; c'est la concomitance de l'élévation de la température ; ces deux causes réunies ont précipité la végétation sans lui permettre de se développer. Les grains qui n'ont pas eu le temps de se nourrir sont restés grêles, desséchés (*aganis*).

Les pommes de terre n'ont presque rien donné. Les gelées tardives frappèrent les pousses tendres, la sécheresse de juin porta le dernier coup, et lorsque les pluies arrivèrent en juillet, il était trop tard.

Pendant ce dernier mois, neuf jours de pluies rafraîchirent l'atmosphère et donnèrent une nouvelle vie aux plantes, aux mûriers et surtout aux vignes. Malheureusement celles-ci reçurent une fâcheuse atteinte. L'oïdium tuckery, observé dès 1834 sur les bords du Rhône, apparut dans le Gard, et sévit plus particulièrement sur les raisins blancs. Les grains contaminés prenaient un aspect poudreux, se fendillaient, se desséchaient sans être parvenus à leur maturité. M. d'Hombres abandonne aux naturalistes le soin de classer cette nouvelle espèce de cryptogame que M. Guerin-Meneville croit être la même que celle qui attaque les sainfoins.

La seconde récolte de pommes de terre a été moyenne, mais de bonne qualité.

Les oliviers, les châtaigniers, ont aussi subi les influences atmosphériques. Les uns et les autres faisaient concevoir d'abord des espérances en partie déçues. Heureusement les olives cueillies à propos et bien mûries ont donné une bonne huile.

M. d'Hombres termine par des observations purement météorologiques desquelles il n'a pu extraire aucun fait particulier qui mérite d'être signalé. La marche du baromètre a été régulière, sans oscillations brusques, sans écarts notables.

Les variations diurnes présentent un résultat qui confirme encore le principe reconnu ; ainsi  $m$  étant la hauteur barométrique à midi ,

On a eu le matin =  $m + 0,40$ .

— midi =  $m$

— après-midi =  $m - 0,49$ .

— le soir =  $m + 0,28$ .

L'abaissement du jour =  $0,89$ .

L'ascension du soir =  $0,77$ .

On avait rarement vu le thermomètre monter plus haut que cette année ( $35^{\circ}$  le 29 juin). Le minimum a été le 30 décembre —  $2,15$  ; la moyenne de l'année  $15^{\circ},64$ .

La quantité moyenne de pluie

de jour a été de 254 mill. 75

de nuit 344 10

du mois 598 85

Après avoir ainsi considéré la constitution atmosphérique de l'année et celle de chaque saison en particulier, M. d'Hombres arrive à cette conclusion :

1<sup>o</sup> Que 1851 peut être classé au nombre des années les plus chaudes et les plus sèches ;

2<sup>o</sup> Que, s'il a régné souvent des froids plus intenses, ils ne se sont jamais fait sentir avec une persistance pareille à celle qui a été observée en novembre et décembre 1851.

M. Auguste Pelet rend un compte-verbal des fouilles qui sont exécutées en ce moment derrière le Nymphée, vulgairement appelé le Temple-de-Diane.

Pour faire connaître les travaux qu'on vient d'entreprendre, M. Pelet remonte aux premières études faites en 1830, par suite des fouilles portées, à cette époque, sur le devant de la façade ; il rappelle les découvertes qui en furent le résultat, cette grande quantité de canaux fort au-dessus du niveau de la fontaine, ces bassins revêtus de marbre, ces bases de colonnes ayant fait partie d'un portique sur le devant de l'édi-

fice, ces piédestaux supportant des statues et une infinité d'amorces qui prouvaient d'une manière évidente que ce monument n'avait pas encore dit son dernier mot.

Remontant ensuite à l'époque récente où M. de Chanal eut la pensée d'appliquer quelques fonds disponibles à poursuivre ces recherches qu'il regardait avec raison comme très-importantes pour l'archéologie en général, et en particulier pour l'histoire de notre pays, il énumère les découvertes faites à cette époque qui mirent au jour, du côté de l'ouest, des constructions inconnues, ayant fait partie du Temple et un canal qui courait vers le couchant et qui, établi sur le roc, ne paraissait pas avoir été terminé; ce canal avait, du côté du Nord, une branche qui se liait au grand aqueduc romain, pour amener les eaux contre le Temple même; mais quel était l'objet de la branche occidentale? Était-elle destinée à conduire les eaux dans la partie de la ville antique située au-delà du Cadereau et du Cours-Neuf, laquelle devait nécessairement en manquer? Était-ce un nouvel affluent inconnu? La question restait indécise.

Là s'étaient bornées les découvertes faites à la suite des révolutions de 1830 et de 1848.

La révolution de 1848 ne tarda pas à paralyser la bonne volonté de l'administration; elle avait paralysé tant d'autres choses! L'on cessa de fouiller.

Ce sol va livrer de nouveau une ample matière aux investigations de l'archéologie; il sera exploré, dit M. Pelet, et fécondé en quelque sorte, par un architecte habile, chargé par M. le Préfet de diriger ces intéressants travaux; M. Henri Révoil marche sur les traces de celui qui a été son maître et qui jouit dans le monde artistique d'une si juste célébrité, M. Caristie; M. Révoil nous a donné des preuves de son intelligence dans la restauration des monuments antiques, par les travaux exécutés au pont de St-Chamas; la manière dont il dirige les fouilles prouve qu'il a le goût artistique et

le sentiment du beau ; sentiment qui est chez lui le résultat combiné d'études consciencieuses et d'une heureuse organisation.

Sous la direction de cet architecte , les fouilles ont été activement reprises ; elles nous montrent de vastes constructions qui semblent indiquer les fondations d'un immense édifice qui n'aurait jamais été terminé. On n'y reconnaît aucune trace d'usage , ni sédiment déposé par les eaux , ni indice de crépissage.

Elles sont toutes en moellons smillés et parementées des deux côtés ; leur hauteur est celle de la seconde travée des voûtes de la galerie latérale du Temple , et elles paraissent n'avoir pas été destinées à s'élever davantage , si nous en jugeons par un reste de voûte qui existe encore à cette hauteur.

La forme de ces constructions est bizarre ; celles qui s'appuient contre le mur postérieur du Temple sont demi-circulaires et sans issue par le bas. Cette circonstance avait fait d'abord supposer à M. Pelet qu'elles n'avaient eu pour but que de garantir le monument contre la butée des terres ou l'infiltration des eaux ; mais ne faudrait-il pas rejeter cette idée si , comme tout semble l'annoncer , les terres qui sont actuellement contre ces constructions n'existaient pas du temps des Romains ; si elles proviennent des canaux exécutés en 1750 , canaux dont les déblais furent déposés sur ce monticule.

Les diverses enceintes irrégulières formées par ces constructions auraient-elles été destinées à servir de cloaques pour recevoir les eaux des quartiers établis sur la colline ? Un canal transversal qu'on voit au milieu de ces constructions semblerait d'abord le prouver ; mais , le peu de longueur de ce canal , les soins qu'on a mis à le garantir par une espèce de tour demi-circulaire de deux mètres d'élévation , contrarient aussi cette opinion.

Faudrait-il voir dans ces constructions ces parties sou-

terrains des thermes destinées à mettre l'hypocauste, pour placer au-dessus le *laconicum* et le *suffocatorium*, lieux où l'on allait pour suer, « dans lesquels, dit » Vitruve, le même fourneau échauffait tant l'air que » l'eau, par la disposition des lieux qui étaient plus » ou moins rapprochés de ce fourneau, dont la cha- » leur se communiquait aux chambres par dessous le » plancher qui était creux ? »

Dans ce cas, la portion du canal de l'aqueduc romain, qui, à l'époque des premières fouilles, avait été découvert se dirigeant vers l'ouest, ne serait qu'un couloir servant de passage pour aller jusqu'au réservoir, puiser l'eau nécessaire au service des bains de vapeur; et, en effet, ce couloir ascendant du levant au couchant arrive à la hauteur du sol, à 30 mètres de distance du temple où il se termine. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la plus grande partie de ces constructions a nécessité la destruction d'édifices antérieurs romains dont on retrouve les anciens pavés mosaïques. Ces doubles vestiges s'étaient aussi présentés dans les dernières fouilles faites au devant de la façade de la Maison-Carrée.

Nous livrons, dit M. Pelet, toutes ces conjectures aux adeptes de la science archéologique. Une colline aussi bien située que celle où ont été trouvées ces intéressantes ruines, ne pouvait avoir été négligée par les Romains, si désireux d'établir leurs habitations sur des lieux élevés et surtout à la proximité de deux abondantes sources. Nos fouilles viennent tous les jours confirmer cette conjecture; nous découvrons le plan tout entier de plusieurs maisons romaines, leurs pavés mosaïques, des urnes, des vases, des lampes, des ossements incinérés et une infinité de fragments antiques.

Un nouveau renard de la fable, continue M. Pelet, appelle tout cela des pots cassés.

Parmi ces fragments, on a trouvé un petit autel votif

en marbre (encore un *pot cassé*) qui porte l'inscription suivante :

NEMAUSO  
Q. CRASSIVS  
SECUNDIVS  
Q. COL.

C'est une nouvelle dédicace à l'antique dieu de notre cité ! C'est l'*ex-voto* d'un questeur de notre colonie, dont le nom était resté inconnu.

Des travaux poursuivis avec tant de zèle et d'intelligence sont un aliment précieux pour la science archéologique ; elle saura, quoi qu'en disent des critiques atrabilaires, en tirer des conséquences utiles pour l'histoire et pour les arts !

N'est-ce pas quelque chose que de mettre à nu quelques traces d'un peuple qui a occupé une si large place dans l'histoire du monde !

*Bulletin de la Séance du 7 février.*

M. le secrétaire perpétuel lit l'analyse sommaire d'un mémoire sur le travail publié par M. le Dr Maire, du Havre.

L'auteur, le flambeau de l'histoire à la main, cherche d'abord le principe de cette impulsion à agir qui, dans tous les temps, dans toutes les conditions et sous des formes infinies, se manifeste dans les sociétés comme dans les individus qui les composent. L'homme, dit-il, est né pour travailler comme l'oiseau pour voler. C'est la Vulgate qui a dit : *Homo nascitur ad laborem ut avis ad volatum.*

Mais qu'est ce que travailler? C'est exercer nos facultés dans la mesure de nos forces et dans la sphère d'activité où le hasard, l'éducation, ou plutôt, la Providence nous a placés; et comme à l'exercice de nos facultés est toujours lié un besoin, un instinct qui nous excite à les mettre en jeu, travailler est donc, en dernier résultat, l'accomplissement de ce besoin instinctif.

Après avoir ainsi montré que le travail est inhérent à notre organisation, M. Maire examine successivement les opinions qui ont été émises.

Un moderne publiciste disait tout récemment que le travail chez les anciens était considéré comme une *honte*. Un homme d'État illustre (1) l'envisage comme un *frein*, M. de Montalembert comme une *peine*, et les Socialistes comme un *droit*.

C'est sous ces quatre aspects que la question est présentée et étudiée.

M. Maire réfute d'abord sans peine l'opinion erronée et morose qui voudrait montrer le travail comme une honte. Il prouve fort bien que jamais il n'en a été ainsi, parce que ce qui ennoblit aujourd'hui l'homme, n'a jamais pu l'avilir.

M. Maire se demande ensuite si le travail est réellement un frein. Oui, répond-il, parce qu'il étouffe les mauvaises inspirations. Il y a un remède naturel, continue-t-il, au vagabondage de l'esprit et de l'instinct; ce remède est dans l'habitude des occupations journalières.

Arrivé à sa troisième division, l'auteur combat l'erreur

(1) M. Guizot.

de l'éloquent publiciste chrétien, et observe avec raison que le travail n'est une peine que lorsque la contrainte a pris la place de la vocation; quand, dévié de ses voies normales, il est prolongé au-delà de ses limites naturelles. Et non-seulement, dit M. Maire, le travail n'est point un châtement, mais nous y retrouvons les deux caractères d'impulsion et de plaisir attachés aux actes de notre organisation. En effet, qui de nous, ouvriers de l'intelligence, n'a éprouvé quelquefois cette fatigue qui accompagne l'inactivité, l'oisiveté de l'esprit, quand elle est trop prolongée? Qui de nous n'a goûté une satisfaction morale, un sentiment indicible de bonheur, lorsqu'il a assouvi ce besoin de nourriture intellectuelle? Et, d'autre part, demandons aux ouvriers des bras s'ils n'ont pas senti quelquefois combien le repos est important, s'ils n'ont pas éprouvé un véritable bien-être en accomplissant cette loi naturelle.

Après avoir montré que le travail n'est ni une *honte*, ni une *peine*, mais qu'il est, comme il l'a établi d'abord, le résultat d'une incitation intérieure, qu'il est de plus un frein, M. Maire traite la question dénaturée par les flagrants intérêts du moment et sur laquelle les passions politiques s'étaient efforcées d'accumuler les ténèbres : Les gouvernements sont-ils dans la nécessité morale de satisfaire à ce besoin? doivent-ils y pourvoir comme à la sécurité des personnes, à la protection de la propriété? M. Maire répond négativement. Lorsque les législateurs, dit-il, ont refusé non pas le droit de travailler (ce qui serait une absurdité), mais le *droit au travail* (ce qui est autre chose), ils ont montré une véritable sagesse. Le droit au travail, comme l'entendait M. Félix Pyat, le droit de l'ouvrier sur la société qu'il contraindrait à lui fournir des moyens d'exercer une industrie, ou à accepter de sa part un travail dont elle n'a pas besoin, ce droit créerait une tyrannie à laquelle la société se soustrairait avec raison. Ce qu'il faut dire, en considérant l'état de cette société à l'égard des ouvriers sans travail, c'est qu'ils ne peuvent s'imposer à qui n'a que faire de leurs bras; mais comme en fin de compte ces bras sont des forces vives, dont l'application peut être avantageuse à la fois à ceux qui en sont doués et à ceux qui les emploient, il y a convenance, intérêt moral, à ce que l'État tire parti des ressources, des facultés que la Providence a mises entre les mains des sociétés hu-

maines, toutes les fois que le bienfait est possible, qu'il est opportun et que l'œuvre est utile et digne d'être soldée par le trésor public.

Le rapporteur termine en louant l'auteur d'avoir consacré ses rares loisirs à l'exposition de doctrines si sensées, d'avoir surtout présenté le travail comme un besoin instinctif qu'il importe de satisfaire et comme l'instrument le plus puissant des progrès possibles de l'humanité, la force au moyen de laquelle l'homme est réellement le maître du monde, le roi de la création.

Après ce résumé, M. le D<sup>r</sup> Martin offre, comme tribut académique de l'année, des considérations sur l'assistance publique, appliquée à l'hygiène et à la médecine.

M. Martin remarque en commençant que, grâce à l'inspiration du christianisme, il existe une foule d'établissements fondés par la bienfaisance et la charité d'associations religieuses ou laïques, même de personnes privées, et tous destinés au soulagement des pauvres. N'est-ce pas dans ce but, dit-il, qu'ont été créées, il y a à peine quelques années, les salles d'asile, les crèches? Mais ne faudrait-il pas faire plus encore, et l'assistance publique ne pourrait-elle pas opérer sur une plus grande échelle, et procurer aux classes ouvrières ce bien-être qu'elles méritent et que l'humanité réclame en leur faveur?

Après ces prolégomènes, M. Martin entre en matière. Il ne s'est pas proposé de rechercher une suite, un système d'institutions propres à la solution de cet important problème social; il soumet seulement quelques réflexions sur celles d'entre elles qui ont l'hygiène et la médecine pour objet, et il indique quelques sujets auxquels il serait convenable d'étendre et d'appliquer de nos jours le principe de l'assistance. Rien ne lui paraît d'abord mieux conçu dans l'intérêt des classes ouvrières et au point de vue de la santé, que les projets de loi récemment présentés à l'Assemblée Législative, et surtout celles qui sont relatives aux logements insalubres et à l'établissement de bains ou de lavoirs publics gratuits, ou à prix réduits. La première de ces lois est, sans contredit, la plus importante, car elle est appelée à remédier à un mal qui mine la vie de l'ouvrier, et qui en abrège la durée. Toutes ces habitations au rez-de-chaussée, et même en contre-bas du sol, tous ces réduits où l'air et la lumière ne pénètrent qu'avec peine, et où règne conséquemment une humidité malfaisante, ne sont-ils pas comme autant de foyers d'in-

fection, dans lesquels les maladies acquièrent un haut degré d'intensité, ne sont-ils pas de véritables tombeaux ?

Quoique d'une moindre importance, la loi qui a pour objet l'établissement des bains et lavoirs paraît à M. le D<sup>r</sup> Martin présenter un grand but d'utilité pour les classes laborieuses. On faciliterait ainsi ces soins et ces habitudes de propreté si nécessaires aux familles, et qu'elles ne peuvent pourtant ni rechercher, ni suivre, parce que le prix en serait trop élevé. Les bains surtout n'offriraient-ils pas le précieux avantage de prévenir un grand nombre de maladies cutanées, et même, comme moyen thérapeutique, ne sont-ils pas prescrits dans une foule de maladies dans lesquelles la peau n'est nullement affectée ?

A ces deux lois, les seules qui aient été encore rendues touchant l'assistance publique dans ses applications à l'hygiène et, à la médecine, il serait urgent d'ajouter celles que les événements politiques ont fait ajourner, c'est-à-dire, celles qui concernent l'usage des eaux médicinales, les dispensaires ou bureaux de bienfaisance, les hôpitaux.

« L'admission gratuite ou à prix réduits des indigents  
 » aux établissements d'eaux thermales serait, dit M.  
 » Martin, un insigne bienfait accordé à ceux qui com-  
 » posent cette classe. Il est, en effet, plusieurs maladies,  
 » le rhumatisme, entre autres, sous ses différentes for-  
 » mes qui, nées sous l'action de plusieurs causes réunies  
 » ou séparées, telles que le genre de profession, l'hu-  
 » midité des habitations et l'insuffisance des vêtements,  
 » favorisées, d'ailleurs, par une certaine prédisposi-  
 » tion, attaquent fréquemment les pauvres et réclame-  
 » raient l'usage de ces eaux. Mais la modicité des res-  
 » sources et l'éloignement des sources salutaires en  
 » privent presque toujours ceux qui en ont le plus be-  
 » soin. Il est facile de prévoir ce qui en résulte. Il n'est  
 » aucun médecin qui, dans la pratique civile ou dans  
 » celle des hôpitaux, n'ait vu un plus ou moins grand  
 » nombre d'ouvriers laborieux, encore dans la force de  
 » l'âge, qui, faute de soins convenables dès l'origine de  
 » leur maladie, ou par suite de traitements empiriques,  
 » sont forcés d'abandonner leurs travaux. Ils devien-  
 » nent ainsi une charge pour leur famille qu'ils devraient  
 » soutenir ou peuplent en partie les salles des hôpitaux  
 » d'où ils passent, après y avoir langué plus ou moins

» longtemps, dans les hospices destinés aux infirmes.  
 » L'usage des eaux thermales remédierait à ces maux,  
 » et même il serait encore un moyen de guérison pour  
 » certaines maladies de la peau qui affligent un grand  
 » nombre de travailleurs pauvres, et qui, comme les af-  
 » fections rhumatismales, les retiennent longtemps  
 » dans les hôpitaux. »

Déjà quelques établissements, mus par les plus louables sentiments de l'humanité, ont admis gratuitement les indigents, et quelques administrations hospitalières ont aussi voulu assurer le bienfait à un certain nombre de malades. Il s'agirait de généraliser par une loi et dans la limite du possible. On atteindrait ce but vraiment humanitaire à l'aide d'un fonds commun fourni par les départements et les communes, et même par la charité privée, toujours si fertile en bonnes œuvres.

A l'expression de ce vœu, l'auteur en joint deux autres : ce serait, d'abord, au lieu de traiter les pauvres dans les hôpitaux, de les secourir à domicile, afin de ne pas les priver des soins de leurs familles et de laisser le plus grand nombre de lits disponibles pour les malades étrangers que l'on est contraint trop souvent de refuser.

Secondement, il faudrait mieux organiser les bureaux de bienfaisance, et pour cela, former une division des localités en circonscriptions exactement limitées, pourvues chacune d'un personnel suffisant, personnel qu'on augmenterait en temps d'épidémie, et auquel il conviendrait d'assurer une juste rémunération.

L'auteur termine en proposant deux mesures qui lui paraissent porter aussi un caractère d'utilité publique : la constatation des naissances à domicile et la vérification des décès, mesures salutaires, dit-il, dont plusieurs administrations municipales ont déjà senti l'importance, et que quelques-unes ont même mises en pratique.

#### *Bulletin du 20 février.*

M. Pelet donne lecture d'un mémoire sur la voie romaine, entre Ugernum (Beaucaire) et Sustantio, près de Castelnau, et particulièrement sur les pierres milliaires qu'on y a trouvées.

Après avoir rappelé brièvement ce qui déjà avait été

remarqué par les anciens archéologues et notamment par Ménard et Astruc, M. Pelet, tout en rendant hommage à leur science, entreprend de rectifier quelques erreurs trop longtemps accréditées. Par exemple, dit-il, c'est à tort qu'on a supposé que la grande voie d'Ampurias au Rhône avait, à la hauteur du 4<sup>e</sup> milliaire, un embranchement sur Arles et un autre sur Orange (1). Secondement, ce n'est point à partir de Redessan, mais bien au milliaire n° x, encore à sa place, qu'était établie la bifurcation. Enfin, la voie de Nîmes à Beaucaire ne formait pas *une ligne parfaitement droite*, mais droite seulement depuis la porte d'Auguste jusqu'aux granges de Cureboussoù elle s'infectait à droite. M. Pelet signale en passant l'habileté des Romains à profiter d'une fissure que présente la roche de Beaucaire, à l'endroit qu'on désigne sous le nom de *Roque-Partide*, et montre, aidé du savoir de M. Emilien Dumas, ce qu'a de remarquable la surface polie de cette faille, rattachée par sa direction au soulèvement de la chaîne principale des Alpes, s'étendant du Valais jusqu'en Autriche, comme aussi liée par son parallélisme aux crêtes du Ventoux, du Luberon et des Alpines, sur lesquelles elle se dirige exactement; d'où il faut conclure que la faille de Beaucaire est contemporaine des montagnes qu'on vient de nommer.

Après ces quelques observations géologiques, M. Pelet, afin de bien déterminer l'emplacement primitif des *lapides miliarii*, donne un extrait succinct de l'itinéraire d'Antonin et des tables de Peutinger (*Véritable livre de poste de l'empire romain*), en ce qui concerne la route de Narbonne à Ugernum. Il s'attache surtout à tracer et à faire suivre pas à pas la route sur laquelle étaient placées ces pierres milliaires, dont la suite du mémoire et l'observation récente de M. Jules Teissier vont faire sentir toute l'importance.

Voici comment M. Pelet divise les cinq espèces de milliaires qu'il a soigneusement décrits et figurés dans le mémoire :

Quatre se rapportent au temps de la République. Ils sont cylindriques sur toute leur longueur, sans inscription. Leur hauteur est de 2<sup>m</sup> 90 et leur circonférence de 2<sup>m</sup> 20 à 2<sup>m</sup> 40. Un seul existait encore à sa place en 1850; il

(1) Voir la carte d'Astruc.

vient d'être arraché et offert à la ville par M. Carcassonne aîné.

Onze appartiennent à Auguste. Leur forme est également cylindrique, avec un astragale à leur partie supérieure. L'inscription est gravée sur le fût sans encadrement; elle indique sur tous la xx<sup>e</sup> année de la puissance tribunitienne de ce prince. Leur hauteur est de 2<sup>m</sup> 50 et leur circonférence de 2<sup>m</sup> 40. On en trouve encore deux en place : ce sont les ix<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup>, sur la voie de Nîmes à Beaucaire.

Sept se rapportent à l'empereur Tibère. Ils forment des parallélépipèdes qui ont 0<sup>m</sup> 70 de large, 0<sup>m</sup> 50 d'épaisseur et une hauteur de 2<sup>m</sup> 90. L'inscription tracée sur une des faces larges n'est point encadrée. Les caractères en sont beaux et gravés profondément dans la pierre, d'ailleurs peu polie. Ils sont compris entre la xxx<sup>e</sup> et la xxxiii<sup>e</sup> année du règne de Tibère, et portent tous les mots REFECIT et RESTITUIT, ainsi que l'indication numérale. Le n<sup>o</sup> XIII est seul resté en place près de Beaucaire.

Dix-sept datent de l'empire de Claude. Ils sont cylindriques, sans astragale. Leur inscription est renfermée dans un cadre creusé dans la pierre. Il a 0<sup>m</sup> 62 de hauteur sur 0<sup>m</sup> 50 de large. Les mots TRIB. POT. ne sont accompagnés d'aucun chiffre, ce qui indique la première année du règne de ce prince, l'an 40 de J.-C. Leur hauteur est de 2<sup>m</sup> 90 et leur circonférence de 2<sup>m</sup>. Tous portent le mot REFECIT, et un seul son indication numérale. Aucun n'est resté à sa place.

Onze appartiennent à Antonin. Leur forme est cylindrique, mais la partie qui les fixait dans la terre est carrée. Leur hauteur est de 2<sup>m</sup> 40 et leur circonférence de 1<sup>m</sup> 95. L'inscription est renfermée dans un cadre dont les moulures sont moins simples que dans les milliaires de Claude. Ce cadre a 0<sup>m</sup> 67 de hauteur sur 0<sup>m</sup> 59 de large. Toutes ces pierres indiquent la viii<sup>e</sup> année du règne d'Antonin, l'an 146 de J.-C., époque à laquelle il exerçait son 4<sup>e</sup> consulat, lequel dura jusqu'à sa mort, l'an 161 de J.-C. Il n'est resté sur son ancien emplacement que le viii<sup>e</sup> à partir de Nîmes, ou le LXXXIII<sup>e</sup> en comptant de Narbonne.

Après avoir décrit en détail ces 50 pierres milliaires, M. Pelet s'applique à tirer des conclusions dans l'intérêt de la science archéologique.

Et d'abord, les indications numériques de ces milliaires lui paraissent démontrer, d'une manière positive, qu'ils

n'avaient pas tous pour point de départ, comme on l'a prétendu, le milliaire d'or, *milliarium aureum*, qu'Auguste plaça au milieu du forum de Rome; mais plutôt qu'ils se rapportaient, comme l'a avancé Bergier (1), « à quelque bonne ville, ou cité métropolitaine, d'où on » commençait un nouveau rang de colonnes par une nouvelle suite de nombres. » En effet, les itinéraires anciens (2) prouvent que l'on comptait les milles de Bordeaux à Narbonne, de Narbonne à Nîmes, de Nîmes à Arles, etc., etc.

On voit également par ces milliaires, dit M. Pelet, que les empereurs s'honoraient des réparations faites par eux sur les voies militaires; qu'ils n'avaient même d'autre but que d'en transmettre le souvenir à la postérité, lorsqu'ils plaçaient à côté des milliaires de leurs prédécesseurs de nouvelles pierres de forme différente, sans indication numérale, portant leur nom, leurs titres et la date de leur souveraine puissance, avec ces mots: *Refecit et restituit*. C'est ce qui explique l'existence sur un même point de milliaires s'appliquant à des empereurs différents et motive le nombre de 50 que l'on trouve encore aujourd'hui sur une portion de route qui n'en comportait que 45 (en calculant sur 4472<sup>m</sup> 50, distance qui séparait deux milliaires consécutifs). De l'observation faite que les pierres milliaires étaient toujours placées sur la gauche de la voie en sortant des villes où l'on commençait à les compter, et de la considération attentive de leur numéro d'ordre, M. Pelet déduit avec Astruc que, sous les empereurs qui ont précédé Antonin, on comptait les milles à partir de Narbonne et que cette suite numérale allait seulement jusqu'à Nîmes d'où partait une nouvelle série de milliaires se prolongeant jusqu'à Arles, etc., etc.

Sous l'empire d'Antonin, cet ordre éprouva des changements. La ville de Nîmes semble être devenue à cette époque le point de départ des distances, même sur la route de Narbonne. Ce n'est peut-être là, ajoute M. Pelet, qu'une conjecture que semble contredire la disposition du milliaire d'Antonin, encore à sa place près

(1) Bergier, *Histoire des grands chemins des Romains* pag. 763.

(2) Astruc, pag. 91 et 92.

d'Uchaud, et qui aurait pu rigoureusement porter le nombre LXXXIII, s'il appartenait au point de départ de Narbonne. Pourtant, peut-on raisonnablement admettre que les deux milliaires du même empereur, portant les nombres I et III que l'on trouve si près de leur emplacement primitif, sur la route de Narbonne, y aient été transportés de la voie de Nîmes à Beaucaire, où ces numéros manquent en effet? A la rigueur, ce serait possible; mais, d'après M. Pelet, il n'y a aucune probabilité, et il aime mieux supposer que le projet de changer l'ordre des milliaires avait été réellement conçu par Antonin, qu'il avait même déjà reçu un commencement d'exécution, lorsque des événements quelconques, la mort de l'empereur peut-être, vinrent suspendre les travaux exécutés jusqu'à Bernis seulement, jusqu'à Bernis, ajoute M. Pelet, parce que là on a trouvé, pour ainsi dire les ouvriers romains occupés à polir, sur un milliaire de Claude, un cadre destiné à porter l'inscription d'Antonin qu'on n'eut pas le temps d'y graver.

On pourrait supposer que ce fut simplement pour faire honneur à sa ville natale que l'empereur Antonin fit commencer aux portes de cette ville une nouvelle suite de milles sur la route de Narbonne; mais cette disposition se rattache à un fait historique mis en lumière par le savant auteur des *Confidences de Nemausus*.

« Au premier coup-d'œil, dit M. J. Teissier, il semble  
 » qu'en voyant d'une part sur la route romaine les dis-  
 » tances commençant à Narbonne, et d'autre part la  
 » même indication commençant à Nîmes, on doit sim-  
 » plement en conclure que ces deux villes étaient sur  
 » le même pied et avaient rang égal dans l'empire. Cette  
 » conclusion serait fautive.

« Tant que les milliaires ont été numérotés à partir  
 » de Narbonne sous Auguste, sous Tibère, sous Claude  
 » et jusques à Antonin, *Narbonne a été la métropole*  
 » *de la province*; la position des milliaires le prouve  
 » puisqu'on agissait de même partout, et l'histoire le  
 » confirme. Mais à partir d'Antonin, cet ordre change.  
 » Les milliaires sont numérotés en sens inverse. Nîmes  
 » est le point de départ : *Nîmes est donc devenue la*  
 » *métropole même à l'égard de Narbonne*. On ne  
 » peut pas prétendre pour les deux villes un état d'éga-  
 » lité. En administration, les réglemens postérieurs  
 » abrogent ceux qui les ont précédés et qui leur sont

» contraires. Il ne peut pas y avoir deux manières de  
 » supputer les chemins : deux distances légales d'un  
 » lieu à l'autre. Si l'on peut s'exprimer ainsi, les mil-  
 » liaires d'Antonin ont abrogé ceux des empereurs pré-  
 » cédents qui n'ont plus subsisté que par tolérance ;  
 » mais ceux d'Antonin avaient seuls une existence légale,  
 » d'où je conclus qu'alors Nîmes primait Narbonne,  
 » et était évidemment la métropole de la Narbonnaise  
 » première.

« Ce ne fut point par injustice, continue M. Tessier,  
 » que le rang politique de ces deux villes fut changé  
 » par Antonin, mais le destin seul fut coupable, en l'an-  
 » née 445, Narbonne périt par un incendie.

» Il fallut donc désigner une autre ville pour le siège  
 » du gouvernement et de la force publique. Nîmes était  
 » la seconde ville de la Narbonnaise; elle était l'objet  
 » d'une affection de famille.

» Le choix n'était-il pas bien justifié?

» Les successeurs d'Antonin ne firent plus aucune ré-  
 » paration sur la voie militaire de Nîmes, et l'on doit  
 » supposer qu'à l'époque où les peuplades du Nord fonda-  
 » rent sur nos contrées, cette partie de l'administration y  
 » fut entièrement négligée. »

A l'audition de ce mémoire, et en voyant tout ce que les monuments anciens même les plus simples peuvent fournir d'éclaircissements à l'histoire, l'Académie n'a pu que s'associer aux vœux exprimés par M. Pelet dans le cours de son mémoire. C'est que nos modernes *curatores viarum*, au lieu de laisser détruire journellement ces pierres milliaires qui trop souvent ne leur apparaissent que comme des blocs insignifiants, se persuadent bien qu'ils ont un prix fort au-dessus de leur valeur intrinsèque, et qu'il faut veiller soigneusement, religieusement, à la conservation de ces vieux jalons historiques, dans la seule contrée du monde, où on en trouve encore quelques-uns à la place où ils ont été plantés depuis 18 siècles, et un si grand nombre peu éloignés de leur emplacement primitif.

*Suite de la séance du 20 février.*

M. Dumas rend un compte sommaire des travaux des sociétés académiques de Boulogne-sur-Mer, de Caen, du

Mans, de Troyes, de la Rochelle, d'Angoulême, du Puy, de Mende et de Perpignan.

Le recueil de Boulogne contient des observations importantes sur l'engraissement des bestiaux à l'étable, obtenu par l'emploi des racines alimentaires, et sur le drainage, nouveau moyen d'assèchement pour les terrains humides, importé depuis peu d'Angleterre, et dont plusieurs expériences ont également démontré la supériorité sur le mode anciennement connu des tranchées remplies de pierres ou de branchages et recouvertes de terre; supériorité fondée à la fois sur une dépense trois ou quatre fois moindre, et sur un plus facile écoulement des eaux et, en outre, sur une plus grande vitalité donnée au sol par le fait des courants d'air souterrains, établis par les tuyaux qu'on place symétriquement à des distances plus ou moins rapprochées, et à 1 mètre environ au-dessous de la surface du sol.

Dans les procès-verbaux de la société de Caen, M. Dumas n'a trouvé rien de plus digne d'attention que le jugement porté sur l'engrais Bickès, destiné, selon l'inventeur, à remplacer toutes les substances fertilisantes employées jusqu'à ce jour, et qu'il ne craint pas de qualifier encore de *machine à vapeur de l'agriculture*. Or, il résulte des expériences faites sous les yeux mêmes du représentant de M. Bickès, que dans une terre divisée en plusieurs parcelles, etensemencées en sarrazin, et préparées, les unes avec l'engrais Bickès, les autres avec de la poudrette, les autres avec du fumier d'écurie, les autres par la seule culture sans aucune addition de fumier, il résulta qu'il y eut, à la récolte, parfaite égalité entre la parcelle traitée à l'engrais Bickès et celle qui avait été dépourvue de toute fumure, c'est-à-dire de part et d'autre chétif produit, et, au contraire, récolte magnifique sur les parcelles qui avaient reçu la poudrette ou le fumier d'étable. De ce fait bien constaté, la commission de Caen conclut avec raison que l'engrais à dose homéopathique, l'engrais de poche, selon les expressions piquantes de M. Dumas, devra aller rejoindre les mirifiques mixtures qui, sous les noms d'eau de Van-Helmont, de liqueur végétative universelle, d'essence prolifique de M. de la Jutais, se donnèrent pour sources inépuisables de richesses à nos aïeux, tout aussi crédules et aussi promptement détrompés que nous.

M. Dumas, à propos de ces magnifiques promesses

d'un charlatanisme éhonté, rappelle le jugement non moins sévère que M. Bixio vient de porter contre l'engrais Dusseau dans l'un de nos meilleurs journaux agricoles, le *Journal d'Agriculture pratique*.

La société de la Sarthe paraît à M. Dumas se recommander aussi par une grande activité dans les travaux; il signale surtout ceux qui sont relatifs à la plantation automnale des pommes de terre qui ont résisté aux rigueurs de l'hiver, et ont donné des produits plus vigoureux et plus sains que ceux des plantations printanières.

L'Académie de Troyes fournit à M. Dumas une remarque applicable à presque tous les départements viticoles. C'est que, tandis que la production des vins fins demeure stationnaire ou même s'amoinde, celle des vins communs augmente dans une forte proportion, par suite de plantations de vignobles dans des terrains autrefois exclusivement consacrés à la culture des céréales et fourrages; Etat de choses alarmant, continue le rapporteur, pour les propriétaires de sols qui ne peuvent guère donner autre chose que des vins généreux, qu'ils voient successivement abandonnés pour des qualités fort inférieures, mais aussi d'un prix commercial bien moins élevé.

Dans des considérations sur le morcellement de la propriété en France, M. Gallice Dalbanne, membre distingué de cette même société de l'Aube, tout en regrettant les difficultés d'exploitation naissant de l'enchevêtrement des petites pièces de terre, difficultés qui peuvent toutefois s'atténuer par les dispositions d'une législation de plus en plus favorable aux échanges; et sans méconnaître non plus les inconvénients inévitablement attachés à la culture de trop étroites parcelles, y trouve néanmoins une compensation plus que suffisante dans la sécurité et le bonheur assurés à notre pays par le fait des six millions de propriétaires qui s'y partagent le sol, et qui ne représentent pas moins de vingt-quatre millions de Français, nécessairement amis de l'ordre et de la paix, et jouissant d'une vie comparativement plus douce et plus facile.

Dans les annales de la société de la Charente, M. Dumas a trouvé un mémoire important sur les moyens d'entretenir la salubrité atmosphérique dans les villes et les campagnes. Sans enseigner des vérités nouvelles, l'auteur de l'écrit analysé insiste, avec grande raison, sur la nécessité de l'application de certaines mesures fort simples, mais trop souvent négligées en tous lieux, savoir : un

bon système de petite voirie à l'intérieur des cités et des villages, et de confection des fumiers dans toute exploitation rurale. Les soins bien entendus, relatifs à ce dernier objet, auront en effet le double avantage de supprimer toute émanation nuisible à la santé, en créant une valeur par la plus abondante et plus substantielle masse d'engrais, premier fondement de la fertilité. Et le procédé le plus facile, en même temps le plus économique, consistera dans le mélange du plâtre au fumier, soit répandu sur la surface de chacune des couches successives dont se forme le tas, soit ajouté à la terre dont devra être entouré le pied de celui-ci, pour en absorber le liquide. Le même recueil contient un travail étendu sur l'utilité de l'embrigadement des gardes champêtres. Ce serait, dit M. Dumas, aussi bien dans l'intérêt de la sécurité publique qu'au point de vue de la conservation des récoltes, qu'il importerait de donner enfin une organisation régulière et hiérarchique à ces agents de la police rurale, placés aujourd'hui sous une étroite dépendance, dont il conviendrait de les délivrer, en attribuant leur nomination au préfet du département, sur la présentation des Conseils municipaux.

Le recueil de la Charente se termine par une note sur les résultats satisfaisants obtenus pour le rajeunissement des vignes délabrées, en pratiquant la greffe sur le vieux cep, à deux pouces environ au-dessous du niveau du sol, et recevant par incision deux jeunes sarments qu'on taille à deux bourgeons hors de terre. Au bout de la seconde année ces sarments prennent un tel développement, qu'ils suffisent à regarnir au moins trois places vides et quelquefois jusqu'à six ou sept; opération plus économique et d'un rapport plus prompt que la replantation ou même le provignement exécuté selon le mode ordinaire.

Dans le recueil de la Rochelle, M. Dumas a rencontré d'utiles aperçus sur la question des bêtes ovines et bovines, et quelques comptes-rendus d'essais d'acclimatation de végétaux exotiques, tels que le thé, l'arbre de Madagascar et un chanvre de Chine, dont les tiges s'élèvent à deux mètres; mais, rien de précis n'étant indiqué, la prudence fait ici encore une loi d'attendre avant de recommander.

La société du Puy offre aussi des vues sages et progressives à la fois. M. Charles Calemard de Lafayette, après avoir signalé, dans un lumineux rapport, le fléau de l'usure comme la plaie rongeante des campagnes, voit,

dans l'enseignement agricole bien conduit, un des moyens les plus efficaces de relever l'agriculture languissante. Pour encourager le cultivateur à placer dans la Ferme-Ecole l'enfant chez lequel il aurait reconnu de l'aptitude, M. de Lafayette pense qu'on devrait accorder l'exemption du service militaire aux meilleurs élèves sortants, ou, du moins, fonder en leur faveur une tontine avec le concours des parents, du département et de l'Etat. Il voudrait enfin que la composition de bons manuels de pratique agricole fût provoquée dans chaque région, non point par une prime sans éclat, mais par un prix de haute valeur et même par la croix de la Légion-d'Honneur, décernée d'après le jugement de l'Institut.

Des rapports sur des éducations de vers-à-soie, sur l'élève du cheval, sur des plantations faites et à faire sur les montagnes arides du Puy, seront aussi lus avec fruit.

Dans le bulletin de la société de Mende, M. Dumas a retrouvé les conseils judicieux et les encouragements persévérants que cette docte et laborieuse compagnie adresse aux cultivateurs sous forme de primes en argent, d'instruments perfectionnés, de plants, graines et amendements offerts gratuitement ou à prix réduit, sous la condition qu'on lui rendra compte des résultats obtenus. La société de Mende poursuit surtout la salutaire pensée du reboisement des montagnes dépouillées, et elle fait, dans ce but, une large distribution de plantes d'accacias, de bouleaux, de pins-épicéa et Laricio.

Le dernier recueil analysé par M. Dumas, est celui des Pyrénées-Orientales. Comme celle de la Lozère, l'Académie de Perpignan répand de riches encouragements pour les plantations sur les montagnes et collines déboisées et les landes stériles; mais, de plus, elle favorise d'utiles travaux entrepris pour l'irrigation des plaines, le dessèchement des terrains marécageux et la culture du chêne-liège. Cette nouvelle branche d'industrie prospérera peut-être rapidement. Un modeste cultivateur, M. Thorrent, a trouvé le moyen de greffer le chêne-liège sur le chêne-vert. Si, autrefois, le riche produit attendu de cet arbre ne récompensait que fort tard les travaux du cultivateur (trente années au moins s'écoulaient entre le moment qui voyait naître le jeune plant et celui où l'arbre pouvait être impunément dépouillé de son épaisse enveloppe) grâce au procédé de la greffe, aujourd'hui, ce long terme sera abrégé de moitié. Déjà, dit M. Guiraud

de St-Marsal, la transplantation des sujets grandis spontanément au milieu de roches éloignées à mis nombre de propriétaires en possession d'allées régulièrement alignées, situées à deux pas de leur demeure et qui placeront bientôt sous leur main la récolte désirée.

M. Dumas termine son rapport par un jugement favorable sur les poésies qui ornent les dernières pages du volume. Il y a trouvé un talent pur et vrai, et a principalement remarqué des vers de M<sup>me</sup> Anaïs Faure, qui lui semble réunir à l'inspiration poétique la sensibilité de la femme chrétienne.

---

A la fin de la séance, M. NICOT donne communication d'une lettre de M. Jules CANONGE et de l'Épître suivante, du même, dont l'Académie vote l'insertion dans son *Bulletin* du jour :

*A MONSIEUR INGRES*

après avoir vu son portrait

**DE MADAME MOITESSIER.**

ET VERA INCESSU PATUIT DEA.

(Virgile.)

Maitre ! le tableau merveilleux  
 Où tu fais apparaître et briller à nos yeux  
 Une si belle enchanteresse,  
 Me rappelle ce vers où, par sa majesté,  
 Dans l'Enéide, une déesse  
 Révèle sa divinité.

De grâce, éblouissant modèle,  
 Non, ce n'est pas une mortelle  
 Celle que ton génie ainsi transfigura ;  
 C'est un être idéal choisi dans la phalange  
 De ces créations, poétique mélange,  
 Où l'humaine beauté que femme on admira,  
 Se fait déesse ou devient ange,  
 Et dont Raphaël s'inspira.

Pour conserver ainsi ta force et ton prestige ,  
 Dans quels flots merveilleux trempe-tu ton pinceau ?  
 D'un art toujours ancien, d'un art toujours nouveau  
 Qui m'expliquera le prodige ?

Tandis que nous tournons, lassés dès le matin,  
 Nos regards en arrière,  
 Tu suis vers l'avenir ton glorieux chemin ;  
 Jamais on ne t'a vu plus ferme en ta carrière ;  
 Pour traduire ton cœur et ton esprit, ta main  
 Ne se montra jamais plus sûre et plus légère.

Cependant, près d'un siècle a passé sur ton front ;  
 Mais, pour les grands sommets, le temps n'a point d'affront.  
 Athlète courageux d'une lutte éternelle ,  
 Tu pourrais dire comme Apelle  
 « Point d'heure sans contour !  
 Sans travail point de jour ! »

La sève, dans ton cœur, incessamment bouillonne ;  
 De tout noble penser la flamme t'aiguillonne ;  
 Et ton regard se tient constamment arrêté  
 Sur cette région inconnue au vulgaire ,  
 Où rayonne et t'éclaire  
 Du Bien, du Vrai, du Beau l'immuable unité.

Le secret de ta force est dans ta conscience.  
 Ceux que trompe et fourvoie une fausse science ,  
 La soif du gain, le vain orgueil ;  
 Ceux qui du sanctuaire ont profané le seuil  
 Et voudraient, en idole, ériger leur grimace ,  
 N'oseraient, sans rougir, te regarder en face !

Puisse-tu, parmi nous, maître aux divins labeurs ,  
 De ton œuvre longtemps déployer les splendeurs !  
 Pour les nobles esprits reste comme un exemple ,  
 Comme un remords pour les vendeurs  
 Qui de l'Art encombrant le Temple !

*Bulletin de la séance du 6 mars.*

M. *Hedde* offre, pour son tribut académique, la suite et le complément de ses études sur le tissage, et se propose, notamment, dans le nouvel écrit, d'apprécier l'action, de faire le *parallèle* des trois inventeurs qui ont le plus perfectionné l'art textile, savoir : VAUCANSON, PAULET et JACQUARD.

Après quelques réflexions sur l'origine des arts et les premiers procédés employés dès les temps même de *Moïse*, pour la confection des riches ornements, des voiles et des tapis qui devaient orner le tabernacle, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur l'état de l'industrie du *tissage façonné* avant l'ère nouvelle de progrès, ouverte depuis quelques années ; puis il entre en matière et traite d'abord du métier à la GRANDE-TIRE. Il en signale les complications et la grande dépense, tant à cause des bras auxiliaires qu'il nécessitait, que pour le haut salaire à donner aux rares ouvriers et artistes capables de les monter, d'en diriger les armures, d'exécuter les dessins sur la mise en carte, etc., etc.

M. *Hedde* trace ensuite l'état des fabriques de rubans de St-Etienne, St-Chamond et St-Didier, et juge les produits de leurs métiers à une seule pièce à la HAUTE-LISSE, qui, moins compliqués que les précédents, n'exigeaient pas moins des ouvriers habiles et exercés dans ce genre de fabrication, qui avait aussi ses maîtrises ou jurandes. Il montre, en entrant dans tous les détails techniques, combien ces deux espèces de métiers fonctionnaient péniblement, et combien le dessinateur et le fabricant étaient gênés dans les effets qu'ils voulaient obtenir sur les tissus. Tout-à-coup, un événement fortuit vient mettre sur la voie de la solution de cet important problème, ou plutôt, dit M. *Hedde*, UN HOMME PROVIDENTIEL apparut, qui vint servir les sciences, régulariser les arts et sut les rendre utiles à l'humanité. Cet homme c'est l'immortel VAUCANSON.

Grâces à son ingénieuse, à sa belle découverte, l'ouvrier le plus ordinaire pouvait travailler sans aucun auxiliaire et exécuter les dessins les plus riches et les plus variés. Ici encore M. *Hedde* décrit successivement les avantages du nouveau métier : la suppression des cordages et des lacs, des poulies, des marches et l'amélioration dans le

travail des monteurs, liseurs, remetteuses, appareilleuses, etc. ; il fait sentir surtout l'avantage qu'a l'ouvrier, de recevoir le dessin tout lu, tout préparé sur des cartons et de n'avoir plus qu'à placer les cartons sur la surface du *cylindre*, ou prisme quadrangulaire de sa machine.

Tous ces perfectionnements sont dus à Vaucanson, et, quand on pense qu'ils s'appliquent non-seulement à l'industrie des étoffes et rubans façonnés, mais encore à celle des articles dits *courants*, ainsi qu'à la fabrication des schalls elle-même, on ne peut que s'associer, dit M. Hedde, aux éloges dès longtemps donnés au grand mécanicien, qui a été le promoteur de tous les progrès dans le tissage uni et façonné et le bienfaiteur de l'humanité.

Il existe, sans doute, entre les travaux de VAUCANSON et ceux de PAULET et JACQUARD, certains rapports, une certaine connexité, mais M. Hedde démontre que c'est au premier qu'appartient la plus grande gloire. Il rappelle, à ce sujet, une anecdote où l'illustre inspecteur des manufactures de soieries peint énergiquement sa confiance dans son invention. Trouvant réunis les chefs d'ateliers de Lyon qui, forts du monopole de la fabrication des étoffes riches et damassées, avaient fatigué le gouvernement de leurs prétentions exagérées : « Vous croyez, leur dit-il, » que vous seuls pouvez fabriquer vos étoffes riches et » damassées à la grande-tire, eh bien je'veux vous les » faire exécuter par un âne ! »

La forme du défi, et surtout le péril suscité, amena une si grande irritation parmi les ouvriers lyonnais, que *Vaucanson* n'eut rien de mieux à faire que d'emballer son métier et de l'expédier pour Paris, où il se rendit immédiatement.

Là, l'ingénieuse machine fut appréciée et placée dans le conservatoire des arts et métiers, et le *Mercur*e de France, de novembre 1745, et les journaux de 1747 le firent connaître à leurs nombreux lecteurs, et par eux aux manufacturiers de toute la France et surtout de l'Angleterre, qui admirèrent, d'une part, dans l'innovation, la suppression du tisseur par un moteur industriel quelconque (moyen dont les Anglais ne tardèrent pas à faire une heureuse application dans leurs manufactures de tissage mécanique) et, d'autre part, la précision, la célérité, l'économie du nouveau procédé, appliqué à l'idée d'exécuter par un seul principe, au moyen d'un seul mobile et sans tireur de lacs, tous les tissus façonnés.

Si, plus tard, et particulièrement en 1814 et ensuite en 1815, un mécanisme nouveau a été appliqué, à Lyon, à la fabrication des étoffes façonnées et, quelques années après, à celle des rubans et tissus de tout genre, M. Hedde affirme, sans crainte d'être démenti, que ce mécanisme avait été calqué et pris sur le métier de Vaucanson, qu'ainsi l'honneur de la découverte n'appartient point à *Jacquard*, à *Breton*, à *Skola* ou à *Paulet*.

Celui-ci, dit M. Hedde, d'après le témoignage de Vaucanson lui-même, son collègue et son émule à l'Académie des sciences de Paris, avait une grande expérience dans l'art de tisser. Il avait conduit avec succès une manufacture, fait faire un grand pas à cet art, par l'introduction du levier et de la griffe appliquée au tissage façonné sans tireur de lacs, et il a rendu surtout un immense service en facilitant le *lisage des dessins*, et vulgarisé ses procédés, notamment en les faisant connaître, en 1793, à la municipalité de Nîmes, dans d'importants mémoires et plans autographes, qui sont aujourd'hui déposés à la Bibliothèque de la ville.

Mais ce qui, plus que ses améliorations, le recommande à la reconnaissance publique, c'est le bel ouvrage qu'il a laissé, véritable monument élevé en l'honneur de l'industrie de la soie et de l'art du tissage, ouvrage si admirablement conçu et si merveilleusement exécuté.

Après avoir pesé et comparé le mérite de ces deux célèbres imitateurs, l'auteur décrit, examine, apprécie, à leur juste valeur, les *machines de Jacquard*, dites à *charriot*. Tout en rendant justice à cet ouvrier habile qui l'initia lui-même à la science textologique, il signale la lourdeur du métier, l'irrégularité des mouvements et l'imperfection du travail et trouve que *Breton* et *Skola* ont heureusement perfectionné, ont, pour ainsi dire, remplacé ce métier par des machines plus précises, mieux entendues, mieux confectionnées, qui sont seules employées aujourd'hui dans toutes les manufactures de tissage. Il reste pourtant à Jacquard un mérite particulier, c'est d'avoir substitué au cylindre, percé de trous, de Vaucanson, le prisme quadrangulaire également percé de trous qui conserve encore le nom primitif de *cylindre*, sans respect sans doute pour la géométrie, mais ce qui vaut mieux, par suite d'un sentiment de reconnaissance envers le génie créateur d'un mécanisme que le directeur

du Conservatoire appelle un *tour de force*, une *perle*, et comme le *diamant de la mécanique*.

Jacquard a un autre mérite, c'est d'avoir tiré de l'oubli, c'est d'avoir fait revivre la machine de Vaucanson, qui sans lui, peut-être, fût restée longtemps encore ensevelie dans le Conservatoire des arts et métiers et perdue, peut-être, pour les arts et l'industrie du tissage.

Pour bien déterminer la part de mérite qui revient à ces deux hommes réellement illustres, M. Hedde a eu recours à l'obligeance et au savoir d'un intelligent manufacturier de Nîmes, M. *Chardounaud*, qui, comme M. Hedde, l'avait déjà fait lui-même à Paris en 1820 et en 1844, a reconnu récemment, en voyant les deux métiers rapprochés, que Jacquard avait copié le métier de Vaucanson. Sur ce métier dont la chaîne principale était pourrie, M. *Morin* a fait placer une pièce nouvelle et on voit ainsi fonctionner le métier au moyen d'une seule marche qui fait mouvoir les quatre lisses du fond et le façonné dit *poil traînant*, dont le même M. Chardounaud a habilement relevé le dessin mis en carte, tel qu'il fut exécuté par Vaucanson en 1745, ainsi que la disposition et le plan du métier, que M. Hedde a l'intention de faire exécuter en y joignant encore le plan du métier qui porte aujourd'hui le nom de Jacquard.

M. Hedde termine son essai par un vœu : il désirerait que le mécanisme ingénieux qui a opéré de si grandes merveilles dans le tissage, portât le nom de son inventeur et s'appelât désormais :

*Métier à tisser façonné, à cylindre, de Vaucanson.*

« Quoi qu'il en soit, dit-il, en attendant que justice se  
 » fasse, distinguons, mais ne séparons pas dans le tribut  
 » de notre reconnaissance, de notre estime et de notre  
 » admiration, ces intelligences d'élite, qui chacune dans  
 » leur spécialité, mais à des degrés différents, ont été  
 » utiles à l'humanité et qui ont si puissamment contribué  
 » à améliorer le sort des classes ouvrières et à perfection-  
 » ner les diverses opérations du tissage, cette branche si  
 » importante du commerce et de l'industrie manufactu-  
 » rière. »

*Bulletin de la Séance du 20 mars.*

M. le Secrétaire donne lecture d'un essai politique et moral de M. Isidore Brun, intitulé : *Les Droits et les Devoirs*.

L'auteur ne s'est pas proposé, dans cette œuvre rapide, de faire un traité *ex-professo* ; il ne touche que les sommets et les idées générales. Son but a été bien moins d'apprécier les droits que d'insister principalement sur la puissance et la sainteté des devoirs.

Dès les premières lignes, la différence est établie.

Les droits, dit M. Brun, sont la conquête de l'homme, une acquisition de son intelligence et de sa force, une conséquence de son progrès social; le résultat nécessaire, inévitable de ce mouvement civilisateur qui a ses époques de croissance et d'ascension et ses moments d'affaiblissement et d'arrêt. Les droits sont l'œuvre personnelle de l'humanité; car, pour les posséder et pour en jouir, il a fallu parfois engager des querelles orageuses, des luttes meurtrières et acharnées. L'homme y tient parce qu'il les a conquis, parce qu'ils le relèvent dans sa propre dignité et lui font comprendre qu'il est lui-même une parcelle de cet Etre suprême et éternel qui se révèle en nous dans le sentiment de notre faiblesse, comme dans celui de notre grandeur.

Les devoirs sont tout autre chose: d'abord ils ne viennent pas de nous, mais ils émanent de Dieu, et leur siège est dans une conscience bien gouvernée, et s'appliquant tour-à-tour au Créateur, à nos semblables, à nous-mêmes. Après ces définitions, et l'indication de la source et de l'origine des deux éléments de notre constitution politique et morale, M. Brun commence son exposé par cette observation: l'exercice des droits est facultatif, c'est-à-dire qu'il dépend de notre volonté d'en faire usage ou de les négliger. Il n'en est pas ainsi des devoirs, leurs commandements sont impérieux. L'auteur cite des exemples: on ne peut manquer à ses obligations d'époux ou de père, mais on peut déposer ou retenir son vote d'électeur, à moins qu'à l'exercice de ce droit ne se liât un grand intérêt, auquel cas une négligence pardonnable et légère en apparence serait une faute en réalité. L'essentiel est de fortifier les deux choses l'une par l'autre. Voulez-vous, dit M. Brun, rendre les droits solides et durables, donnez-leur pour contrepoids les devoirs, et développez ceux-ci dans une large mesure; et pour énoncer les uns et les autres dans un mot qui les résume, il dit que le droit, c'est la liberté, le devoir, c'est la vertu. S'il est vrai, comme le dit Montesquieu, que les lois ne soient que les rapports des choses entre elles, le devoir, qui

n'est que la soumission à la loi, doit tendre à développer, maintenir, concilier, perfectionner ces mêmes rapports pour notre intérêt propre qui produit l'intérêt commun, comme l'intérêt commun produit notre propre intérêt. Par sa nature, la liberté tend à un développement infini; excellente par elle-même, elle peut amener, elle peut devenir le désordre sans un frein nécessaire : la vertu. Voilà pourquoi Montesquieu fait encore de ce frein : la loi, le principe du gouvernement républicain. Aussi M. Brun remarque-t-il que tant que Rome fut fidèle au culte de la vertu, la liberté brilla chez elle de cet éclat merveilleux qui nous éblouit encore ; mais lorsque, corrompue par l'or et par le luxe des nations soumises à son joug, elle se façonna aux vices nombreux qui découlaient de cette source impure, elle devint la proie de quelques chefs ambitieux, et, plus tard, l'esclave des plus odieux tyrans.

De même, quand les droits ne sont pas clairement définis ou que l'application en est prématurée et peu en harmonie avec les temps et les mœurs, il y a encore trouble et désordre dans l'Etat.

Ici, M. Brun applique son observation aux divers systèmes imaginés par des esprits impatients et superbes, qui rêvaient pour l'homme un idéal de développement, de liberté. Les imprudents ! ils n'ont entretenu le lecteur bienveillant que de ses droits, ont exagéré ceux qu'il possède justement, et à ces derniers en ont ajouté de nouveaux dont l'opportunité est, certes, des plus contestables. L'un construit un phalanstère, l'autre imagine une Icarie, celui-là tout aussi excentrique et plus audacieux, va fonder sur la terre de Washington son monde nouveau de *nouvelle harmonie* (1), et ment bientôt à son titre magnifique autant que gracieux, à cause de la dispersion de ses membres et de la chute de son phalanstère, qui n'offre bientôt plus que des ruines et des débris.

M. Brun cite un exemple plus récent encore, celui de M. Cabet, et remarque que ces essais n'ont été si tristement infructueux, que parce que il n'y a de droits réels et positifs, que ceux qui, d'accord par leur nature avec les mœurs d'un peuple et proportionnés à son degré de civilisation, sont actuellement applicables à sa constitution fondamentale. Hors de là, on côtoie des abîmes. Certes,

(1) *New harmony*, établissement de Robert Owen.

il est permis de croire au perfectionnement de l'humanité, mais non à son perfectionnement indéfini. Cherchons les progrès, évitons les rêveries. Malgré l'orgueil et l'ambition qui agitent, qui enflamment l'homme et lui exagèrent son génie et sa force, qu'il sache s'arrêter devant l'inexorable barrière qui semble lui dire, comme Dieu aux flots de la mer : Vous n'irez pas plus loin. A ces sages conseils, M. Brun ajoute en finissant l'examen des autres causes qui entraînent la volonté humaine plutôt vers les droits que vers les devoirs, et trace le portrait saisissant des âmes faibles qui, cédant à leur coupable atonie, abandonnent le devoir parce qu'il exige un effort dont leur lâcheté est incapable, et il leur oppose ces âmes honnêtes et sereines, qui s'écrient toujours, comme l'Achille de Racine :

L'honneur parle, il suffit; ce sont-là nos oracles.

« Jamais, continue M. Brun, dans ces esprits épurés  
 » par une saine philosophie et le sentiment religieux le  
 » plus vrai, l'intérêt matériel ne pourra entrer en lutte  
 » avec le devoir. Constamment gouvernés par la probité  
 » la plus sévère, ils reconnaissent avec Cicéron, qu'il  
 » n'y a d'utile que ce qui est honnête, en d'autres ter-  
 » mes, que hors du devoir, l'utilité n'existe pas. Con-  
 » cluons que l'homme doit connaître ses droits et en user  
 » dans l'occasion avec toute la latitude que la loi lui  
 » accorde; mais il doit connaître aussi et pratiquer en  
 » définitive ses devoirs, sans lesquels les droits croulent  
 » d'eux-mêmes et préparent la ruine du corps social.  
 » Attachons-nous donc aux uns et aux autres; mais élevons  
 » surtout la voix, et une voix forte et retentissante en  
 » faveur des devoirs dont Dieu lui-même a fait le nœud et  
 » la base des sociétés, et qui, dans l'âpre sentier de la  
 » vie, sont toujours pour l'homme des appuis inébran-  
 » lables et de divins consolateurs. »

M. Nicot donne lecture de l'épître suivante que M. Isidore Brun a adressée à un condisciple, et qu'il offre à l'Académie :

En nos temps agités de tant d'inquiétudes,  
 Aimes-tu, comme moi, de nos jeunes études  
 A rappeler parfois le riant souvenir ?  
 Moi, vers mon doux printemps je semble revenir,  
 Alors que je me peins ces jours d'insouciance

Où s'égayait sans fin notre candide enfance.  
 Viens : ranimons tous deux ce souvenir aimé  
 Qui parfume mes sens comme un souffle embaumé.  
 D'un professeur chéri j'esquisserai l'image (1) :  
 A lui premièrement notre pieux hommage.  
 Tu le sais comme moi : c'était un noble esprit.  
 Son regard m'apparaît, sa mémoire me rit,  
 Semblable à ces beaux jours que le printemps ramène,  
 Ou pareille à l'éclat d'une aurore sereine.  
 Oh ! combien nous l'aimions ! joyeux à son aspect,  
 Nous unissions pour lui la tendresse au respect ;  
 Respect profond et pur, utile et douce crainte,  
 Procédant de l'amour, jamais de la contrainte.  
 Il joignait l'élégance à la haute raison ;  
 Homme docte et poli, cœur délicat et bon,  
 Point triste et point pédant, moins professeur que père,  
 Il mélangeait la grâce avec le ton sévère.  
 Un mot d'éloge, un seul dit par son amitié,  
 Était un bien par nous constamment envié ;  
 Mais il nous punissait d'un châtement suprême,  
 S'il eût dit simplement : « Quoi ! tu veux que l'on t'aime ?  
 Et tu n'es qu'un méchant ! » Confus, désespéré,  
 L'élève se sentait de remords déchiré,  
 Heureux si par une âme au travail assidue,  
 Il pouvait regagner cette amitié perdue.  
 L'étude avec ce guide était un champ de fleurs,  
 Un facile sentier où, sans rudes labeurs  
 Et sans ennui surtout, la jeune intelligence  
 Trouvait la poésie et cueillait la science.  
 Il avait, homme aimable, esprit ingénieux,  
 Semé partout chez lui des noms harmonieux.  
 Couronné de verdure et de fleur fraîche éclosé,  
 Ce tertre en son jardin s'appelait le *Mont-Rose*,  
 Plus loin c'était le *Cirque* où, sur un gravier fin,  
 Courait, poussant des cris, le turbulent essaim.  
 Là, sur le sol, nos doigts faisaient rouler l'argile,  
 Rebondir le palet, tourner le buis agile.  
 De ce joyeux Eden que ne puis-je, vraiment,  
 Retracer chaque site avec son nom charmant ?  
 Mon vers à ce labeur se complait et s'amuse,  
 Et se gardera bien d'oublier le *Valmuse* (2).  
 Puis, lorsque le soleil lançait un rayon d'or,  
 « Enfants, le ciel est pur », criait notre Mentor ;  
 Du jeûdi vagabond la journée étincelle ;

(1) M. Brun désigne ici M. Roman, homme d'esprit et de goût, membre de l'Académie du Gard, et pendant de longues années directeur, à Nîmes, d'un pensionnat renommé. Il est mort il y a environ vingt-cinq ans.

(2) Ce nom signifiait évidemment le *Vallon des Muses* ; c'était un lieu de récréation.

Nous irons visiter ce soir l'*Henriadèle* (1). »  
 L'*Henriadèle* était un agreste vallon,  
 Solitaire, abrité du sauvage aquilon ;  
 Une vigne y croissait, et sur les molles pentes,  
 Étendait le réseau de ses tiges grimpantes.  
 Là, sur la terre assis, par le pampre ombragés,  
 A la voix du régent en long cercle rangés,  
 Nous récitons Virgile ; et nos voix enfantines  
 Frappaient de doux accords le rocher des collines.  
 L'étude terminée, on s'élançait joyeux :  
 Chacun courait au loin et cherchait de son mieux  
 A s'égayer, tantôt suivant à perdre haleine  
 L'insecte aux ailes d'or égaré dans la plaine ;  
 Tantôt cueillant des fleurs qu'un herbier, sur le soir,  
 Dans ses replis devait doctement recevoir.

Souvenirs embaumés, débordant d'ambroisie,  
 Vous décorez nos ans de chaste poésie.  
 Revenez, accourez, sylphes charmants et doux ;  
 Est-il au cœur humain rien d'aussi pur que vous ?

Non loin des murs bâtis sous le nom de Césaire (2),  
 Notre ami possédait une modeste terre  
 Où nous allions aussi, sitôt que dans les bois,  
 Du premier rossignol chantait la jeune voix.  
 Mais l'instant du départ, qui pourrait le décrire ?  
 Dans mon âme pourtant cette image respire ;  
 A son frais souvenir je me laisse charmer,  
 Et je la vois encor devant moi s'animer.  
 Quel tumulte ! quels cris ! L'aube s'éveille à peine  
 Et teint le haut des toits de sa lueur sereine,  
 Que déjà haletants nous voilà réunis.  
 De ses provisions Rose nous a munis (3).  
 Le sage directeur lui-même nous appelle,  
 A la vieille carriole un vieux coursier s'attelle ;  
 Dans ses flancs spacieux l'élève s'est blotti ;  
 La roue enfin s'ébranle et le char est parti.  
 Mais tandis que roulant sur le chemin qu'il broie,  
 Le pesant *omnibus* trace sa lourde voie,  
 Moi-même du bon maître assidu compagnon,  
 J'écoutais, en marchant, son utile leçon.  
 Ensemble nous causions d'Horace et de Virgile ;  
 Du bon sens dans les arts, du vrai goût dans le style.  
 « Cherchez, me disait-il, la noble expression ;

(1) M. Roman avait formé ce mot du nom de ses deux enfants, *Adèle* et *Henri*.

(2) Le hameau de Saint-Césaire, très-rapproché de Nîmes et souvent visité des Nîmois.

(3) *Rose* était le nom de la cuisinière.

Mais évitez l'emphase et la prétention.  
 Rien ne me déplaît tant que de fausses pensées  
 Se cachant sous l'éclat de phrases cadencées.  
 Le bon sens avant tout : Horace nous l'a dit (1).  
 Sans la raison, vraiment, que m'importe l'esprit ? »

Oh ! qu'ému je prêtais une oreille attentive  
 A ce sage discours ! Puis, d'une main furtive,  
 Entr'ouvrant un papier, je lisais à l'écart,  
 Devant l'œil souriant du gracieux vieillard,  
 Des vers, ode ou sonnet, élégie ou romance,  
 Maigres et pâles fruits de mon adolescence  
 Lui, vrai censeur, ami salulaire et fervent,  
 Applaudissait parfois, critiquait plus souvent,  
 Châtiait sans pitié, dans l'apprenti poète,  
 Tout mot sonore et creux, toute oiseuse épithète ;  
 Mais si dans ce fatras quelque vers mieux tourné,  
 Un mot plus délicat et d'élégance orné,  
 Quelque trait rayonnant de poétique flamme,  
 Jaillissaient tout-à-coup et saisissaient son âme,  
 « C'est bien, s'écriait-il, c'est concis et nerveux,  
 Juste, clair et correct ; c'est là ce que je veux.  
 Qu'à vos moindres essais le goût toujours préside :  
 Le goût ! morbleu, le goût ! c'est l'infaillible guide. »

Ainsi dans l'art des vers ce généreux ami  
 Soutenait par sa voix mon pas mal affermi.  
 Mais poète lui même, il savait avec grâce  
 Suivie en ses tons divers l'ingénieux Horace,  
 Et dans ses rythmes purs, délicats ou touchants,  
 Du vieillard de Téos reproduire les chants (2).  
 Homme modeste et bon, pour moi rempli de zèle,  
 Il m'aimait et souvent, mon cœur se le rappelle,  
 Professeur indulgent, loin d'exciter mes pleurs,  
 Sur mes jours enfantins il répandait des fleurs ;  
 Il préservait mon âme et d'orgueil et d'envie ;  
 Vers l'utile et l'honnête il dirigeait ma vie,  
 Et dans mes sens sauvés de tout honteux travers,  
 Versait les plaisirs purs et l'amour des beaux vers.  
 Ainsi lorsqu'un ruisseau, source fraîche et limpide,  
 Court vers d'inferts marais où sa pente le guide,  
 De l'adroit laboureur l'industrielle main  
 A la source docile ouvre un autre chemin ;  
 Et l'onde désormais, loin des noirs marécages,  
 Serpente au sein des fleurs, à travers les bocages.

(1) *Sciibendi rectè sapere est et principium et fons.* — Art poét

(2) M. Roman avait traduit avec beaucoup d'élégance et de délicatesse bien des morceaux d'Anacréon et d'Horace. Il avait publié aussi, surtout dans l'ancien almanach des Muses, bien de petites pièces tirées de son propre fonds, et qui se faisaient remarquer par un goût très-pur et une forme très-distinguée.

*Bulletin de la séance du 3 avril.*

La séance est ouverte par un rapport sommaire de M. Nicot, secrétaire perpétuel, sur le recueil des actes de l'académie de Bordeaux. Ce recueil contient, dit-il, des Mémoires qui n'offrent qu'un intérêt local sur la bibliothèque publique de la ville, l'état du théâtre etc., etc.; que je me dispense de faire connaître, me bornant à appeler votre attention sur trois écrits qui m'en ont paru dignes.

Le premier est relatif à Sidoine Apollinaire. La notice que nous en devons à un de nos correspondants les plus laborieux et les plus distingués, M. Germain, nous avait déjà permis d'apprécier Sidoine, comme littérateur et comme historien. M. l'abbé Cirot de la Ville publie dans ce volume des jugements aussi sains, des détails aussi attachants. Il s'applique d'abord à bien tracer, preuves en mains, le caractère de l'évêque de Clermont, et à le venger de l'accusation de lâcheté politique qui lui a été intentée. Il signale cette constance dans les disgrâces qui lui valut l'estime de l'empereur Majorien et la protection d'Alaric qui le tira de prison pour le rétablir sur son siège. Puis venant à l'examen des œuvres littéraires, il cite d'éloquents fragments de lettres et de divers petits poèmes, où se trouvent condensés des faits nombreux et des notions variées sur les diverses branches de la science. Sans nier que le mauvais goût de l'époque ait pénétré (1) dans les écrits de Sidoine, qu'il ait subi l'influence du siècle dans l'emploi d'expressions qui attestent la dégénérescence de la langue latine, M. de la Ville assure du moins qu'il fut le premier à en gémir et à chercher des remèdes à ce mal, et que non-seulement il ne négligea rien pour amener les lettres à un état meilleur, mais qu'il porta jusqu'à la passion son amour pour les bons ouvrages. Il en donne une preuve pleine d'un piquant intérêt.

Riocat, évêque breton, pendant les ravages que faisaient dans toutes les contrées les hordes barbares, était venu à Clermont demander à Sidoine une douce hospitalité. Il la reconnaissait en communiquant à son hôte la collection d'ouvrages précieux qu'il avait formée. Après deux mois de séjour, Riocat déjà parti, Sidoine apprend que l'évêque breton possède encore un ouvrage de Fauste de

(1) Voir les réflexions du P. Rapin ref. xvi et l'hypercritique de Jules Scaliger, liv. vi p. 822.

Riez, qui a échappé à sa connaissance. « Aussitôt, raconte-t-il lui-même, je me mets à la poursuite, comme le tigre à qui on enlève ses petits. J'atteins mon hôte ; j'arrête les chevaux, j'attache les brides, je me jette à ses pieds, je défais les paquets, je trouve le volume désiré ; je le lis, j'en fais des extraits, prenant le meilleur dans un ouvrage où tout était bon. Il me fut même possible, dans cette marche par monts et par vaux, d'en dicter un abrégé au plus rapide des scribes qui exprimaient par des signes ce qu'ils n'avaient pas le temps de reproduire par des lettres. » Après cela les deux amis se séparèrent en s'embrassant et en versant des larmes de regret et de joie. (Liv. IX ép. IX.)

Ce seul trait nous semble suffire pour justifier l'opinion favorable de M. de la Ville, qui ne craint pas d'appeler Sidoine le réparateur des lettres. Forcé d'abrégé, nous ne suivrons pas le panégyriste dans la revue qu'il a entreprise, nous nous contenterons de dire qu'après avoir lu cette notice, on pense avec l'auteur qu'il est peu d'écrivains plus recommandables par la fidélité des souvenirs, par l'activité de l'esprit, par l'enjouement du caractère unis à la sensibilité généreuse du cœur.

Le second Mémoire que j'ai à analyser est de M. Vallot, il est intitulé : *De l'origine des ballons ou aérostats*. Ce titre seul indique que l'auteur ne se propose pas de faire un traité scientifique, mais une excursion dans le domaine de l'érudition.

Ainsi il montre d'abord que l'invention est fort ancienne et, sans parler de la *colombe volante* d'Architas qui recevait son mouvement de l'air raréfié par la chaleur, comme dans les premières Montgolfières, M. Vallot cite les écrits de l'évêque Agobard qui vivait au commencement du ix<sup>e</sup> siècle. Il parle d'une idée fort répandue de son temps : on croyait que certains individus pouvaient, au moyen de ce qu'il appelle *aura levatitia* (vent ou air soulevant), se transporter à travers les airs. Était-ce là une idée superstitieuse, un fait de sorcellerie, ou bien, dans les premières années du ix<sup>e</sup> siècle (en 816), une expérience aérostatique avait-elle été tentée ? Ce qu'il y a de sûr, dit M. Vallot, c'est qu'à cette époque on connaissait la différence des pesanteurs spécifiques et le nom *d'aura levatitia*, air plus léger, ne laisse aucun doute sur la possibilité de s'en servir pour s'élever dans les airs. La colombe volante d'Architas était connue, et la fable d'Icare

ne serait-elle pas fondée sur une expérience aérostatique faite très-anciennement ?

M. Vallot cite aussi un trait analogue consigné dans l'histoire littéraire M. J. J. Ampère (1). Weland, le forgeron, appartenant à la race des Aborigènes de la Scandinavie, est victime des persécutions d'un roi, et il s'envole à travers les airs.

Enfin M. Vallot rappelle les oiseaux de cire vides que lança (2) Léonard de Vinci, chargé de faire des choses merveilleuses pour célébrer l'entrée de Louis XII à Milan. Il rappelle encore les essais du P. Barthélemy de Gusmao au Brésil, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les tentatives antérieures d'un autre jésuite, Lana Terzi, dans son *prodromo di alcune invenzioni nuove* (3); le char volant que Peiresc vit à Scheveling, lequel allait sur le rivage à pleines voiles comme un vaisseau sur la mer (4), et un autre char également volant sur lequel Grimm donne une courte notice dans sa *Correspondance littéraire* (juillet 1772 p. 308.)

Tels sont les faits, ou plutôt les arguments dont se sert M. Vallot pour démontrer que le moyen de s'élever dans l'atmosphère est connu depuis longtemps.

Passons au troisième Mémoire :

M. Duboul n'a point eu la prétention d'exposer en quelques pages l'Histoire du bouddhisme, mais bien de donner en peu de mots une idée de la doctrine dont Bouddha a été le fondateur, et de résumer quelques travaux contemporains.

Après avoir répété sur les livres et la prédication du bouddhisme les jugements du savant M. E. Burnouf, M. Duboul remarque trois faits décisifs : le respect dont les livres sacrés du bouddhisme ont été l'objet, respect qui les a préservés de toute altération ; l'ardeur de prosélytisme qui distingue cette doctrine, et qui se révèle dans la forme essentiellement populaire de son enseignement ; enfin, les persécutions qui s'efforcent de l'étouffer dès sa naissance. Outre ces caractères qui lui sont communs avec le christianisme et qui peuvent l'avoir popularisé

(1) *Hist. litt.* t. II p. 158.

(2) Voir *Les arts au moyen-âge*, de Du Sommerard p. 318.

(3) *Hist. de la comp. de Jésus*, par Cretineau Joly, t. IV, p. 318.

(4) *Vie de Peiresc* par Requien, p. 94.

en Asie, M. Duboul en indique un plus frappant encore et qui a singulièrement favorisé l'expansion, c'est une empreinte de mansuétude, une onctueuse simplicité de langage qui lui paraît la marque des cœurs aimants. Bouddha s'adressait à tous les hommes indistinctement; aux méchants pour les convertir, pour les rendre bons; aux bons pour les rendre meilleurs. Il avait des paroles de miséricorde et de consolation pour tous. Dans son langage tout métaphorique, il compare lui-même son enseignement à un immense nuage dont la pluie bienfaisante se répand en tout lieu. Ce n'est pas seulement le chêne géant dont les vastes rameaux sont vivifiés et rafraîchis par la céleste ondée; l'imperceptible brin d'herbe qui s'élève à peine au-dessus du sol, le germe invisible, qui se développe mystérieusement dans les flancs de la terre, reçoivent aussi leur goutte d'eau.

Cette diffusion de la lumière morale, même parmi les parias que des castes jalouses retenaient sous le joug de l'oppression, paraît à l'auteur un fait capital, surtout quand on songe que c'est près de mille ans avant le Christ qu'étaient exposés ces grands préceptes de charité et de fraternité qui devaient amener pour ces contrées et même avant la grande et sainte transformation de l'Occident, qui devaient amener l'accession progressive des classes les plus nombreuses et les plus déshéritées, à cette vie de l'âme, à cette existence intellectuelle qui jette seulement sur elles, de temps à autre, quelques rares et fugitives lueurs.

Pour bien asseoir, parmi les malheureux, les petits, les hommes souffrants, son système religieux, Bouddha l'avait surtout fondé sur le dogme de la charité universelle. C'était là la verge magique, dit M. Duboul, qui devait, en frappant les masses pétrifiées par l'égoïsme, l'ignorance et la misère, en faire jaillir de limpides eaux.

Pour arriver au souverain bien et au suprême bonheur, pour s'affranchir de la loi de la transmigration, c'est-à-dire, pour qu'au sortir de ce monde l'âme fut immédiatement réunie au grand Etre, sans passer par les épreuves d'une nouvelle série d'existences; il fallait, suivant Bouddha, pratiquer sans relâche ce qu'il appelait les six perfections transcendantes; en d'autres termes: l'aumône, la morale, la science, l'énergie, la patience et la charité.

Ici l'auteur s'arrête un instant dans sa savante exposition pour répondre au reproche fait à la doctrine de Bouddha de conduire directement au panthéisme. Il trouve que la théologie contemporaine a été peu juste et trop bruyamment agressive. Qu'il nous soit permis, à notre tour, de faire remarquer à l'auteur que cette réunion immédiate de l'âme humaine à l'âme du grand Etre, état que poursuivent par tant de sublimes efforts et de pratiques puériles les disciples du réformateur indien, n'est pas autre chose, en effet, que le panthéisme, tels que le conçoivent et le définissent les philosophes chrétiens de nos jours, c'est-à-dire MM. Lacordaire, Lamennais, Gerbet, Bourgeat, etc., etc.

Après avoir traité les questions de doctrine et du prosélytisme inhérent à ce culte, M. Duboul s'en propose d'autres : Dans quelles contrées le bouddhisme s'est-il surtout fixé ? Quelles sont les causes qui peuvent avoir favorisé son développement ? Quels sont les obstacles qu'on lui a opposés, et quelle a été enfin son influence sur la marche de la civilisation en Orient ? Chacun de ces points est digne d'un sérieux examen.

L'auteur, pour les éclaircir, s'appuie des témoignages de MM. Abel Rémusat et Ampère. Avec eux, il marque pour ainsi dire, l'itinéraire de cette religion célèbre qui, née dans le nord de l'Inde, il y a deux mille huit cents ans, s'est répandue dans la Perse, le Thibet, la Tartarie, Ceylan et la Chine, où elle était comme la continuation de la doctrine enseignée par leur premier philosophe, Confucius.

M. Duboul attribue avec raison à la tyrannie inintelligente du brahmanisme les rapides progrès de la doctrine de Bouddha. C'est en ne voulant pas qu'un seul rayon de vérité brillât dans la nuit de l'esclave, qu'une seule miette du pain de vie tombât dans la bouche des masses affamées, dit M. Duboul ; c'est en créant une société qui était un *véritable enfer pour le peuple* que furent préparés les succès des prédications bouddhistes qui, par elles-mêmes, d'ailleurs, avaient tant d'attraits. On enseignait au peuple à faire l'aumône, à méditer sur l'instabilité des fortunes humaines, à vivre d'une manière profitable aux autres et à soi-même. Là ne se bornaient pas les maximes salutaires du bouddhisme : en même temps il purifiait les autels souillés, en proscrivant les sacrifices humains, en interdisant tout holocauste sanglant ;

il faisait du sacerdoce, privilège héréditaire d'une caste ambitieuse et toute puissante, une carrière ouverte au mérite, à la vocation personnelle, et il n'y avait pas de degré si bas qu'il ne pût y verser un de ses rayons, y tendre la main à quelque infortune.

Bouddha, au milieu de cette foule de prolétaires dont sa légende le montre entouré, ne disait pas comme les brahmanes : Restez à votre place ; mais bien : Cherchez votre place.

Grands et féconds préceptes, dit M. Duboul, qui semaient à eux seuls, dans le chaos du vieux monde asiatique les germes d'un monde nouveau, nobles et généreuses paroles qui étaient comme la prédication évangélique entrevue, presque devinée, et devancée par une imposante application ; salutaire conseil, ou plutôt magnifique promesse adressée aux malheureux de la société antique, foule éperdue et frémissante qui ne cessait de secouer ses fers et d'interroger tous les points de l'horizon pour y épier ce premier signe de salut, ce premier rayon de justice et de liberté qui fit son apparition avec le christianisme.

À cette exposition de l'action du bouddhisme sur la société asiatique succèdent l'énumération et l'appréciation de ses conséquences, et notamment par rapport à l'esclavage.

Ici encore M. Duboul nous paraît exagérer les bienfaits du bouddhisme, ou, du moins, en comparant cette religion au christianisme, il ne note pas assez que la religion chrétienne seule a, non pas adouci la condition de l'esclave, mais seule a victorieusement aboli cette iniquité monstrueuse, cette hideuse plaie de l'humanité, seule elle a su la considérer comme la plus immorale des folies, comme la plus audacieuse négation des lois divines inscrites dans la conscience. En effet, qui pourrait oublier que non-seulement aux premières lueurs de la vérité évangélique l'esclavage cessa, mais les nouveaux chrétiens présentèrent une association toute fraternelle qu'ils avaient modelée sur la communauté essénienne, formant une admirable famille, vivant dans toute la pureté de sa foi, dans toute la ferveur de son enthousiasme. Le bouddhisme a pu, si M. Duboul le veut ainsi, être une sorte de pressentiment ; il a pu atténuer la servitude, mais il ne savait pas, tout en instruisant les masses, faire rayonner les vérités dont il avait composé son symbole, jusques dans

ces épaisses ténèbres où les pauvres d'esprit sont plongés ; il ne savait pas , en éveillant sur tous les points et sur toutes les questions la curiosité des âmes , habituer , comme le christianisme , les esclaves à réfléchir , à s'armer du sentiment de leur abjection imméritée , de la conscience de leurs droits méconnus , d'une sourde , mais indomptable aspiration vers un nécessaire affranchissement.

Si nous notons ici encore un dissentiment avec M. Duboul , nous nous empressons d'ajouter qu'en comparant scientifiquement les conséquences du bouddhisme et celle du mouvement civilisateur imprimé par l'Évangile , sous le rapport de l'ensemble , ce même auteur a parfaitement reconnu que le christianisme est non pas seulement la *synthèse de l'idée religieuse* (1) , mais la synthèse des grandes vérités éparses dans les divers systèmes philosophiques de l'antiquité. Il sait avouer et proclamer qu'en réunissant , en associant en quelque sorte les dogmes disséminés dans les livres et les écoles des philosophes , le *Code chrétien* leur donnait par cela seul une force d'impulsion et d'expansion qu'ils n'avaient pas eue jusque-là. Il les revêtait , en outre , d'une formule sympathique capable d'agir efficacement sur la foule. Isolés , ils-pouvaient échouer contre l'indifférence et le sommeil des cœurs ; unis , ils devaient tout vaincre , ou tout ébranler.

Dans les dernières pages de ce mémoire , M. Duboul se livre encore à un curieux rapprochement entre l'accueil que les grands personnages de la société romaine firent à la doctrine de Jésus et l'accueil que les brahmanes et les guerriers firent en Asie à la doctrine de Bouddha.

Puis il termine par ces mots pénétrants :

« Le bouddhisme , poursuivi par des ennemis puissants ,  
 » ne s'amointrit pas , ne se replia pas sur lui-même pour  
 » leur échapper. Lorsqu'il surnagea du milieu des flots  
 » de sang dans lesquels on avait essayé de le noyer , il  
 » prit au contraire un élan plus énergique , un essor plus  
 » irrésistible et plus rapide. Enfin , il fit de tels progrès  
 » et il devint bientôt si fort , que , sous son influence ci-  
 » vilisatrice et pour obéir au premier de ses préceptes  
 » par lequel il est ordonné de ne pas tuer , de respecter

(1) *Études historiques* , de M. de Châteaubriand , 7<sup>me</sup> Étude , 3<sup>me</sup> partie , pag. 386.

» la vie de tous les êtres, l'empereur chinois Wou-Ty décréta, au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère, l'abolition de la peine de mort. »

Maintenant si, enhardi par votre habituelle indulgence, je passe du rôle de rapporteur, à celui de juge, je dirai que l'auteur aurait pu mieux profiter des recherches de nos orientalistes modernes: Rémusat, Burnouf, Garcin de Tassy, S. Jullien. Il aurait pu, par exemple, donner des fragments des livres sacrés du bouddhisme; des passages un peu étendus, des poèmes et autres compositions littéraires. Avec ces pièces (vraies pièces justificatives), on aurait saisi les traits distinctifs de la religion et de la langue. Puis, pour bien mesurer l'action du bouddhisme, il fallait faire un tableau, une sorte d'inventaire de la société que Bouddha avait trouvée, montrer ce qu'elle était devenue 50, 60 ans après, sous l'influence de la loi nouvelle dans le domaine du dogme, de la métaphysique, de la morale, de la discipline.

Ce Mémoire aurait eu ainsi plus de précision et de netteté. L'esprit satisfait se serait rappelé quelques détails qui l'auraient reposé, et aurait mieux saisi, mieux conservé l'idée générale et culminante.

Une dernière observation nous semble nécessaire. Quand l'auteur a comparé la marche du bouddhisme et celle du christianisme à l'époque du premier établissement; quand il a surtout rapproché les doctrines de liberté qu'ils répandirent l'un et l'autre, il fallait ne pas trop assimiler les progrès du culte indien, quelque rapides qu'ils aient été avec ceux du christianisme qui, dans quelques années et par un heureux *tour de main*, conquit tout le périphe de la Méditerranée, et bientôt transforma le vaste empire romain; il fallait aussi mieux différencier le système bouddhiste qui ne faisait qu'améliorer, et l'Évangile qui fut une doctrine de salut et de régénération complète. Loin de nous la pensée de condamner toutes les hardiesses de l'auteur; dans la sphère scientifique, nous croyons qu'il est permis de tout oser. Seulement, nous voulons que les investigations soient complètes. La curiosité est toujours légitime quand elle entreprend de pénétrer dans les profondeurs des faits ou des doctrines: tous les pas, les chutes mêmes sont utiles dans la voie féconde de l'intelligence. Cette curiosité, d'ailleurs, devient toujours respectueuse, quand elle entre en possession de la vérité.

M. Dumas lit des impressions de voyage dans l'Ouest et en particulier une notice comparée sur les deux villes de Bordeaux et Nantes.

Après avoir décrit rapidement la richesse des bords de la Garonne depuis Agen, l'auteur arrive à Bordeaux et se trouve en face de l'imposant panorama formé par le plus beau quai du monde, qui entoure, comme d'une magnifique ceinture, la capitale de l'ancienne Guyenne.

L'ensemble de la cité, continue M. Dumas, ne vient point démentir cette impression de grandeur et de noblesse, qu'on éprouve à son premier aspect. C'est bien la ville des *Girondins*; et ces larges rues, ces vastes places, ces édifices en pierre sculptée, ces monuments grandioses et souvent symétriques, disposés en si belle ordonnance, ne sont point sans une secrète analogie avec les mouvements oratoires, l'éloquence correcte, savante, cadencée, et même avec le caractère politique, point exempt d'une pompe un peu théâtrale, des anciens représentants de la Gironde.

Si la ville natale de ces princes de la parole n'a point donné à la tribune française, dans tout le cours du régime parlementaire qui vient de finir, des successeurs placés à la hauteur de leurs devanciers, il est également vrai qu'une plus grande prospérité commerciale n'est point venue consoler de cette décadence, plutôt littéraire que politique, notre premier port de l'Ouest frappé d'un coup fatal par la perte de Saint-Domingue, la reine de nos Antilles françaises. Néanmoins, bien que Marseille ait pris aujourd'hui le premier rang dans le commerce maritime de la France, une belle part restera toujours assurée à Bordeaux; et la seule exportation de ses vins, renommés sur tous les points du globe, donnera constamment à son port un élément de vie dont rien ne saurait le dépouiller.

La cathédrale de Bordeaux, surmontée de ses flèches jumelles, si délicatement brodées à jour, est un admirable édifice gothique; mais nul n'oserait en conscience rendre le même hommage à l'archevêché, mesquine construction qu'on a grand-peine à découvrir au centre des plus vieux et des plus laids quartiers de la ville. C'est un fait bien digne de remarque qu'aux mêmes siècles où la piété de nos pères élevait à Dieu ces somptueuses et immenses basiliques, leur humilité les portait à ne bâtir pour eux que d'étroites et pauvres demeures, comme

pour exprimer, par ce saisissant contraste, entre la maison de Dieu et les habitations des hommes, l'infinie distance qui sépare la faible créature du souverain maître de l'Univers.

La ville de Nantes n'est qu'un diminutif de sa brillante voisine. Ainsi, quoique l'embouchure de la Loire offre encore une grande majesté et que la ville soit considérable, M. Dumas est d'abord frappé de l'infériorité. En effet, le fleuve s'est rétréci, la ceinture des quais s'est réduite, les édifices se sont abaissés; on parcourt la ville, et, rues, places et monuments, dénotent de même pareille infériorité. Gardons-nous cependant, dit M. Dumas, d'être injuste envers la seconde capitale de l'ancienne Bretagne, qui en serait bien aujourd'hui la première cité, sa population de 90,000 âmes ayant laissé bien loin celle de Rennes dont la situation commerciale moins heureuse ne pouvait amener semblable accroissement.

Si dans les vieux quartiers de Nantes le pignon pointu domine encore la rue, et si par leur mauvais aplomb, les maisons semblent prêtes à se précipiter les unes sur les autres, en échange, la ville moderne est fort belle, les rues en sont larges et bien alignées, et les édifices parfaitement construits en pierres de taille. L'antique château des ducs de Bretagne offre de curieux restes de l'architecture militaire gothique; le Cours-Napoléon, au centre duquel s'élève la statue en bronze du maréchal Cambonne, par Debay, est un délicieux parterre de fleurs, entouré d'hôtels bâtis sur un plan uniforme dans le genre du Palais-Royal de Paris; le Jardin des Plantes, qui possède une superbe allée de magnolias en pleine terre, est l'un des plus remarquables de nos départements de l'Ouest, où cependant toutes les villes importantes entretiennent à grands frais de pareils établissements, dans l'embellissement desquels elles cherchent à l'envi à se surpasser; enfin, le Musée de tableaux, qui est des plus considérables et des plus riches qu'on puisse rencontrer en province, n'a peut-être d'égal que celui de Lyon; car malgré les belles et nombreuses peintures qui ornent les vastes salons de son Hôtel-de-Ville, Bordeaux ne peut que reconnaître la supériorité des galeries de Nantes, en possession de plusieurs chefs-d'œuvre des premiers maîtres.

Ainsi donc, il est vrai de dire que chacune des deux nobles cités a ses avantages et ses mérites; et je ne pense

pas que ces vieilles jalousies de voisinage, si vives en tous lieux au temps de nos pères, subsistent au moindre degré entre Nantes et Bordeaux. Aujourd'hui, en effet, nos grandes et belles villes, reliées par de si promptes communications, s'estiment sœurs et non plus ennemies; elles conservent l'émulation du bien, non la rivalité de l'orgueil triomphant; et tout en s'efforçant d'utiliser leurs ressources naturelles, de tirer parti de leurs richesses enfouies, de démasquer leurs monuments, de rendre, en un mot, leur séjour plus sain, plus riant, plus aimable, elles savent aussi se réjouir quand de semblables améliorations s'accomplissent autour d'elles.

Et puis, il est certain que chaque ville possède un caractère qui lui est propre, et que lui impriment sa situation géographique, son histoire et tout l'ensemble des circonstances qui lui appartiennent; aussi, sans rien ôter à la valeur des autres, peut-elle s'embellir et se transformer dans son individualité personnelle; œuvre où elle réussira, si elle se montre surtout préoccupée de mettre en harmonie avec le caractère particulier qui la distingue, les divers éléments de son développement successif, légitime objet de son ambition.

Je ne saurais avoir la prétention d'indiquer à Bordeaux et à Nantes cette ligne spéciale du développement réservé à leur avenir. Quant à leur commerce respectif, il me semblerait que par les plus vastes proportions de son port, de son fleuve, et par le renom universel de sa production vinicole, Bordeaux pourrait de préférence jeter ses vues au-delà de l'Atlantique, où la longueur du littoral américain s'ouvre à son exportation et donne à ses retours des chargements de sucre brut, aliment nécessaire à ses immenses raffineries; tandis que Nantes, port plus resserré, pays de céréales et de produits industriels variés, se proposerait plus essentiellement l'exploitation de toute la côte occidentale de l'Europe, de l'extrémité sud de l'Espagne à la pointe septentrionale de la Norwège.

Je ne sais jusqu'à quel point un armateur de Bordeaux ou de Nantes goûterait ce plan d'opérations maritimes; ce que je sais bien, c'est qu'il ne pourrait mettre en doute ni ma sincère admiration pour nos deux importantes cités de l'Ouest, ni mon désir ardent de les voir constamment contribuer pour leur grande part à la prospérité commerciale et à la gloire de notre commune patrie.

La séance est terminée par la lecture de quelques lignes de M. le Secrétaire perpétuel.

*Bulletin de la séance du 17 avril.*

M. le Secrétaire perpétuel dépose divers recueils de sociétés correspondantes offerts en hommage, ainsi qu'une brochure de M. le baron Chaudruc de Crazannes, un nouvel écrit de M. Boyer, du Vigan, intitulé : *La Cité*, et un essai sur la vie et les ouvrages de Grotius, par M. Henri Hardouin, avocat à la Cour de cassation, et correspondant de l'Académie.

Après la communication de la correspondance, l'Académie nomme les commissions d'examen des ouvrages destinés aux concours qui ont été ouverts pour 1852 et dont le terme approche.

M. le Secrétaire perpétuel rend un compte verbal et sommaire d'une brochure qui traite de la maladie récente qui a atteint les orangers à Hyères. L'auteur en place la cause dans l'épuisement du sol qui, ne fournissant plus à l'arbre une nourriture convenable, amène le dépérissement, et avec le dépérissement surviennent des insectes ou vers cachés sous la mousse et la première écorce, et il croit que le remède souverain serait un engrais composé de sels alcalins, de sels calcaires, tels que le sulfate et le phosphate de chaux, et de matières organiques azotées.

Cette double opinion est combattue par le Rapporteur. Il accorde sans doute que l'arbre mal sain ou souffrant est plus facilement atteint par une maladie ou par les insectes, mais il ne croit pas que l'altération dépende ici uniquement du sol. Il faudrait plutôt admettre que des circonstances atmosphériques qui nous sont inconnues sont la cause du mal nouveau; comme pour la maladie qui a frappé les pommes de terre et la vigne en dernier lieu.

Un autre membre de l'Académie, M. Plagniol, combat aussi, et avec bien plus de savoir et d'autorité, les idées émises par l'auteur. Il pense que l'engrais proposé ne suffirait pas pour arrêter le mal. Le phénomène qui se présente dans les jardins d'Hyères lui semble analogue à celui des vergers qui à la longue deviennent improductifs, quelques soins d'ailleurs que l'on apporte à les amender par des cultures et des engrais.

Il incline à admettre que dans l'un comme dans l'autre cas le sol s'est chargé de matières provenant de l'exsudation des racines des arbres, et que ces exsudations, ainsi que des expériences, faites en petit à la vérité, l'ont démontré, deviennent nuisibles pour une végétation de même espèce, tandis qu'elles pourraient, au contraire, profiter à des végétations d'une autre nature. Ce serait donc là, sinon la seule cause, du moins une des causes principales qui portent le trouble dans l'organisme végétal, l'affaiblissent et livrent les racines de l'arbre aux végétations parasites (rhysoctone). S'il en est ainsi, il conviendrait de substituer pendant quelque temps, dans les jardins d'Hyères, à la culture des orangers d'autres cultures qui pourraient s'accommoder des exsudations déposées dans le sol, ou du moins qui les laisseraient se décomposer peu à peu sans avoir à en souffrir. Peut-être aussi comme ces exsudations doivent être constituées, au moins en grande partie, par des matières organiques, il y aurait lieu de tenter de les attaquer immédiatement par de la chaux vive que l'on enfouirait dans la terre; mais il faudrait qu'il y eût possibilité d'opérer sans porter une trop grave atteinte aux racines des orangers; il suffirait, sans doute, d'expériences exécutées même en petit pour prononcer sur l'emploi du remède.

L'Académie qui aime toujours à perpétuer le souvenir des hommes qui l'ont honorée, avait exprimé le désir d'avoir pour la salle de ses séances un portrait de l'antiquaire Séguier, qui avait autrefois animé, agrandi ses travaux, et avait fini par la nommer son héritière universelle. M. Boucoiran a rempli les intentions et dignement acquitté la dette de la compagnie. Il a copié à l'huile le pastel qui était déposé à la Bibliothèque de la Ville, et a remplacé des teintes froides et ternes par un vrai tableau fait avec conscience et talent, et où le mérite de l'exécution répond à celui de l'illustre archéologue.

L'Académie se montre satisfaite et reconnaissante du don de M. Boucoiran.

*Bulletin de la Séance du 1<sup>er</sup> mai 1852.*

Après que M. le Secrétaire perpétuel a donné lecture de la correspondance, M. le Président distribue les divers recueils reçus, et dépose une tragédie de M. Charles Rey, intitulée : *Henri et Marie Stuart*, que l'auteur offre à l'Académie.

M. Ph. de Castelnau, persuadé que l'examen de toute vérité, de tout fait, de tout proverbe ou axiôme vulgaire, et même de toute opinion erronnée, ne peut présenter que des avantages, a cherché à vérifier, par l'observation attentive de l'état atmosphérique du 2 février, l'ancien adage :

*Si sol claruerit Mariâ purificante,*

*Acrius adveniet mox frigus postea quàm antè.*

Afin d'arriver plus facilement à un résultat, il a dressé un tableau de l'état atmosphérique du 2 février pendant 26 années, et a mis en regard la température et la fréquence de la pluie du laps de temps écoulé entre cette date et le 31 mars.

De ce tableau, M. de Castelnau en a déduit un autre où sont classés, toujours à dater du 2 février, les divers états atmosphériques sous le rapport du nombre des jours de gelée et de pluie; enfin, un tableau particulier établit la moyenne annuelle des jours à zéro et au-dessous pendant les mois de février et de mars.

De tous ces tableaux, soigneusement dressés, ressort cette conclusion, que l'on n'est nullement fondé à prédire, lorsqu'il fait beau le 2 février, que le mauvais temps règnera pendant les 40 jours suivants.

En effet, en récapitulant, M. de Castelnau a trouvé que l'apparition du soleil (*si sol claruerit*), pendant tout ou partie de la journée du 2 février, a été suivie de :

		fois		
GLACE.....	{	en février ..	9,8	} = 14,7
		en mars ...	4,9	
PLUIE.....	{	en février ..	6,8	} = 11,4
		en mars ...	4,6	
				} = 26,1

Que l'absence complète de soleil au 2 février a été suivie de :

GLACE.....	{	en février ..	11,4	} = 17,5
		en mars ...	6,1	
PLUIE.....	{	en février ..	6,5	} = 11,8
		en mars ...	5,3	
				} = 29,3

D'où l'absence totale de soleil au 2 février est suivie :

De glace..... :: 17,5 : 14,7

Et de pluie..... :: 11,8 : 11,4

D'où encore le résultat suivant, l'absence totale de soleil au 2 février est suivie :

De mauvais temps :: 29,3 : 26,1

Quant à la température, des calculs analogues ont conduit au même résultat, c'est-à-dire, que la réalité est opposée à la croyance vulgaire. Et de plus, si l'on réunit la moyenne des jours de glace en février avec ceux de mars, et que l'on groupé les jours de pluie, on reconnaît que les chances de glace et de pluie sont en raison de l'abaissement de la température de février, et que cet abaissement de température est suivi de mauvais temps, comme 30 : 26, 4. D'où conclusion générale: lorsqu'il fait beau temps au 2 février, il est probable que le beau temps continuera, ce qui est contraire à l'ancien proverbe.

A cette démonstration succède la lecture d'une notice nécrologique sur M. Mathieu de Bonafous, correspondant de l'Institut de France et de l'Académie du Gard, directeur du Jardin d'expériences de l'Académie royale agronomique de Turin, homme éminent et bon, dont M. d'Hombres-Firmas raconte la vie studieuse marquée par tant d'utiles travaux.

C'est lui, surtout, qui, par l'activité de ses facultés, le grand nombre de ses relations avec tous les savants et toutes les sociétés de l'Europe, entretenait dans sa patrie le goût des sciences naturelles et de l'économie rurale. Et non-seulement il servit son pays par le culte assidu de la science, mais il fonda l'établissement d'horticulture de Saint-Jean-de-Maurienne, s'associa à tous les projets qui lui paraissaient utiles aux cultivateurs; il fit de nombreux essais sur les succédanées du mûrier, n'hésita pas à faire traduire dispendieusement un ouvrage d'un auteur japonais sur l'éducation des vers-à-soie, apprécia dans des expériences bien faites les avantages de telle ou telle espèce d'arbre ou de graine, les inconvénients ou les profits attachés aux prairies de mûriers, publia des écrits sur le maïs, sur les arts industriels du Piémont et de la Savoie, et se livra à toutes les études qui pouvaient éclairer l'industrie séricicole.

A cet égard, le cercle de ses études et de ses recherches alla si loin qu'il voulut connaître et méditer le poème de Jérôme Vida sur les vers-à-soie, et, bientôt entraîné par son talent ferme et facile, il en publia une traduction élégante en vers français (1).

(1) La fabrication du cocon que Vida dépeint dans ces beaux vers :

*Tàm demùm tabulis passim sarmentà relictis*

Après avoir achevé cette œuvre remarquable, il publia encore beaucoup d'ouvrages entre lesquels on cite surtout les recherches sur les rizières et l'histoire naturelle, agricole et économique du maïs; enfin, il préparait une ampélographie subalpine, quand une mort soudaine a frappé ce naturaliste habile, à peine âgé de 58 ans, et au moment où, suivant l'expression de son docte ami, il venait à Paris réparer et retremper ses forces par la publication d'un de ses plus importants ouvrages.

L'Académie de Turin doit, dit-on, lui élever un monument. Les monuments les plus durables sont les ouvrages qu'il lègue à la science, le souvenir qu'il laisse à ses amis et le bien qu'il a fait à sa patrie.

*Complerant omnes, perque atria virgæ lætæ  
 Exercentur, et effundunt quæsitæ per œvum  
 Stamina, ditis opes uteri, suspensaque densos  
 Fila regunt inter ramos, atque ordine ducunt.  
 Mille legunt, releguntque vias, atque orbibus orbes  
 Agglomerant, cæco donec se carcere claudant  
 Sponte sua : tanta est edendi gloria fili.  
 Mox autem clausæ interiùs circum undiquè lecta  
 Stamina condensant, teretisque ovi instar, opus fit.  
 Nullæ operum immunes : est omnes cernere passim  
 Noctes atque dies niti præstante labore,  
 Et quasi de palmâ summas contendere vires.  
 Aspicias quasdam incipere, primumque laborem  
 Tendere adhuc, quasdam obscuro jam carcere clausas.*

est ainsi rendue par M. de Bonafous :

Une autre ère apparaît : tes actives peuplades  
 Suspendent leurs filets aux pliantes arcades,  
 Et tissent avec art mille et mille réseaux,  
 Tant le feu de la gloire enflamme leurs travaux !  
 Les apprêts terminés, chaque insecte, avec joie,  
 Emprisonne son corps dans un globe de soie,  
 Dont le triple tissu, formé de mille tours,  
 Se plie et se replie en flexibles contours ;  
 C'est ainsi qu'animés d'une ardeur infinie,  
 Le travail est leur loi, l'instinct est leur génie.  
 Quel tableau varié ! L'un déroule un long fil,  
 Celui-ci disparaît sous un voile subtil ;  
 Celui-là, du travail prisonnier volontaire,  
 De ses nœuds transparents découvre le mystère.  
 Là deux hôtes, unis sous le toit le plus beau,  
 Confondent leur trésor, leur vie et leur tombeau.

M. Dumas lit, au nom de M. Isidore Brun, un essai littéraire sur le sort et l'état définitif de la poésie au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'auteur ne prétend pas traiter complètement cette vaste question, mais il vient simplement exprimer sa pensée.

Son premier soin est de caractériser la poésie de notre époque, telle que l'ont faite les poètes contemporains. Le principal de leurs défauts est la facilité à produire, la précipitation dans le travail, et, par suite, l'absence de correction, de revue, d'examen sévère, de labeur retrospectif ; toutes choses si nécessaires, quand il s'agit des œuvres de l'intelligence. Pour donner une idée de cette rapidité de composition et du peu de respect que l'on a pour le précepte du législateur :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;  
Polissez-le sans cesse et le repolissez.  
Ajoutez quelquefois, mais souvent effacez (\*).

M. Brun cite quelques lignes de l'auteur des *Recueils poétiques* :

« Ma vie de poète recommence pour quelques jours.  
» Vous savez mieux que personne qu'elle n'a jamais été  
» qu'un douzième, tout au plus, de ma vie réelle. La poésie  
» n'a été pour moi que ce qu'est la prière : le plus beau  
» et le plus intense des actes de la pensée, mais le plus  
» court et celui qui dérobe le moins de temps au travail. »

Et dans le même avant-propos se trouve encore cet autre aveu : « Vous savez combien je suis incapable du  
» pénible travail de la lime et de la critique sur moi-  
» même. Blâmez-moi, mais ne m'accusez pas. »

M. Brun blâme pourtant : « peut-être, dit-il, les poètes de nos jours veulent, par des productions toujours nouvelles, occuper sans cesse les voix de la renommée facilement oublieuse des poètes à une époque où les idées politiques et les intérêts sociaux absorbent tout. Le bon Horace serait mal venu à nous lancer aujourd'hui son *nonnumquē prematur in annum* et ces conseils qu'il donne de critiquer tout poème que de longues veilles et un travail opiniâtre n'ont pas épuré, et qui n'a pas acquis par

(\*) Boil. *art poét.*

de nombreuses corrections tout le brillant et le poli dont il est susceptible (\*).

»On peut donc reprendre dans la poésie contemporaine, en général, et comme fruits de cette fécondité excessive et de ce labeur précipité, des négligences, des impropriétés de termes, des idées vagues ou obscures; puis des comparaisons forcées, des métaphores souvent peu naturelles; et, chose singulière! à côté des pompes prétentieuses et parfois boursoufflées du langage, l'affectation du familier et du naïf. Voilà les défauts, voici-les qualités: Qui pourrait nier, dans beaucoup de nos poètes, un enthousiasme sincère, un puissant lyrisme, une verve étonnante, un charme ineffable de rêverie? Si l'on rencontre quelques rapprochements insolites, quelques figures qu'on ne saurait justifier, on en trouve aussi qui réunissent toutes les conditions de vérité et de justesse. S'il y a parfois de l'obscurité et des ténèbres, il y a parfois aussi des lumières éclatantes, de saisissants éclairs, des jets de flamme abondants qui révèlent des natures poétiques de premier ordre. De temps à autre, vous pourrez y surprendre l'emphase et un ton familier qui n'est pas toujours convenable; mais, à côté de ces aberrations du goût, vous entendrez un langage plein d'élévation et de majesté réelle, et un accent de vérité qui, sous la simplicité des mots, cache une pensée énergique et une chaleureuse inspiration. Oui, la poésie moderne a ses tâches, comme toutes celles qui l'ont précédée; mais ses beautés prédominent sur ses défauts, et la placeront d'une manière distinguée dans l'estime et l'appréciation des juges à venir. Ceux-ci reconnaîtront que si elle pêche en plusieurs parties, elle rachète ses faiblesses par le mouvement et la verve, par les nouvelles cordes qu'elle a fait vibrer dans l'âme humaine, par un sentiment plus profond de l'idéal et ces ineffables mélancolies que le sensualisme ne comprend pas, que les esprits faux exagèrent, mais dont, après tout, le ton et la forme s'adaptent et s'allient si bien à la tristesse et au sérieux de nos jours.

»Pour ce qui concerne la poésie dramatique, il faut convenir que quelques hommes, M. Victor Hugo en tête,

(\*) . . . . . *Carmen reprehendite quod non  
Multa dies et multa litura coercuit, atque  
Præsectionis decem non castigavit ad unguem.*

(Hor. *Art poët.*)

l'ont fait descendre des hauteurs où l'avaient élevée les génies des siècles précédents. Ils ont promené le drame dans le grotesque et le dégoûtant ; ils l'ont traîné jusqu'à l'horrible et à l'ignoble. Toutefois, quelques esprits d'élite, parmi lesquels j'aime à citer MM. Casimir Delavigne, Ponsard et Emile Augier, appuyés sur les bonnes doctrines, tout en faisant à des mœurs nouvelles les concessions qu'elles sont en droit d'exiger, ont rendu et conservé à cette partie de notre littérature nationale, la beauté et l'élévation de pensée qui amènent presque toujours avec elles l'élégance et la pureté de la diction.

« Je crois qu'à l'heure actuelle, la poésie du XIX<sup>e</sup> siècle a acquis d'une manière complète et définitive tout ce qui constitue et établit, d'une manière positive et irrévocable, les caractères de son individualité. »

M. Brun, pour bien fixer les traits de cette individualité, examine et caractérise les œuvres de quelques poètes d'élite contemporains qui lui paraissent représenter et résumer la période actuelle. Il cherche à marquer d'un doigt sûr la part d'estime que leur accordera la postérité. « Ces élus de la muse, malgré les défauts inhérents à toute œuvre humaine, propageront jusqu'aux temps les plus reculés le renom littéraire d'une époque qui, toutefois, a plus particulièrement cherché sa célébrité dans des guerres mémorables et dans la grandeur de ses luttes politiques. »

*Bulletin de la Séance du 15 mai 1852.*

M. Philippe Hedde fait part de recherches complémentaires qu'il a faites sur l'invention des métiers de bas et des tissus à mailles, et de ceux surtout qui sont appelés *mailles fixes* à Nîmes, métiers à chaîne à Lyon, et *warp* (qui signifie chaîne) en Angleterre.

Le travail de M. Hedde est destiné au général Poncelet, membre de l'Institut, chargé par le Gouvernement de composer un ouvrage sur l'origine de toutes les industries qui figuraient à l'exposition universelle de Londres.

M. Hedde remarque, en commençant ; combien sont rares les véritables inventeurs. En effet, dit-il, dans le tissage seul, si nous en exceptons la *mull-jenny* pour la filature du coton, inventée en 1763 par *Highs* de Leigh (Lancashire), et les machines à ouvrir les soies, et le métier à tisser à cylindre, inventé quelques années avant par *Vaucanson*, et appliqué à la fabrication des tissus

façonnés vers 1814, par *Jacquard*, de Lyon, et le *métier à broder* pendant le tissage, appelé *battant-plongeur* en France, et *lappet* en anglais; si l'on en excepte encore le *métier de bas*, inventé vers le commencement du siècle de Louis XIV, par un serrurier français dont l'histoire n'a pas conservé le nom, métier qui a fourni la première idée de tous les perfectionnements qui ont été faits jusqu'à ce jour dans l'industrie des tissus à mailles, d'abord par *Sarrazin*, de Lyon, qui, vers 1790, exécuta les *mailles fixes*; puis par *Grégoire*, de Nîmes, qui ajouta, comme dernier degré de perfectionnement, l'application de la machine à la Jacquard;

Si l'on en excepte, enfin, le métier de *tulle-bobiné* uni et façonné, inventé à Saint-Etienne, vers les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle; par l'*abbé Sauzeas*, et qui a été successivement perfectionné par les Lyonnais et par les Anglais; à part ces inventions, on ne doit guère s'occuper de cette foule de petits perfectionnements qui ont été signalés à diverses époques, et qui ont amené l'industrie du tissage, et surtout du tissage à mailles, au point de perfection où nous la voyons aujourd'hui.

Les Anglais, nos redoutables ennemis, nos infatigables imitateurs, ajoutent encore M. Hedde, les Anglais ont voulu, à diverses époques, ils veulent encore aujourd'hui revendiquer en leur faveur l'honneur d'avoir inventé et perfectionné les *métiers de bas*, à *mailles fixes* et à *tulle-bobiné*; ils présentent, à l'appui de leurs prétentions, un passage d'un ouvrage imprimé en Angleterre, et publié, en 1815; à Nottingham, *Blacknar history of Nottingham*, qui attribue cette invention à *Trane*, en 1773.

M. Hedde n'ayant point connaissance de cet ouvrage, ne peut pas en discuter la véracité; il se borne à rappeler combien sont souvent inexacts les renseignements statistiques, non-seulement en Angleterre, mais même en France, et combien il faut se défier de tous les documents de ce genre, même de ceux qui paraissent revêtus du caractère le plus officiel.

Remontant à l'origine du métier primitif de bas, déjà si ingénieux, si parfait, qui, bien certainement, a donné l'idée de tous les autres perfectionnements qui ont successivement été apportés dans l'industrie des tissus à mailles, unis et façonnés, de tous genres, M. Hedde essaie de renverser, les uns après les autres, toutes les préten-

tions des Anglais ; il rappelle d'abord l'opinion que l'on avait généralement en France sur le *métier de bas*, à l'époque où parut la grande *Encyclopédie des arts-et-métiers* (1780) (1).

Il cite ensuite un passage d'un ouvrage imprimé, en 1831, à Glasgow : le *Traité sur l'art du tissage*, de *John Murphy*, avec des planches (*a treatise on the art of weaving*), qui fait connaître que ce n'est que par suite des émigrations des ouvriers français en Angleterre, en 1549, en 1567 et surtout en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, que les industries textiles furent importées chez les Anglais par des Français (2).

(1) « Le *métier de bas*, disent les éditeurs de l'*Encyclopédie*, est » une des machines les plus compliquées et les plus ingénieuses » que nous connaissions ; on peut le regarder comme un seul et » unique raisonnement, dont la fabrication du tissu est la conclu- » sion. Aussi règne-t-il entre toutes les parties une si grande dé- » pendance, qu'en retrancher une seule, ou altérer la forme de » celles qu'on juge les moins importantes, c'est nuire au résultat » du mécanisme ; il est sorti des mains de son inventeur dans l'état » de perfection où nous le voyons.

» Ceux qui ont assez de génie, non pas pour inventer de sem- » blables choses, mais pour les comprendre, tombent dans un pro- » fond étonnement à la vue des ressorts presque infinis dont la » machine à bas est composée, et du grand nombre de ses divers » et extraordinaires mouvements.

» Quand on voit tricoter des bas, on admire la souplesse et la » dextérité des mains de l'ouvrier, quoiqu'il ne fasse qu'une seule » maille à la fois. Qu'est-ce donc, quand on voit une machine qui » forme des centaines de mailles à la fois, c'est-à-dire, qui fait en » un moment tous les divers mouvements que les mains ne font » qu'en plusieurs heures ?

» Combien de petits ressorts tirent la soie à eux, puis la laissent » aller pour la reprendre et la faire passer d'une maille dans » l'autre d'une manière inexplicable, et tout cela sans que l'ouvrier » qui remue la machine y comprenne rien, et même y songe seu- » lement ; en quoi on la peut comparer à la plus excellente ma- » chine que Dieu ait faite.

» Il est bien fâcheux, il est bien injuste qu'on ne sache pas les » noms de ceux qui ont imaginé des machines si merveilleuses, » pendant qu'on nous force d'apprendre les noms des inventeurs » de mille autres machines qui se présentent si naturellement à » l'esprit, qu'il suffirait d'être venus des premiers au monde pour » les imaginer.

» L'auteur du *Dictionnaire du Commerce* dit que les Anglais se » vantent en vain d'en être les inventeurs, et que c'est inutilement » qu'ils en veulent ravir la gloire à la France. »

(2) Voici la traduction de ce passage qui se trouve dans la pré-

Après un pareil aveu de la part d'un Anglais, aucune objection ne pourrait être faite. L'invention du métier de bas ne peut donc être contestée à la France, et il ne faut pas oublier que ce sont des ouvriers français qui, pendant bien longtemps, ont dû diriger les principales manufactures de bas de l'Angleterre.

M. Hedde prouve encore que la fabrique de bas avait été apportée à Nîmes, vers 1656, par Cuvilier, qui se trouvait à Paris à l'époque où ce métier venait d'être découvert, au commencement du règne de Louis XIV. Cette industrie y avait pris en quelques années un assez grand développement, puisque déjà, d'après les relevés officiels; on comptait dans la fabrique seule de Nîmes et de sa banlieue, 1,000 métiers, en 1735, et 6,000 en 1754. (*Statistique du Gard* par M. Rivoire.)

La même impulsion avait également été remarquée à Lyon, où le tissage des étoffes façonnées était si perfectionné. Mais à cette époque les mailles des tissus n'étaient formées que par la cueillaison de la trame, au moyen de laquelle on obtenait cependant d'assez grandes variétés de dispositions et de dessins. Toutefois on commençait alors à reconnaître la nécessité de les obtenir par des fils de chaînes dont les mailles, obtenues simultanément sur toute la largeur du tissu, seraient plus solides, et suivant toute apparence, le problème ne fut résolu que vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On trouve à la fin de l'ouvrage de *John Murphy*, qui est encore aujourd'hui considéré comme un des meilleurs de ce genre qui ait été publié dans la Grande-Bretagne :

« En 1685, 70 mille réfugiés vinrent de France, après la révolution de l'édit de Nantes, et s'établirent en Angleterre et en Irlande, apportant avec eux les bienfaits de l'industrie et une connaissance étendue de diverses fabrications jusqu'alors réputées inconnues; on suppose que, dans ce nombre, 2,000 environ se dirigèrent vers l'Irlande. On évalue que le nombre des individus qui quittèrent leur patrie pour opinion religieuse s'est élevé à 800,000, qui s'éparpillèrent en Hollande et dans le Brandebourg, où ils élevèrent des fabriques de toiles, de serges, d'étoffes, de droguets, de crêpes, de bas (*stockings*), de chapellerie et toutes sortes de teintures; il y avait également parmi eux des bijoutiers, des joailliers, des horlogers et des graveurs; beaucoup s'établirent à Spitefield de Londres, et contribuèrent à peupler les faubourgs de Soho et de Saint-Gilles. C'est par eux qu'a eu lieu l'introduction de la fabrique de cristal qui est entièrement perdue pour la France. »

D'après les documents qui ont été recueillis par *M. Hedde*, auprès de fabricants dignes de foi, l'honneur de ce perfectionnement devrait être attribué à *Lyon*, qui a toujours été un des plus grands centres de la fabrication des articles de bas et de passementerie, et le métier à mailles fixes était ensuite venu se perfectionner à *Nîmes*, où la fabrication des tissus à mailles était aussi très-étendue.

Vers 1780, un habile fabricant de bas de *Lyon*, *Sarrazin*, s'occupait déjà de perfectionner l'ancien métier de bas. Ses essais incertains d'abord, venaient d'être couronnés d'un plein succès à l'époque où éclatèrent les desastres de notre première Révolution. Il avait monté un, puis deux, puis trois métiers, sur lesquels il obtenait des tissus à *mailles fixes*, de la plus grande beauté, mais les métiers, il faut le dire, étaient compliqués, coûteux et difficiles à entretenir, et demandaient surtout des ouvriers très-habiles et versés dans ce genre de fabrication.

1793 arriva, et *Sarrazin*, après le siège de *Lyon*, périt sur l'échafaud. Son fils, pour échapper à la proscription vint à *Nîmes* avec ses trois métiers, qu'il plaça dans un local dépendant du *Château-Fadaise*, et il s'empressait de les montrer, à tous ceux que la curiosité appelait auprès de lui.

La vue de ces métiers ne tarda pas à faire naître le désir de les simplifier, de les perfectionner, et peu de temps après, *Puech*, *Fournès*, *Chapelle*, *Méjean*, de *Nîmes*, parvinrent aux plus heureux résultats, au point qu'ils transformaient les anciens métiers de bas en métiers à *mailles fixes*, et cela au moyen de quelques légers changements qu'ils apportaient dans les aiguilles, les platines et les machines ou appareils qu'ils y ajoutèrent. D'autres perfectionnèrent encore successivement ces métiers, et, au moyen de roues dentées, obtenaient des mailles façonnées; puis enfin, *Grégoire*, de *Nîmes*, par l'application de la *machine à la Jacquard*, vint apporter à ce métier le degré de perfectionnement, et ouvrir à cette industrie une carrière immense; tandis qu'un modeste ecclésiastique de *St-Etienne* inventait, à-peu-près à la même époque, le *tulle-hobin* dont les métiers, quoique offrant quelques différences avec les métiers à mailles, n'en présentent pas moins dans leurs résultats de frappantes ressemblances. Les circonstances qui ont amené la découverte de ces derniers métiers sont trop remarquables, pour ne pas les rapporter ici.

Au moment des désastreuses calamités de notre première Révolution, dit encore *M. Hedde*, un enfant appartenant à une famille riche de St-Etienne était placé en nourrice dans les montagnes près du Puy, à la *Chaise-Dieu*, chez une ouvrière en dentelles. La vue du *carreau*, ou petit métier garni de fuseaux que sa mère faisait mouvoir pendant qu'elle l'allaitait, au milieu des autres ouvrières réunies en assemblée pour travailler en commun, comme cela est pratiqué encore aujourd'hui; la vue de ce carreau sur lequel se fabriquait la dentelle, avait déjà inculqué dans la tête de cet enfant des idées de mécanique qui ne tardèrent pas à se développer et à se traduire plus tard en résultats utiles pour l'industrie des tissus à mailles.

Oublié pendant ses premières années au milieu de ces ouvrières, familiarisé avec le travail de la dentelle dont le tulle forme la base, le jeune *Sauzeas* s'amusait, au moyen de bobines mobiles et circonscrites dans un certain espace, à obtenir d'abord le *tulle uni*, puis la *dentelle façonnée*.

De retour à St-Etienne, il continua ses essais, et les communiqua à un habile mécanicien, *M. Dervieux* qui, après diverses expériences, parvint à établir un métier de *tulle-bobin uni*, et enfin quelque temps après, un moteur hydraulique, la rivière du Furens, faisait mouvoir un certain nombre de ces métiers. Cette heureuse découverte avait lieu vers les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, et en 1814 cette fabrique existait encore; mais à cette époque les fabricants de Lyon, et les Anglais qui avaient eu connaissance des produits de ce genre de fabrication, ne tardèrent pas à les imiter et à apporter même, dans les métiers, divers perfectionnements plus ou moins importants; y ajoutèrent même des platines comme dans les métiers à mailles fixes, et entre autres, remplacèrent les bobines par de petites navettes très-minces, et enfin, obtinrent les effets de façonné par la machine à la Jacquard. C'est là, comme dans le métier à mailles fixes, que devaient s'arrêter, tous les perfectionnements du tulle-bobin, et c'est par centaines de millions de francs que ces diverses industries sont exploitées aujourd'hui, tant en France, qu'en Angleterre.

Toutefois, *M. Hedde* croit devoir ajouter en finissant, que si les Anglais n'ont inventé ni les métiers de bas ni les métiers à mailles fixes, unis et façonnés, ni les machines à tulle-bobin, ils ont perfectionné d'une manière

admirable toutes les diverses pièces, aiguilles, platines navettes, qui entrent dans la confection de ces divers métiers, surtout celles qui sortent des ateliers anglais de Nottingham, et qui font l'admiration de nos ouvriers et le désespoir de nos fabricants de Lyon et de Nîmes (1).

Tel est le résumé succinct de la réponse préparée par *M. Hedde*, avec les autres documents qui avaient déjà été publiés en 1847 par l'Académie du Gard. Elle servira sans doute à assurer à notre industrieuse cité, dans l'ouvrage que va publier l'illustre mécanicien, cette place si honorable et si large qu'elle tient dans l'art de la fabrication des tissus de tous genres, cette place que tendent à agrandir chaque jour les *Sabran*, les *Roux-Carbonnel*, les *Curnier* et les *Chardonnaud*, pour les étoffes façonnées; les *Flaissier*, les *Soulas*, les *Saurel-Naval*, pour les tapis; les *Daudet* et les *Veyrun*, pour les impressions sur lissus; les *Grégoire*, les *Lombard*, les *Meynard père et fils* et les *Pagès*, pour les bas et les tissus à mailles fixes unis et façonnés, et tant d'autres dont les noms mériteraient d'être cités.

M. le Secrétaire-perpétuel ajoute quelques réflexions à l'essai littéraire de M. Brun, sur les caractères et le sort de la poésie au XIX<sup>e</sup> siècle.

M. Nicot ne croit pas plus que son brillant confrère, que la poésie soit désormais destinée à périr, qu'il faille, comme le disent quelques esprits chagrins, creuser sa tombe et sonner sur elle le glas d'agonie. Loin de lui cette fatalité décourageante. Non; je le reconnais, dit-il, il existe dans l'espèce humaine considérée en un seul être, par abstraction de temps et de lieux, il existe une raison générale et suprême, un instinct intellectuel et moral dont le propre est de s'étendre et de se développer. Riches, en naissant, des lumières de nos ancêtres, nous parlons du point où se sont arrêtées les générations précédentes, et nous formons ainsi, à travers les temps, une chaîne d'idées que n'interrompt pas la mort. Tout ce

(1) En effet, nos ouvriers n'obtenant pas dans l'armure de leurs métiers des garnitures aussi souples aussi élastiques et résistantes, ne peuvent arriver à confectionner avec autant de perfection que les Anglais, certains articles de tissus à mailles, surtout ceux qui exigent une très grande réduction.

qui tient à l'art de penser, la grammaire, la rhétorique, comme la législation et la philosophie, les sciences naturelles comme les sciences exactes, voient sans cesse leur domaine s'accroître, leurs méthodes se perfectionner par le rapprochement raisonné des observations de tous les âges.

La poésie seule semble s'affranchir de cette loi d'amélioration progressive; elle atteint ordinairement, du premier jet, à des beautés qui ne seront pas surpassées, parce que la puissance de l'imagination est d'autant plus grande que l'exercice en est plus nouveau. Tout la favorisait autrefois: les faits, les caractères, les superstitions, les coutumes; les idées étaient vives, originales; les expressions naïves, riantes, ingénues. Aujourd'hui, la gravité de nos institutions, le sérieux de nos mœurs, le besoin de connaître la vérité et d'en jouir, et une sorte de mouvement invincible qui porte les hommes, des arts d'imagination aux sciences de raisonnement, tout semble conspirer à nous priver de ces illusions qui enchantaient jadis le monde et la société. Ce n'est donc pas par impuissance, par dégoût de l'honnête ou de l'idéal que la poésie n'a plus cette sève vigoureuse et brillante qui la distinguait autrefois. La nouvelle position des hommes et des choses, voilà la cause principale; car les changements politiques et intellectuels se tiennent, et la société est toujours le principe des modifications que subissent les lettres.

Reconnaissons-le: nous sommes maintenant accoutumés, dès l'enfance, à apercevoir les rapports rationnels, à embrasser les choses sous un aspect plus étendu, à séparer l'idée du fait, à généraliser par les abstractions. Cette tendance, utile pour l'avancement des sciences, et inévitable peut-être, quand le temps a amassé une grande suite de faits et d'observations, cette tendance est nuisible à la poésie qui n'est qu'une peinture animée et parlante, et dont l'essence est de donner à tous les objets une forme, un visage, une réalité sensible et présente. Les poètes modernes, à l'exception des élus de la muse, comme les appelle M. Brun, ont trop oublié que, comme les peintres, ils avaient une palette et des couleurs; ils ont trop remplacé les tableaux par les pensées, trop recherché l'utile dans l'agréable, comme si ce n'était pas souvent par l'agréable qu'on va à la conquête de l'utile. Nous n'allons pas jusqu'à leur reprocher d'avoir mêlé

la morale aux plaisirs de l'imagination, d'avoir consacré la poésie à l'instruction de l'humanité, en la rappelant à la dignité de son origine. Eh ! qui de nous n'a applaudi aux efforts heureux de la muse moderne, lorsqu'elle s'est crue appelée, comme aux temps des Amphion, des Linus, des Orphée, à éclairer les hommes par le flambeau d'une douce philosophie, à leur révéler les principes de la vie sociale, à se saisir de tout ce qui est beau, à embellir tout ce qui est bon, à promulguer tout ce qui est utile ! Mais nous pensons aussi que, tout en nous détournant des vieilles afféteries de l'idylle et de l'églogue, tout en nous commandant de ne plus nous occuper uniquement à amener d'une manière piquante les refrains d'une ballade ou d'un triolet, le besoin de positif et d'utilité, qui est le mobile de tous les efforts, aurait pu s'accorder avec les formes libres et ingénues de la poésie, avec son aimable et fertile licence.

Après avoir retracé encore quelques traits généraux du caractère de la poésie de notre époque, et avoir montré ce qu'elle est dans divers genres de compositions, poèmes, odes, apologues, M. Nicot signale un défaut qu'il regarde comme très-grave : le génie analytique lui semble avoir jeté la poésie dans de minutieux détails. Ce défaut qui est, suivant lui, choquant, surtout dans un poème célèbre (1), est peut-être invinciblement amené.

Les premiers poètes, dit-il, ont pu choisir à leur gré et s'emparer de ces traits généraux et saillants qui, dans chaque sujet, se présentent les premiers et sont toujours plus propres à saisir, à subjuguier l'attention, à réveiller le sentiment. Que devra donc faire l'écrivain appelé à traiter des sujets sur lesquels d'autres se sont exercés avec succès ? Se réfugier dans les détails qui offrent un champ difficile à épuiser, les choisir piquants et neufs et montrer par parties, et avec plus de développement et de soin, ce que ses prédécesseurs ont montré par masses et à grands traits.

M. Nicot note ensuite quelques aberrations : une sorte d'exaltation fébrile et des inventions peu naturelles, erreurs qui tiennent, à ce qu'il croit, à deux causes : l'une politique, l'autre littéraire. Avides d'émotions fortes dont le besoin a été contracté dans les ébranlements des trônes

(1) Jocelyn.

ou de la liberté, les lecteurs n'ont plus demandé que la peinture des passions les plus emportées, et les auteurs dociles se sont mis à retracer des scènes désordonnées, délirantes, plus conformes aux sentiments tumultueux de l'époque.

La seconde cause de l'erreur signalée : la propension à l'exagération, c'est cette maxime professée de nos jours, que l'art d'émouvoir doit remplacer toutes les lois, qu'il faut les lui sacrifier toutes. Tel ne fut jamais le système des grands poètes. Ils surent toujours s'arrêter en deça de la vérité, ou la montrer lorsque son expression n'offrait encore rien que de beau ; car l'imitation a son lieu, son moment, ses occasions.

S'il y avait donc en nous, dit M. Nicot en finissant, s'il y avait en nous la moindre autorité pour infliger le blâme, pour adresser des conseils, nous dirions aux poètes contemporains : Vous avez été tour-à-tour trop voués au positif de la vie, trop peu épris des beautés idéales, trop prêts à suivre l'élan quelquefois désordonné de la pensée. Vous avez trop cherché à créer le nouveau, l'imprévu, l'insolite. Tout change, il est vrai, tout changera peut-être, mais il est un élément invariable : le beau, qui n'est que la splendeur du vrai. — Voici, pour être juste, ce qu'il faut concéder aux poètes, voici ce qu'il faut prévoir pour l'avenir. Oui, le xix<sup>me</sup> siècle aura un caractère nouveau, une empreinte spéciale dans ses mœurs comme dans sa littérature. Les digues entre lesquelles coula longtemps le flot de sa destinée, ne le contiendront peut-être qu'avec peine, et il pourra se frayer un autre cours loin des institutions politiques ou des lois littéraires qui furent son enveloppe ou sa forme aux jours du passé, et il s'opèrera probablement une triple transformation dans le monde des idées, dans le monde de la politique, dans le monde de l'art, transformation qui ne sera ni une décadence, ni une renaissance, ni une transfiguration, mais bien un renouvellement obligé, une marche nécessaire à travers l'élaboration peut-être tumultueuse des intelligences.

S'il faut regretter qu'en renonçant aux inspirations du génie profane la poésie ait perdu quelque charme, quelques illusions ; d'autre part, il faut bien avouer que les œuvres de la muse moderne pourront encore être admirées, quoiqu'elles ne soient plus sous le masque badin des emblèmes ou la riante enveloppe de l'allégorie. Tout

en convenant que le merveilleux et le cortège d'imagination des anciens étaient plus variés, sans doute parce que le faux est susceptible d'une foule de combinaisons; on peut faire observer qu'il y aura encore assez de latitude pour le génie, assez de dédommagements, et que, sans recourir aussi souvent à la fiction, il ne sera pas impossible de trouver des effets inconnus et des beautés ignorées.

Les voyages, les merveilles de l'histoire naturelle, le spectacle varié de l'univers et ces modernes et pacifiques conquêtes des sciences dans tous les climats, ne peuvent-ils fournir des sujets au talent et des matériaux à l'écrivain? Peut-être même le beau qui résultera de cette extension aura-t-il cet avantage que, né de l'observation d'une foule de rapports et d'une civilisation plus avancée, il sera plus universellement senti, et chaque peuple y reconnaîtra, pour ainsi dire, les merveilles de son pays et les empreintes de son ciel.

Si donc, comme M. Brun nous voulons mettre dans la balance les raisons d'espérer et les motifs de craindre, nous serons sans alarmes. Seulement, la poésie, au sein d'une société si profondément modifiée, ne sera peut-être plus qu'une noble jouissance, et ne pourra plus être, comme dans les temps anciens, le premier plaisir de l'intelligence, la plus vive des satisfactions donnée aux exigences d'une âme qui a besoin de s'épancher. Elle ne constituera plus un élément actif de civilisation, et bien qu'elle développe toujours la nature morale des hommes, elle n'est plus destinée à exercer la souveraineté de la pensée et la magistrature de l'esprit; elle ne finira pas, mais elle vivra avec une physionomie nouvelle, une expression à elle, et en subissant le changement que notre forme sociale a dû apporter dans la forme littéraire. Toutes deux ensemble, poésie et société, sont entrées dans les conditions d'une nouvelle existence. Puissent-elles, sous les lois de la raison et de la sagesse, qui n'excluent ni l'enthousiasme ni le beau culte de l'idéal, puissent-elles s'appuyer l'une et l'autre sur le bien et le vrai, diriger la pensée humaine en fondant l'ordre dans les idées (mission essentiellement conservatrice, car l'ordre dans les idées amène l'ordre dans les faits); puissent-elles se développer harmonieusement!

Après tant de catastrophes, de renversements et de ruines, qu'elles croissent et grandissent ensemble comme

ces plantes et ces fleurs qui s'élèvent à la vie à travers la pierre brisée de nos monuments, et pour lesquelles nous prions le soleil d'envoyer ses plus doux rayons, pour lesquelles nous demandons aux vents de prodiguer leurs plus fraîches haleines.

*Séance du 29 mai 1852.*

M. Maurin lit un Mémoire sur la situation morale, industrielle et économique des Antilles françaises, où il traite principalement des changements opérés par l'émancipation des Noirs dans l'état de la société coloniale. Il entre ainsi en matière :

« Pour celui qui n'a jamais habité que notre zone tempérée d'Europe, rien ne peut rendre la sensation que l'on éprouve lorsque, par une matinée de décembre, on aborde à la Martinique. Ces hautes falaises qui se dressent comme une muraille à pic au-dessus de l'Océan; ce sol tourmenté qui accuse l'action incessante des volcans; cette mer d'un azur si vif et d'une allure si calme, en une saison qui n'est pas celle des ouragans, qu'on dirait un lac de la Suisse; ces mornes reconverts d'une végétation si luxuriante que l'illusion du tableau serait complète, n'était le riant feuillage du cocotier et du palmier qui remplace la sombre verdure du sapin; ce soleil si brillant et si chaud; ces poissons argentés qui s'élancent de l'onde, en déployant des ailes pour échapper à la poursuite de la bonite; puis, arrivé à terre, ces colibris au plumage étincelant qui secouent leur huppe d'émeraude dans les fleurs du makata et du sastrum; tout est pour l'européen un spectacle émouvant. Et l'émotion redouble encore, lorsque, traversant les allées de la Savanne, on se voit entouré des flots d'une population curieuse, où se rencontrent sur les visages toutes les nuances de la couleur, depuis le jaune citron, jusqu'au noir bronze; où le blanc, n'apparaît que par exception. On a besoin d'entendre parler autour de soi sa langue natale, pour ne pas oublier qu'on est sur une terre française. Mais hélas! il ne faut pas l'avoir foulée longtemps, cette terre, pour reconnaître qu'à 1800 lieues de la mère patrie on n'est pas dépaysé, car nos querelles ont traversé les mers et ont déteint sur le fond local des divisions de races; on y a des opinions multicolores com-

» me en France ; on y a des haines politiques comme en  
 » France ; et si les haines empruntent au climat leur  
 » incandescente ardeur, à la peau leur principal aliment,  
 » les discordes de l'esprit de parti ont conservé du pays  
 » d'origine leurs modes particuliers d'existence, et jusqu'à  
 » leurs dénominations diverses.

» L'émancipation des Noirs, au moment où éclata la  
 » Révolution de Février, était un fait marqué par la fatale  
 » nécessité. La question était mûre depuis plusieurs an-  
 » nées. Si les conseils coloniaux résistaient encore, il  
 » était évident pour les esprits clairvoyants que le der-  
 » nier gouvernement allait être obligé de la proclamer  
 » sous peu. Il y avait, du reste, déjà préparé les situations  
 » par une série de mesures qui, au dire des colons eux-  
 » mêmes (je l'ai recueilli de leur bouche), étaient plus  
 » dures que ne pouvait l'être l'affranchissement pur et  
 » simple. Seulement, au lieu d'y procéder sans transi-  
 » tion et sans précautions, il est probable qu'il eût com-  
 » biné un ensemble de moyens gradués et défensifs  
 » qui eût prévenu tous les désordres et toutes les ruines  
 » qu'a fait éclore le passage subit de l'esclavage à la li-  
 » berté.

» On aperçoit encore, dans une des rues de la plus po-  
 » puleuse et de la plus riche cité de la colonie, la trace  
 » des malheurs effroyables qu'a entraînés l'œuvre brus-  
 » quement opérée de l'émancipation des Noirs. La dévas-  
 » tation de la maison de Sanois, où périrent dans les  
 » flammes trente trois personnes, vieillards, enfants, jeu-  
 » nes filles qu'on repoussait à coups de fusil, alors qu'el-  
 » les voulaient fuir une mort inévitable, accuse l'impré-  
 » voyance des hommes qui gouvernaient à cette époque,  
 » et la lâcheté des dépositaires de la force publique, qui  
 » demeurèrent les témoins impassibles de ces scènes sau-  
 » vages. J'ai entendu raconter qu'on vit les soldats,  
 » plus humains que leurs chefs qui les retenaient l'arme au  
 » pied, à peu de distance du foyer de l'incendie, pleurer  
 » en entendant les cris des victimes, et mordre de rage  
 » et d'indignation les fusils dont il ne leur était pas per-  
 » mis de faire usage pour les sauver. On pourrait, en par-  
 » courant les environs de Saint-Pierre, exhumer des sou-  
 » venirs aussi lugubres et non moins accusateurs. Et faut-  
 » il l'ajouter, tous ces excès de cannibales ont été cou-  
 » verts par une amnistie dite politique, et des magistrats  
 » honnêtes, courageux, ont été blâmés, disgrâciés même

» pour n'avoir pas vu des délits politiques dans des assassi-  
 « nats commis avec un raffinement de barbarie qui mul-  
 » tipliait la mort, une mort lente et calculée, comme pour  
 » se donner le plaisir sauvage de contempler les souf-  
 » frances prolongée de l'agonie.»

Grâces à une impulsion plus saine et plus énergique, ces maux sont en partie réparés ; mais il n'est pas facile encore de trouver une solution au redoutable problème qui consiste à régler les conséquences de l'émancipation au double point de vue des intérêts de l'ancien maître et de ceux de l'ancien esclave. C'est pour délimiter et parcourir le champ de la question, que M. Maurin se demande successivement :

1° Quelle a été, depuis l'émancipation, la richesse productive de la Martinique ?

2° Si cette production est en décroissance, à quelles causes faut-il l'attribuer ? Est-ce à l'insuffisance des bras, ou à celle du capital ? D'où procèdent l'une et l'autre de ces causes ?

3° Quelle est la situation actuelle des propriétaires ? Quelle est celle des travailleurs ?

M. Maurin cherche d'abord dans les chiffres portés au budget et au chapitre des douanes de la loi des finances, quel est, en définitive, le résultat offert par la comparaison des recettes et des dépenses coloniales. La recette sur les sucres seuls (1) a été évaluée, pour l'année 1850 à plus de 30 millions (2). A côté de ce chiffre attestant tout l'intérêt qu'a la métropole à la conservation de la colonie, il est impossible de ne pas mentionner les avantages que trouvent les ports de l'Océan et de la Méditerranée, nos villes de fabrique, nos pays de vin et de céréales à avoir des débouchés assurés dans ces contrées lointaines, où flotte le drapeau de la France, qui couvre et

(1) Il faudrait aussi faire entrer en ligne de compte les droits perçus sur les taffias, les cafés, les cacao, etc., mais ces produits se trouvant confondus au budget, sous le titre de *marchandises diverses*, il a été impossible d'en faire le décompte exact.

(2) Ce chiffre ne sera pas le même cette année. Malgré les droits protecteurs des colonies qui ont été imposés au sucre indigène, il produit encore beaucoup. La campagne d'avril 1851 à avril 1852 a donné, pour 329 fabriques en activité, 66 millions 841,620 kilogrammes.

protège nos produits avec lequel les marchandises étrangères ne peuvent entrer en concurrence.

Ici l'auteur est conduit à réfuter les récentes doctrines de l'économie politique qui, on le sait, ne professe pas une grande prédilection pour le régime colonial, parce que, suivant elle, les échanges entre les peuples devraient être laissés à leur pleine liberté d'expansion, au lieu d'être emprisonnés dans les voies qu'on leur a artificiellement ouvertes. M. Maurin, se plaçant loin du monde des théories et de l'absolu, fait remarquer combien il serait peu prudent d'abandonner un marché certain pour courir après un marché incertain : ce serait, dit-il, préférer l'ombre à la proie.

Après d'autres observations également justes, M. Maurin entre dans le détail de la production des diverses terres de la Martinique, terres divisées en deux classes principales de propriétés, connues sous le nom d'habitations vivrières et d'habitations sucrières. Les unes ne produisent que des denrées alimentaires, le mot le dit assez : bœufs, moutons, manioc, melon, orange, banane, goyave, sapotille, et la plupart de nos légumineuses d'Europe, que l'on obtient en toute saison et en grande abondance. Les autres habitations sucrières, quoique ayant perdu de leur importance sont encore la grande industrie, la vraie fortune du pays. En effet, l'exportation des six premiers mois de l'année dernière s'est élevée à 47,690 boucauts (la moyenne antérieure avait été de 24,766). C'est bien quelque chose sans doute, dit M. Maurin, qu'une différence de plus de 7,000 boucauts, mais cette différence n'est pas assez grande néanmoins pour mesurer la progression de décroissance qui menace l'avenir de production de la Martinique. (1)

Ici se placent des détails et des calculs analogues sur la Guadeloupe dont la production a diminué aussi et de plus de 10,000 boucauts.

(1) L'auteur n'a pas mis le café au nombre des grands produits parce que cette culture est aujourd'hui bien déchue depuis qu'un insecte attaquant les racines du cafeyer tend de plus en plus à la faire disparaître, à moins qu'on ne renouvelle les plants et qu'on n'aille en demander encore à l'Arabie d'où l'arbre est primitivement venu.

Pareillement le tabac ne comptera bientôt plus comme objet de production et de vente. Il n'a donc pas été classé parmi les richesses du sol.

« Mais pour se faire une idée exacte », continue M. Maurin, « des changements opérés depuis quelque temps dans la situation de la fortune coloniale, il ne suffit pas de consulter les statistiques officielles ; il est un démenti de fait qui a bien son éloquence, mais qui ne peut être qu'à l'usage de ceux qui ont parcouru le pays. Si l'on pénètre dans les habitations, le spectacle qui frappe la vue est vraiment déplorable. Ici, de magnifiques étendues de terrain d'une fertilité admirable sont en friche, l'usine est silencieuse, et l'on n'y entend plus résonner la voix des travailleurs ; là, si les cultures ne sont pas abandonnées, elles sont bien restreintes ; et à voir l'immensité des terres et la faible quantité de travaux qui s'y exécutent, on se demande avec effroi si quelque fléau du Ciel a passé par là.

Aussi la misère fait-elle des progrès rapides sur ce sol comblé, cependant, par la main de la Providence, de ses dons les plus merveilleux ; sur ce sol, où la nature ne se repose jamais, la misère grandit et s'étend comme ces plantes gigantesques qui couvrent les cultures abandonnées de leur végétation stérile. Ce n'est plus le temps des oncles d'Amérique et des jeunes filles dont les riches dots avaient valu une si brillante renommée aux mariages créoles. Les magnificences de ce luxe asiatique, qui étaient le partage de la race blanche aux Colonies, ont fait place à la plus profonde des détresses. Qui n'a entendu parler de ces splendeurs d'autrefois, dont le récit, en traversant les mers, nous apparaissait comme une de ces fictions que l'on ne retrouve que dans les contes arabes des *Mille-et-une-Nuits* ! Qui de nous, dans son enfance, n'a été bercé de ces merveilleuses histoires de l'Occident, qui empruntaient à leurs lointaines perspectives quelque chose de féérique comme les images fantastiques venues de l'Orient ! Hélas ! aujourd'hui la source en est bien tarie, et l'imagination trouverait difficilement à s'exercer sur les ruines de ce passé évanoui :

On sait bien, en France, à Paris surtout, les dépenses excessives auxquelles se livraient naguère encore les familles venues des Antilles ; mais on s'y fait une idée fort insuffisante encore de cette recherche de bijoux, d'argenterie, de tout le luxe de cette vie princière que ne s'épargnait pas le créole dans son île. Les plus élégants de nos lions qui se promènent sur les

» boulevarts de Gand, ne se sont jamais avisés d'attacher  
 » à leurs habits des garnitures de boutons en or massif,  
 » de porter à leurs pantalons des boucles également en  
 » or massif. J'ai vu encore tout récemment quelques res-  
 » tes de ces magnifiques et prodigues existences d'autre-  
 » fois ; mais quelle déchéance , grand Dieu ! et combien  
 » de ces maisons opulentes qui se sont fait , hélas ! trop  
 » remarquer par l'abus de la richesse , par les superflui-  
 » tés de leur luxe orgueilleux , et qui n'ont plus même du  
 » pain aujourd'hui.

» Il n'est que trop démontré qu'au temps présent la  
 » source de la production se trouve profondément atteinte,  
 » et que , par suite , le malaise est grand au sein de la  
 » classe qui possède la terre ; que peu importe l'étendue  
 » des terrains , que peu importe leur fécondité : qu'il n'y  
 » a pas moins souffrance parmi ceux qui sont les pro-  
 » priétaires du sol , à quelque degré qu'ils le soient.

» Quelle est la cause d'une situation aussi mauvaise,  
 » qui commence à peine dans le présent , qui est appelée  
 » à dérouler toutes ses conséquences dans un avenir  
 » prochain ?

» Sans doute, il y a à faire la part de l'imprévoyance et  
 » de la dissipation ; sans doute le sucre indigène a causé  
 » un grave préjudice au sucre des Colonies ; mais là n'est  
 » pas tout le mal , ainsi qu'il est facile de le démontrer.

» Disons , à l'occasion du sucre de betterave dont nous  
 » venons de prononcer le nom , que tels sont les progrès  
 » accomplis dans sa fabrication , que c'est le sucre de  
 » canne qui a besoin d'être protégé contre lui à présent ;  
 » tandis qu'il n'y a pas si longtemps encore qu'il en était  
 » tout autrement , alors que d'abord aucun impôt ne  
 » grevait le sucre indigène , et que , postérieurement ,  
 » l'échelle des droits différentiels se graduait à son  
 » profit.

» Vous allez en juger par des chiffres précis. Il est re-  
 » connu qu'aux lieux de provenance , le sucre de canne  
 » peut être livré aujourd'hui à moins de 23 fr. les 50 kil.  
 » Le producteur indigène ne peut le vendre , il est vrai , à  
 » moins de 25 fr. les 50 kil. : ce qui semble constituer,  
 » au premier abord , un avantage de 3 fr. au profit du  
 » premier. Mais il faut considérer que , rendu dans les  
 » ports où s'exerce l'industrie de la raffinerie , il faut  
 » ajouter à ce chiffre de 23 fr. une somme de 44 fr. qui,  
 » au dire des colons, représente le fret et les droits de

» commission ; ce qui porte à 34 fr. le prix intégral de  
 » 50 kil. ; d'où résulte, en fin de compte, une différence  
 » de 9 fr. entre les deux sucres. Admettons que, par  
 » suite de certains progrès dans la fabrication, ou d'une  
 » réduction sur les frais d'expédition, cette différence ne  
 » fût plus que de 4 à 5 fr., il y aurait toujours une ba-  
 » lance au profit du sucre indigène. Si donc l'impôt ne  
 » venait au secours du sucre colonial, il serait impossible  
 » à celui-ci de soutenir la concurrence du sucre indigène.  
 » On sait que les deux sucres avaient été mis sur le  
 » même pied d'impôt par la loi de 1847 : 49 fr. 50 les  
 » 50 kil.. Cette égalité d'impôt n'avait pas empêché la fa-  
 » brication indigène de s'élever à 64 millions de kilog.,  
 » c'est-à-dire à une quantité équivalente aux  $\frac{3}{4}$  de la  
 » production coloniale ; et, d'autre part, cette fabrica-  
 » tion considérable n'avait pas arrêté l'essor de la pro-  
 » duction coloniale elle-même. En revanche, de 1848 à  
 » 1849, la sucrerie indigène est descendue à 38 millions  
 » de kil. ; et pendant la même période, de son côté, la  
 » sucrerie coloniale s'est abaissée énormément, à tel  
 » point que les deux productions réunies n'ont pas suffi  
 » à la consommation française, qui est de 120 millions de  
 » kil. ; et il a fallu, pour en combler les lacunes, avoir  
 » recours aux sucres étrangers, qui sont assujettis, comme  
 » on le sait, à la surtaxe.  
 » De là il faut conclure que ce n'est pas dans les quan-  
 » tités produites de sucre indigène qu'il faut chercher la  
 » cause du mal qui mine la production coloniale, mais  
 » dans les conditions de revient de cette production.  
 » Or, ces conditions de revient ne sont plus aujourd'hui  
 » ce qu'elles étaient autrefois.  
 » En 1839, un inspecteur des finances envoyé aux Colo-  
 » nies pour étudier leur situation au point de vue de la  
 » richesse productive, constatait que les prix de :  
 » 22 fr. les 50 kil. pour bonne quatrième (4<sup>re</sup> qualité),  
 » 20 fr. *id.* pour bonne ordinaire,  
 » 18 fr. *id.* pour les qualités inférieures ;  
 » étaient suffisants pour que les colons retirassent un re-  
 » venu raisonnable de leurs terres.  
 » S'il avait aujourd'hui à refaire son travail, en présence  
 » des circonstances nouvelles dans lesquelles se trouve  
 » placée la propriété, certainement il n'aboutirait pas à

- » d'identiques conclusions ; il ne trouverait pas ces prix  
 » suffisamment rémunérateurs.
- » Le prix de revient de la production se trouve en effet  
 » modifié par l'émancipation qui est venue transformer  
 » les conditions du travail aux Antilles. Les colons au-  
 » raient pu peut-être supporter la concurrence de la bet-  
 » terave, malgré les progrès du rendement obtenus à  
 » l'aide de meilleurs procédés de fabrication ; mais ils  
 » ne le peuvent aujourd'hui sans des droits protecteurs.  
 » Cette différence de 9 fr. ou même de 4 ou 5 fr. au  
 » moins, entre le sucre indigène et le sucre de betterave  
 » que nous signalions tout-à-l'heure en est la preuve  
 » bien évidente ; mais à quoi tient elle cette différence ?  
 » Nous allons le voir.
- » Quand on parcourt les habitations sucrières, on re-  
 » connaît que beaucoup d'entr'elles chôment et ce ne sont  
 » pas les moins productives. D'autres, au contraire, n'ont  
 » que des cultures fort insuffisantes, relativement à la  
 » quantité de terres qu'elles pourraient mettre en valeur.  
 » D'où cela vient-il ?
- » Nous avons posé la question en ces termes : Est-ce  
 » faute de travailleurs ou de capitaux ? Nous répondrons  
 » dès-à-présent que c'est par l'une et par l'autre  
 » causes.
- » C'est d'abord faute de travailleurs, car il est con-  
 » stant pour ceux qui ont visité l'intérieur du pays, que  
 » plusieurs habitations sous le vent de l'île ont été aban-  
 » données par divers motifs, tenant exclusivement au  
 » refus volontaire des bras ; c'est ainsi que les unes l'ont  
 » été à cause de leur insalubrité, les autres parce que  
 » les Noirs confondant le travail agricole avec l'idée de  
 » de servitude n'ont pu se décider à y rentrer après les  
 » avoir désertées, et à reprendre la houe et la pioche, se  
 » souvenant toujours des coups de fouet du commandeur.
- » Sur une terre si richement dotée par la main divine, et  
 » où il est si aisé de se procurer sa subsistance, sans  
 » beaucoup de peine ; on voit d'anciens esclaves se livrer  
 » à la pêche, au petit cabatage le long des côtes de l'île,  
 » dans des bateaux qu'on appelle gros bois, et sur lesquels  
 » ils transportent des voyageurs et des marchandises,  
 » rechercher la pratique de mille petites industries lu-  
 » cratives et nullement pénibles, au sein des villes dont  
 » le séjour leur plaît davantage. D'autres, dressant leur  
 » tente dans les terres vagues qui abondent dans l'île et

» qui bien que domaniales, ne leur sont pas disputées  
 » se sont construit des cases dont les matériaux leur  
 » ont été fournis par la forêt voisine, ont planté autour  
 » de ces cases quelques arbres à fruit, cultivent le ma-  
 » nioc dont les produits leur donne la cassave qui leur  
 » tient lieu de pain, ainsi que nous l'avons déjà dit.  
 » Somme toute, il résulte de ces observations, multipliées  
 » que la transformation des esclaves en travailleurs libres  
 » n'a pas été aussi générale et aussi facile qu'on a pu le  
 » croire au Ministère de la Marine.

» Nous ne parlons pas encore d'un certain nombre de  
 » Noirs livrés au vagabondage et contre les habitudes vi-  
 » cieuses desquels il a été nécessaire de resserrer les liens  
 » de la législation pénale. On comprend quelles peuvent  
 » être les ressources de cette classe qui tend à s'augmen-  
 » ter tous les jours. Les statistiques criminelles le prou-  
 » veraient au besoin, en montrant l'accroissement pro-  
 » gressif des attentats contre la propriété. »

*Séance du 12 juin.*

(Suite du Mémoire de M. Maurin.)

Après avoir montré l'insuffisance des travailleurs et l'extrême difficulté de les remplacer par des européens, à cause de l'action du climat, de la cherté de l'alimentation de l'ouvrier transplanté de la métropole; après avoir retracé les déceptions éprouvées par l'emploi des Madériens, et toutes les difficultés attachées à l'immigration des noirs libres que l'on irait embaucher sur les côtes méridionales de l'Afrique, l'auteur signale encore quelques autres causes de la décroissance de la production. L'une des plus actives est la pénurie de fonds entre les mains des propriétaires. Le capital roulant manque à la plupart d'entre eux pour les exploitations rurales.

Autrefois les noirs, parqués dans l'habitation comme un troupeau, travaillaient pour le compte des maîtres qui n'avaient à fournir que la pitance et les vêtements les plus simples. C'étaient là toutes les avances; aujourd'hui tout est bien modifié par le nouvel état qu'a créé l'émancipation. Divers modes de travail ont été essayés : le métayage, le bail à prix d'argent combiné avec l'association, le salariat. Celui-ci seul existe encore et s'est généralisé. Il va

mieux aux habitudes des noirs, à leur situation. Quelque faible que soit encore ce salaire, la dépense de l'esclave était bien moindre autrefois, et aujourd'hui les propriétaires suffisent à peine aux dépenses des plantations, sarclage, labourage, fauchage, des travaux d'usine, service du moulin à rape, fourneaux, bassins d'épuration, distillation des résidus, etc. etc., opérations qui exigent un emploi considérable de bras. Il est bien vrai que les propriétaires ont reçu une indemnité. Mais combien elle a été tardive, combien surtout elle a été modique. Qu'est-ce qu'une somme de six millions répartie entre tous les propriétaires d'esclaves, qu'est-ce que la somme de 30 fr. de rente par tête de noir qui souvent même ne sont point parvenus aux propriétaires, mais à leurs créanciers, ou qui ont été négociés à un taux tel qu'ils ont donné à peine, en moyenne, une valeur de 250 fr. à 300 fr. c'est-à-dire des ressources insuffisantes, précaires et bien vite absorbées par les besoins courants.

Malheureusement encore l'emprunt n'a pas été un moyen de se procurer les fonds nécessaires. Comme aux Colonies le taux de l'intérêt n'est point limité, il a atteint parfois un chiffre fabuleux (2 pour 0/0 par mois). Dans de telles circonstances comment pourvoir aux exploitations ? Les banques coloniales dont la création est en projet remédieront-elles à ce mal profond ? M. Maurin n'ose l'espérer, et après cette douloureuse énumération, il se croit autorisé à conclure que c'est l'émancipation qui est venue augmenter le chiffre nécessaire aux exploitations rurales, en convertissant l'esclave en travailleur salarié, et que de là se sont accrues pour le sucre colonial les difficultés qu'il avait déjà à lutter contre le sucre indigène.

Et comme si c'était trop peu que ce péril, il faut remarquer encore que le sucre exotique de Cuba, Porto-Rico, du Brésil, de Java, lequel est d'une production moins coûteuse (1), finira peut-être par faire disparaître le nôtre. Ajoutez à ces désavantages que nos ports de commerce, trop préoccupés de l'idée d'avoir du fret, poussent à l'abaissement de droit sur le sucre exotique, et en second lieu, que nous naviguons en France à des conditions plus

(1) L'esclavage existe dans ces divers lieux et par conséquent le prix de revient est inférieur.

chères que les Américains et les Anglais, nos redoutables rivaux dans le commerce transatlantique.

Outre ces causes de déchéance successive, outre ces causes matérielles, pour ainsi dire, il en est de morales : le malaise de l'habitant sucrier, l'imprévoyance du créole, cette crainte qui l'agite, qui l'obsède sans cesse quand il voit, quand il sent gronder autour de lui les passions endormies plutôt que domptées de ces populations qui ont, dit M. Maurin, toute la grossièreté des instincts de leur nature originelle accrus de toutes les convoitises que leur a données le tableau des jouissances de la société civilisée qu'elles ont sous les yeux. Depuis l'émancipation, qui n'a pas été seulement un grand fait politique, mais une révolution, l'observateur attentif prévoit tristement que les temps ne sont pas éloignés peut-être où les terres tomberont en friche, et où la race blanche, chassée par la violence ou par la misère, abandonnera le sol à la race africaine. Et cependant, combien ces habitants des Antilles, ces Français seraient dignes d'un meilleur sort ! Ici l'auteur décrit les mœurs hospitalières, les sentiments généreux de ces planteurs, de ces maîtres depuis si longtemps calomniés :

« Qu'il me soit permis de le dire, » s'écrie M. Maurin, » à moi qui ai visité quelques-unes de ces habitations » où j'ai pu constater de mes propres yeux toute la solli- » citude qui environnait les Noirs, en voyant la chapelle » où ils étaient élevés chrétiennement, l'hôpital où ils » étaient soignés en cas de maladie ou d'infirmité ; à moi » qui ai été témoin de la sympathie profonde qu'éprou- » vent encore aujourd'hui d'anciens esclaves pour ceux » qui, naguères, étaient leurs maîtres, qu'il me soit » permis de le dire, on a calomnié ces maîtres, quand on » les a représentés comme des tyrans impitoyables qui » traitaient leurs esclaves à l'égal d'un immonde bétail, » et quand on a voulu traduire quelques faits exception- » nels de barbarie en système général de conduite.

» Sans doute, les Noirs étaient privés de la liberté, et » il n'était plus possible d'admettre que des hommes, » quelle que fût la couleur de leur visage, pussent être » considérés comme une matière vénale. La dignité de » la nature humaine, trop longtemps offensée, méritait » une réparation qui, plus elle avait été tardive, plus » elle était nécessaire. Les châtimens corporels, à l'aide

» desquels on contraignait la paresse du Noir , avaient  
 » quelque chose d'odieux ; mais qui n'étaient pas parti-  
 » culiers , du reste , à l'esclavage , puisque , à bord des  
 » bâtiments de l'Etat , les coups de corde figuraient , il  
 » n'y a pas si longtemps encore ; au nombre des puni-  
 » tions. Tout cela a cessé , tout cela devait cesser.

» Néanmoins , et en écartant quelques rares abus qui  
 » ne sauraient infirmer la vérité du fait , le sort des es-  
 » claves n'avait rien , au point de vue purement matériel ,  
 » qui fût de nature à soulever les légitimes réclamations  
 » de la philanthropie. Il y a plus , c'est qu'on peut affirmer  
 » qu'à ce point de vue ils ne sont pas aujourd'hui , peut-  
 » être , aussi heureux qu'ils l'étaient ; et on peut l'affir-  
 » mer , à la justification des maîtres , sans paraître sus-  
 » pect de regretter un état de choses essentiellement  
 » anormal et vicieux.

» Quoi qu'en ait dit cet illustre homme d'Etat qui ,  
 » dans le Parlement anglais , laissant à d'autres la thèse  
 » de morale évangélique et d'humanité , voulut traiter la  
 » question au point de vue purement économique , et  
 » prétendit que le travail du Noir émancipé serait plus  
 » productif pour les propriétaires du sol ; une fois que  
 » celui-ci serait aiguillonné par le stimulant de l'intérêt  
 » personnel , rien n'est plus certain qu'il s'abandonne  
 » avec volupté au plaisir de ne rien faire , et que , pour  
 » lui , la liberté n'est guère comprise que comme le droit  
 » à ne pas travailler : Sans doute à celui qui veut utiliser  
 » ses bras et sa vigueur naturelle , l'existence est assu-  
 » rée ; mais si c'est quelque chose que de vouloir , dans  
 » cette zone brûlante où la puissance de la volonté est si  
 » rare et si difficile , chez cette race africaine surtout  
 » qui ne sait obéir qu'aux instincts physiques , il faut  
 » néanmoins encore le pouvoir ; et s'il est facile de le  
 » pouvoir , en ce sens que le travail est abondant et s'offre  
 » de lui-même ; il n'est pas aussi aisé de triompher de  
 » certaines impossibilités naturelles qui s'opposent à la  
 » volonté. Ainsi l'âge , la maladie , les infirmités sont au-  
 » tant d'obstacles contre lesquels vient se briser l'incli-  
 » nation laborieuse la mieux disposée .

» De là , ceux qui n'ont plus par eux-mêmes les moyens  
 » de gagner les choses nécessaires à la vie , sont dans  
 » un état complet d'abandon , par le fait de cette liberté  
 » qui n'est pour eux qu'une charge lourde à porter et  
 » dont ils ne comprennent pas l'avantage en présence des

» dures nécessités qu'elle leur impose. Il ont perdu cette  
 » sollicitude paternelle du maître qui leur garantissait  
 » le vivre et le couvert, qui les couvrait de sa protection  
 » jusqu'à la dernière heure de leur existence, qui, en  
 » santé, leur assurait du pain; qui, en cas de maladie,  
 » leur donnait les soins et les remèdes; et ils sont à se de-  
 » mander ce qu'ils ont obtenu en échange de ce qu'ils  
 » ont perdu.

» Si la famille avait existé pour le Noir antérieurement  
 » à l'émancipation, sans doute il eût trouvé, dans le foyer  
 » domestique, de quoi remplacer la tutelle du maître qui  
 » s'en allait avec l'esclavage; mais la famille n'existait  
 » pas pour lui, la famille, à l'état légal du moins, car  
 » le mariage civil lui était interdit, et s'il pouvait faire  
 » bénir son union par le prêtre; outre que cette union  
 » n'engendrait ni droits ni obligations aux yeux de la loi,  
 » il ne la pratiquait guère, ses habitudes vicieuses de  
 » vagabondage nocturne y répugnaient; et l'on sait  
 » que tous les efforts faits pour les corriger ou les repri-  
 » mer avaient toujours échoué.

» La mesure de l'émancipation aurait dû être précédée  
 » pour les Noirs de l'octroi de l'état civil; et c'était du  
 » reste la pensée de l'ancien gouvernement, qui allait  
 » présenter aux chambres un projet dans ce sens au  
 » moment de la Révolution. Il eût fallu constituer la  
 » famille avant de proclamer la liberté. Ce qui ne s'est  
 » pas fait avant l'émancipation se fait après, du reste; et  
 » clergé, fonctionnaires de tout ordre et de tout rang  
 » rivalisent de zèle, s'occupant, avec un égal intérêt, de  
 » faire des mariages, de fonder la famille, pierre angu-  
 » laire de cette nouvelle société à créer au milieu de l'an-  
 » cienne; mais c'est tout un état de choses à organiser et  
 » qui rencontre sur son chemin les obstacles puisés dans les  
 » habitudes vicieuses dont nous parlions tout-à-l'heure. Il  
 » faut régénérer le moral de ces populations abruties par  
 » les habitudes nées de l'esclavage, leur apprendre que si  
 » la liberté confère des droits, elle n'impose pas moins  
 » des devoirs, et que l'accomplissement des devoirs est  
 » la garantie la plus sûre de la jouissance des droits.

» Puisque l'émancipation a précédé cette initiation  
 » morale qui aurait dû être la clé de voûte de l'édifice nou-  
 » veau, il faut bien attendre le résultat des efforts qu'on  
 » n'épargne point pour souder le passé au présent. Jus-  
 » qu'à ce que ce but soit atteint, il y aura bien des souf-

» frances auxquelles il ne sera pas toujours facile d'apporter remède. »

Ces réflexions saisissantes sont suivies d'un exposé complet des relations qui existent entre les blancs et les mulâtres, de jugements impartiaux sur les hommes qui ont influé sur les destinées du pays, sur l'œuvre de conciliation à laquelle s'est si noblement dévoué M. Bissette, sur les effets du système protecteur imaginé pour prévenir une ruine imminente, sur les tendances de la métropole que semble importuner cette plainte continuelle qui nous arrive multipliée, dit M. Maurin, par les échos de l'Océan, cette plainte arrachée à ces contrées jadis si florissantes dont nos hommes d'Etat devraient avoir plus de soucis :

« En effet », dit en finissant M. Maurin, « pendant la » période décennale de 1837 à 1847, la moyenne des » valeurs de nos importations et de nos exportations, dans » l'ensemble de nos Colonies d'outre-mer, s'est élevée » à 247 millions de francs par année. C'est la part des » transports réservés à notre marine. Le contingent assigné à la navigation de concurrence a été de 484 millions de francs. Le mouvement total de notre marine » marchande étant de 695 millions de francs, c'est un » peu moins du tiers de l'ensemble qui forme la portion » des transports coloniaux affectés par privilège à notre » pavillon.

» Je sais bien que dans la période quinquennale suivante la même proportion ne se retrouvera pas ; mais à » qui la faute, si l'émancipation, brusquement opérée, » est venue jeter la perturbation dans tous les intérêts ? » Quand on a semé le vent peut-on recueillir autre chose » que la stérilité ?

» Jamais la France pourra-t-elle recouvrer, dans la » navigation de concurrence, ce qu'elle a perdu, ce » qu'elle perdra encore du côté des transports réservés à » notre pavillon dans le mouvement des transactions » coloniales !

» Poser de telles questions, il semble que c'est les résoudre. Et, cependant, tel est l'arrêt de l'impitoyable » destinée contre laquelle se débattent en vain nos compatriotes d'outre-mer. A moins d'une chance imprévue ; » à moins d'un retour de fortune dont il est impossible de » préjuger l'heure et le motif ; à moins d'une interven-

» tion éclatante de la Providence, disons-le avec tristesse,  
 » mais avec certitude : nos Colonies s'en vont. »

Après cette lecture toujours écoutée avec l'attention la plus soutenue, un Membre demande à faire quelques observations, ou plutôt, à exposer brièvement ses idées sur ce sujet :

Dans les actes politiques, dit-il, comme dans ceux de la vie privée, on oublie trop souvent la loi de Dieu. Cette loi avait pourtant aboli l'esclavage, et si, lorsqu'au 4<sup>e</sup> siècle le christianisme s'est assis sur le trône du premier peuple de l'époque; Constantin, et plus tard ses successeurs, et tous les Souverains des diverses nations chrétiennes, avaient été fidèles à la parole divine, l'Amérique n'aurait pas eu à souffrir des maux qui ont été amenés par l'application nécessaire de la loi d'abolition, de la loi prescrite par le Sauveur.

Il est bien vrai qu'à côté des avantages sont nés quelques inconvénients et quelques maux. — C'est ainsi que vont les choses-humaines, où le bien, le vrai, le juste que cherchent à établir nos diverses institutions, n'est jamais pur et sans mélange. L'indemnité accordée au propriétaire dépossédé a été, dit-on, fort exigüe; mais le colon n'a-t-il pas été mieux traité que le noble? Celui-ci, en perdant ses privilèges après la nuit du 4 août, ne reçut aucune indemnité. Si le Nègre acheté comme une chose, comme un instrument de labourage, *comme un manche de bêche* (1), était une propriété selon la loi des hommes, le colon ne pouvait ignorer qu'il violait la loi de Dieu, et qu'un jour Dieu redemanderait ses enfants; Que si les hommes de couleur ont abusé de leur liberté, ne sait-on pas que les vassaux affranchis en abusèrent aussi, et prodigieusement? Les maux signalés par l'auteur du mémoire étaient presque le résultat obligé des choses; que pouvait-on attendre de la part d'hommes privés de toute culture intellectuelle, et étrangers à tout développement religieux?

Un autre Membre, tout en étant d'accord sur le fond des observations qui viennent d'être présentées, croit que s'il faut reconnaître que la loi de Dieu a été négligée par les Souverains en général, il en est un grand nombre qui l'ont observée et placée sur le trône même, comme

(1) Expression consignée dans un écrit de M. V. Schœleher.

Constantin, et qui ont compris que la loi chrétienne était seule propre à seconder, à épurer les tendances sociales. Les chefs des peuples n'ont pu réaliser sur tous les points, et en même temps, les volontés divines de l'Évangile; mais ils ont tendu incessamment vers ce but. Que firent Charlemagne et Louis IX, si ce n'est de remédier à l'esprit d'anarchie, en concentrant dans l'idée chrétienne toutes les volontés si divergentes de l'époque, pour en composer une force unique et puissante, pour amener l'empire de cette vie morale qui remonte elle-même à la source féconde, au premier principe de tout ce qui est moral? La royauté fut en cela bien inspirée; car c'est le christianisme qui seul sait briser les chaînes de l'âme et du corps; qui affranchit l'homme de l'esclavage des hommes et de l'esclavage plus honteux des passions; qui lui donna la liberté dans ce monde et promit dans l'autre une récompense éternelle à la vertu; qui ne fut pas seulement pour lui un gage d'immortalité, mais qui vint répandre un charme tout puissant sur les misères de son existence, et prêter de puissantes ailes à son imagination.

Mais si l'idée chrétienne dont les bienfaits ne sont plus contestés, et qui n'avait pas besoin d'être ici défendue, n'a point empêché dans les colonies des maux et des excès sur lesquels tout le monde gemit, n'est-il pas juste de reconnaître que le sort des esclaves avait été depuis longtemps amélioré; que les maîtres cédant aux sentiments de l'humanité, et plus encore aux inspirations de la charité chrétienne, avaient créé pour les infirmes et les vieillards des hôpitaux et des asiles? N'est-il pas vrai surtout que la mère-patrie oubliant trop les intérêts des colons quand elle a appliqué le principe de l'abolition, eut dû en mieux peser les conséquences financières? Si autrefois le noble ne fut pas indemnisé de la perte de ses privilèges, et notamment de l'émancipation du vassal (*cliens*), c'est que ce vassal placé plus loin de lui, moins adhérent à lui, ne constituait pas un avoir, n'avait pas été attaché au sol comme une chose, n'avait pas été acheté ou reçu pour telle ou telle somme sur un marché, ou dans une succession. Aussi l'interlocuteur pense et répète qu'on aurait dû, tout en abolissant une loi inique, immorale, chercher les moyens de la rendre dans son application moins ruineuse pour une classe si intéressante de propriétaires, on aurait dû surtout ne pas

prononcer une abolition immédiate et la préparer par des mesures transitoires. Il en est de la liberté comme de toutes les choses d'ic-bas ; elle s'enseigne , elle s'apprend ; pour l'atteindre et pour en jouir , il faut des lumières et des vertus , que la race africaine n'avait pas , disons mieux , n'avait pas encore.

Le même Membre qui avait pris le premier la parole dans la discussion , ajoute de nouvelles réflexions , toutes puisées dans la plus pure philanthropie ; mais l'heure avancée ne permet pas de continuer , et l'Académie termine la séance en nommant une commission chargée de régler quelques détails d'administration intérieure.

*Séance du 26 juin 1852.*

M. Nicot, rend un compte très-sommaire d'une brochure de M. l'abbé André, curé de Vacluse. Elle contient une notice historique des antiquités que renferme ce petit bourg si célèbre, et si souvent visité par les étrangers.

L'auteur, qui est un des correspondants les plus actifs du ministère de l'instruction publique, devait voir et a vu à Vacluse autre chose que sa fontaine merveilleuse et les vestiges du séjour de Pétrarque. A côté des gigantesques travaux de la nature et des plaintives images de la poésie, il a trouvé, dit-il, l'art chrétien dans toute sa beauté, et le tombeau d'une des plus grandes illustrations du vi<sup>e</sup> siècle, *Verranus Cavillicensis episcopus*. Avant de disserter sur ce tombeau de saint Véran, qui est plus particulièrement l'objet de la notice offerte à l'Académie, M. l'abbé André décrit d'abord les belles colonnes antiques de l'église de Vacluse. Elles sont au nombre de deux, d'une seule pièce, hautes de 7 mètres 50 centimètres, ornées d'une cannelure droite, d'une pierre fine et dure. Elles soutiennent l'arc du sanctuaire. Le fût, sans socle, s'élève des fondements de l'église pour soutenir un entablement très-simple sur son chapiteau. Ces deux colonnes proviennent d'un temple qui, d'après un passage de Sénèque cité par Pétrarque, aurait été consacré aux nymphes des fontaines (1). Puis, M. l'abbé André expose, avec une

1) Franc. Pétrar., *de vitâ solitar.*, II., sect. x.

science sûre et en termes précis et colorés, son opinion et sur les briques romaines qu'il a remarquées enchassées dans la maçonnerie, et sur les frises, et sur tous les fragments d'architecture antique qu'il a rencontrés. Après ces prolégomènes indispensables, ou du moins si naturellement amenés, vient la description détaillée du sarcophage gallo-romain où furent déposés les restes vénérables de l'évêque de Cavailon. Nous ne la reproduisons pas, mais nous la recommandons à votre attention.

M. l'abbé André, ne s'est pas contenté de tirer de l'oubli ce curieux monument; il a ajouté à l'intérêt en traçant une biographie animée de cet homme célèbre qui fut le plus grand bienfaiteur, le plus grand moralisateur du peuple, le parrain du mérovingien Théodorik, la lumière des conciles et de la Gaule entière.

Au récit de tant d'œuvres glorieuses, succède une appréciation de l'influence de saint Vêran sur son siècle, de sa puissante action pour pacifier les discordes royales, pour régénérer cette société gallo-romaine décrépète et amollie, pour apaiser l'humeur farouche des Franks, et pour opérer dans le christianisme une salutaire fusion des vainqueurs et des vaincus.

Nous n'en dirons pas davantage, persuadé que ces quelques mots suffiront pour vous faire connaître le haut mérite de M. le curé de Vaucluse, qui est un de ces ecclésiastiques amassant en silence les trésors de ces fortes études et de cette piété sincère, qui font les savants et les saints.

M. Rivoire communique un travail statistique sur la population du département du Gard, depuis 1801, et commence par quelques réflexions sur ces grandes lois providentielles qui lient la richesse et la puissance des États au développement des forces productives. Ces forces, qui assurent, dit-il, le bien-être des hommes, qui ouvrent les sources de l'intelligence et donnent naissance aux merveilles des arts et de l'industrie, peuvent bien être arrêtées quelquefois dans leur marche; mais elles franchissent bientôt tous les obstacles, et semblent acquérir un nouveau degré d'énergie dans la résistance momentanée qu'elles rencontrent.

Ce progrès incessant de l'humanité n'apparaît nulle part d'une manière plus marquée que dans le mouvement de la population. Aussi tous les peuples civilisés, tous les gouvernements se sont appliqués à le constater comme

un des résultats les plus importants de l'économie politique.

En France surtout, l'administration a apporté le plus grand soin aux travaux périodiques de recensement, et aujourd'hui nous connaissons exactement nos richesses (l'homme n'est-il pas la première de toutes?) dans les 37,000 communes qui couvrent le territoire français.

Pour mieux montrer dans son ensemble le développement successif qu'elles présentent dans les huit dénombremens effectués depuis le commencement du siècle, M. Rivoire dresse le tableau ci-après :

Années.	Population.	Accroissement.	ACCROISSEMENT pour cent sur la période entière.	Par an.
1801	27,349,003			
1806	29,107,425	1,758,422	6,43	1,28
1821	30,461,875	1,354,450	4,65	0,51
1831	32,569,223	2,107,348	6,92	0,69
1836	33,540,910	971,607	3,00	0,60
1841	34,240,178	689,268	2,05	0,41
1846	35,400,486	1,170,308	3,42	0,68
1851	35,781,821	781,335	1,08	,21

On voit, par ce dernier chiffre, qu'il y a eu ralentissement assez sensible dans la période quinquennale de 1846 à 1851. L'auteur en place la cause dans les émigrations très-considérables. Un seul département, celui des Basses-Alpes, a perdu, pendant cette même période, près de 41,000 de ses habitants, embarqués en grande partie pour l'Amérique du Sud, et vingt autres départements ont aussi vu diminuer leur population. Cette vive impulsion donnée aux émigrations est due aux événements de 1848, à la crise commerciale qui en a été la conséquence, à l'incertitude de l'avenir qui a pesé sur toutes les transactions de 1848 à 1852.

Enfin, l'explication de cette infériorité dans le chiffre d'accroissement naturel de la population, se trouve aussi dans la diminution des mariages de 1846 à 1850, dans les ravages de l'épidémie cholérique de 1849, dans la

découverte des gîtes aurifères californiens, ainsi que dans la pacification progressive de l'Algérie.

Mais, comme le remarque M. Rivoire, ces déplacements de population n'amènent pas plus de rareté dans l'espèce humaine. Ce n'est qu'un changement de lieu ; la diminution est locale ; la somme de tous les hommes pris ensemble reste la même.

Ainsi, lorsque des conquérants et des nations guerrières ont ravagé la terre, on a vu les peuples du Midi, refoulés jusque dans le Nord, revenir occuper la place qu'ils avaient quittée, ou d'autres dans des climats plus favorables, aussitôt que la violence et l'oppression cessaient. Sans doute les chocs des peuples, leurs dévastations mutuelles causent de grandes pertes à l'espèce ; mais, tandis que ces faits se produisent dans une partie du monde, la race humaine répare ses pertes sur d'autres points.

L'auteur, remontant aux temps anciens, et appréciant les effets de ces grands ébranlements des nations, cite les masses armées à l'époque reculée des Ninus, Sémiramis, d'Artaxercès, et discute les témoignages des divers historiens, relativement à cette importante question sociale ; puis, de ces aperçus généraux sur les principes qui régissent les lois de reproduction, il passe au recensement particulier de 1851, et trouve :

1° Que le Gard est classé parmi les trente-cinq départements dont la population dépasse le chiffre de 40,000 habitants ;

2° Que la population du Gard, évaluée à 313,460 individus en 1790, s'est élevée :

En 1800.....	à 304,300
1801.....	309,636
1806.....	313,690
1821.....	334,164
1826.....	347,550
1831.....	357,385
1836.....	366,259
1841.....	376,062
1846.....	400,381
Enfin, en 1851.....	408,163

C'est-à-dire qu'il y a eu augmentation continue, et, en dernier lieu, de 1,90 pour cent.

Ce chiffre de 408,163, résultat total du dénombrement de 1851, est subdivisé de la manière suivante :

SEXE MASCULIN	{	Garçons.....	112,136	}	307,744
		Hommes mariés.	84,439		
		Veufs.....	41,169		
SEXE FÉMININ...	{	Filles.....	96,841	}	200,419
		Femmes mariées.	83,449		
		Veuves.....	20,139		
TOTAL GÉNÉRAL.....					408,163

Pénétrant maintenant dans les principaux détails qui concernent le classement nouveau prescrit par les instructions du Gouvernement, M. Rivoire établit, comme il suit, les diverses catégories de la population du Gard :

1° *Cultes.* -

Catholiques romains.....	282,599	}	408,163
Calvinistes.....	124,459		
Luthériens.....	282		
Israélites.....	494		
Autres cultes ou communions.	229		

2° *Nationalité.*

Français d'origine.....	405,879
Naturalisés français.....	52
Anglais.....	22
Allemands.....	111
Belges.....	36
Italiens.....	641
Suisses.....	205
Espagnols.....	329
Polonais.....	52
Autres étrangers.....	829
Individus dont on n'a pu constater la nationalité.....	7

---

408,163

3° *Maladies ou infirmités apparentes* : . . . . .

Aveugles . . . . .	615
Borgnes . . . . .	4,015
Sourds-muets . . . . .	430
Aliénés à domicile . . . . .	304
Aliénés dans des établissements particuliers . . . . .	20
Individus atteints du goître . . . . .	242
Individus affligés d'une déviation de la colonne vertébrale . . . . .	500
De la perte d'un ou de deux membres . . . . .	242
Pieds-bots . . . . .	369
Autres maladies ou infirmités . . . . .	3,114
	<hr/>
	6,852

La récapitulation des professions pour les individus des deux sexes donne les résultats suivants :

1° *Agriculture.*

Propriétaires cultivateurs . . . . .	70,786
Fermiers . . . . .	5,198
— propriétaires . . . . .	2,994
— faisant en même temps un autre état . . . . .	641
Métayers ou colons . . . . .	830
— propriétaires . . . . .	4,384
— propriétaires, faisant en même temps une autre état . . . . .	4,048
Journaliers (vignerons, jardiniers, laboureurs) . . . . .	34,714
Journaliers propriétaires . . . . .	44,002
— faisant en même temps un autre état . . . . .	4,695
Domestiques attachés à l'exploitation . . . . .	12,093
Buchers, charbonniers . . . . .	360

2° *Industrie et commerce.*

Fabrication de tissus divers . . . . .	8,704
Industries, extractions, mines, carrières . . . . .	2,917
Industries métallurgiques . . . . .	420
Machines, ustensiles aratoires . . . . .	427
Manufactures diverses . . . . .	4,046

Industrie du bâtiment.....	9,302
— de l'habillement.....	21,839
— de l'alimentation.....	12,092
— des transports.....	6,930
— relative aux lettres, sciences et arts.....	501
Etats de luxe.....	725
Autres états.....	2,834
Professions diverses relatives au commer- ce, banquiers, agents-de-change, commissionnaires, etc.....	931
3° Professions libérales.....	
Propriétaires vivant du produit de leurs propriétés.....	12,476
Pensionnés de l'Etat ou des communes.....	546
Magistrats fonctionnaires, employés du gouvernement.....	4,088
— Employés des communes.....	869
— Employés chez des particuliers.....	4,254
Militaires et marins.....	4,451
Médecins, pharmaciens, sages-femmes.....	634
Avocats, officiers ministériels, agents- d'affaires.....	345
Instituteurs et professeurs.....	2,831
Artistes, architectes, musiciens, peintres.....	347
Hommes de lettres.....	31
Ecclesiastiques.....	669
Etudiants des facultés et des écoles spéciales Des établissements secondaires.....	430
Autres professions libérales.....	449
4° Domesticité.....	
Domestiques attachés à la personne.....	7,920
5° Désignations diverses.....	
Mendiants vagabonds.....	423
Détenus.....	85
Filles publiques.....	449
6° Individus sans profession.....	
Sans moyens d'existence connus.....	2,327
Infirmes dans les Hospices.....	356

Femmes vivant du travail de leurs mains.	54,073
Enfants en bas-âge à la charge de leurs parents.....	111,140

La population est ainsi partagée entre les quatre arrondissements :

Arrondissement de Nîmes.	148,564
— d'Alais.	102,339
— Uzès.	90,014
— Vigan.	67,249

408,463 individus, qui occupent 75,947 maisons, forment 104,456 ménages, et ont chacun, l'un dans l'autre (1), 1 hectare 42 ares 802 millièmes.

Sur les 348 communes du département :

2 ont une population au-dessous de	100	habitants.
30 de.....	100	à 200
30 de.....	201	à 300
38 de.....	301	à 400
30 de.....	401	à 500
120 de.....	501	à 1,000
47 de.....	1,001	à 1,500
18 de.....	1,501	à 2,000
13 de.....	2,001	à 3,000
5 de.....	3,001	à 4,000
8 de.....	4,001	à 5,000
4 de.....	5,001	à 10,000
2 de.....	10,001	à 20,000
1 de.....	20,000	et au-dessus

M. Rivoire termine, en mettant sous les yeux de l'Académie un relevé général de la population par âge et par sexe, et par catégorie de 1 an à 100 ans, avec l'indication de la position civile.

L'examen de tous ces tableaux fournit à un membre diverses observations. La première :

(1) L'étendue du département est de 582,866 hectares, dont 146,238 en montagne; 291,433 en collines; 145,195 en plaines et vallées.

En 1844, il y avait pour chaque habitant 1 hectare 66 ares 666 millièmes, aujourd'hui, on le voit, il y a accroissement, ou pour mieux dire, condensation.

C'est que, de la naissance à 12 ans, les garçons et les filles, sont conservés à-peu-près également ;

Que, de 12 à 20 ans, la mortalité est sensiblement plus considérable chez les jeunes filles ( nous n'avons pas besoin de signaler l'élément perturbateur) ;

Qu'à partir de 20 ans, moment où l'homme, lancé dans les diverses carrières et quelques-unes très-périlleuses, fait emploi de ses forces et se livre à la vie active, il y a une grande diminution dans le chiffre des hommes ;

Qu'arrivé à la catégorie des habitants de 45 à 50 ans et au-dessus, c'est-à-dire à l'époque où pour l'homme viennent des travaux plus doux, on voit le nombre à-peu-près égal des individus des deux sexes comme au point de départ (1).

Enfin, quand on arrive, en suivant le tableau, à la période de la vieillesse, de 60 à 80 ans, on voit que les femmes atteignent cet âge en bien plus grand nombre, et de 80 à 100 ans, c'est-à-dire, dans la période de la décrépitude, on trouve encore moins d'hommes que de femmes parvenant aux limites extrêmes de la vie humaine.

Quant à l'accroissement de la population, le mouvement ascensionnel est plus lent dans le Gard que dans beaucoup de contrées où il est de  $1/30$ , d'où la formule, qui mesure le progrès de 100 ans  $n \left(\frac{31}{30}\right)^{100}$  représentant le nombre des habitants, — et plus généralement encore, si l'accroissement annuel de la population est d'un  $r^e$ , on trouve que le nombre primitif  $n$  des habitants devient après 9 années  $x = n \left(\frac{1+r}{r}\right)^9$

Du reste, tous les relevés de M. Rivoire, examinés attentivement, confirment les grands faits observés depuis quelques années, faits relatifs à la durée des générations, qui est de 33 ans; au rapport du nombre des morts des deux sexes ; à la moitié de toutes les populations qui est au-dessous de 25 ans et qui tous les 25 ans est renouvelée.

L'Académie remercie M. Rivoire de la communication pleine d'intérêt qu'il vient de faire.

(1) On sait que les naissances masculines sont aux féminines comme 22 est à 21, c'est-à-dire, que sur 43 naissances, il y a 22 garçons et 21 filles.

Séance du 10 Juillet.

M. Jouvin, qui s'occupe d'une importante question agitée depuis plus d'un demi siècle, donne lecture d'un Mémoire qui offre, avec le résultat de ses nouvelles recherches, les moyens de procurer à la Ville non-seulement des eaux pour son alimentation, mais surtout pour le maintien et le développement de son industrie. Ce dernier aspect du problème lui paraît principalement mériter l'attention et commander les efforts ; « car, dit-il, Nîmes, » avec son admirable Fontaine, avec un sol placé au- » dessus d'une riche nappé d'eau où chaque maison peut » puiser ce qu'il faut à la consommation de ses habitants, » Nîmes n'est certainement pas exposée à périr » par la disette d'eau. Mais, ce qu'il lui faut » pour soutenir son industrie pour en créer de nou- » velles, ce sont des moteurs mécaniques produits par les » chutes d'eau. C'est là le point capital de la question. » Demander seulement 300 ou 600 pouces d'eau, c'est-à- » dire 66 ou 132 litres par seconde pour satisfaire aux » besoins domestiques, n'est-ce pas mettre une borne » inamovible au développement de son industrie, et dire » en quelque sorte à sa prospérité ce que le Créateur a dit » à la mer : « Tu n'iras pas plus loin. »

Après ces réflexions, M. Jouvin se pose la question de la manière suivante :

1° Atteindre à Nîmes, à la plus grande hauteur possible, un volume d'eau capable de servir de moteur à un grand nombre d'usines ;

2° Lui fournir en même temps de l'eau potable pour satisfaire amplement aux usages publics et privés de ses habitants.

M. Jouvin montré d'abord tout ce que pourrait produire de richesses une chute d'eau de 75<sup>m</sup> aux portes de notre grande cité, une puissance mécanique de 1,200 à 2,000 chevaux-vapeur pouvant aller progressivement jusqu'à 3,000 ; et pour donner une idée des avantages des moteurs hydrauliques ; il cite les calculs de Rober-Tom, auteur du projet des réservoirs de Grechock en Écosse. Cet habile ingénieur anglais évaluait à 1,330,000 livres sterling (33,250,000 fr.) le mouvement annuel des capitaux, provoqué par l'emploi d'une force de 1,666 chevaux-vapeur.

De cette exposition et de ces calculs, M. Jouvin passe à l'examen des projets fondés sur l'emploi des machines, déjà combattus par M. Benjamin Valz, et à celui de la restauration et de l'usage de l'aqueduc romain, tel que l'a présenté notre savant confrère M. Teissier.

Après une discussion consciencieusement faite, il s'applique à choisir, entre le Rhône et le Gardon, le cours d'eau qui pourrait le mieux remplir le but en fournissant un volume d'eau suffisant; le premier, n'offrant qu'une pente en moyenne de 48 à 50 centimètres par kilomètre, ne permettrait d'avoir une chute un peu considérable à Nîmes qu'en le dérivant de très-loin. Or, en ce cas, le grand développement du canal (1), la difficulté de l'exécution, l'énorme dépense qu'il entraînerait, ne seraient-ils pas en disproportion avec les avantages obtenus?

Le Gardon seul offre toutes les facilités et toute la quantité d'eau nécessaire.

En effet, cette rivière ayant plus de 2 mètres de pente par kilomètre dans une grande partie de son cours, donne la possibilité d'amener à Nîmes, à une très-grande hauteur, un volume d'eau qui, quoique plus faible, produirait une puissance mécanique encore supérieure à celle que l'on obtiendrait avec les eaux du Rhône, en supposant qu'on les amenât au niveau de l'Esplanade; ce qui obligerait d'aller les chercher jusqu'à Valence et peut-être au-delà. Mais quel est le point le plus favorable pour la dérivation du Gardon? Est-ce au moulin Calvières? Faut-il remonter plus haut? Enfin, où doit-on s'arrêter?

« A notre point de vue, dit M. Jouvin, il est évident que c'est auprès d'Anduze qu'il convient de placer l'origine du canal de dérivation pour obtenir la plus grande chute possible. L'étiage de la rivière s'y trouve à la cote de 424<sup>m</sup>25 au-dessus du niveau de la mer, la pente du canal étant fixée à 43<sup>m</sup>50, pour un développement de 45 kilomètres; il resterait pour la cote des eaux, à leur arrivée à

(1) A Viviers, où l'on a proposé de prendre les eaux du Rhône, l'étiage rapporté au niveau de la basse-mer est à la cote de 59<sup>m</sup>89

Le canal de dérivation ne saurait avoir moins de 80 kil. de développement; la pente totale, à raison de 0<sup>m</sup>30 par kilomètre, serait donc de..... 24 00

Les eaux arriveraient à la cote de..... 35 39  
C'est-à-dire, à 1 mètre plus bas que l'écoulement des eaux de la Fontaine, sous le pont de la Servie.

Nîmes, 107<sup>m</sup>75, c'est-à-dire qu'elles s'élèveraient à plus de 56 mètres au-dessus des eaux du creux de la Fontaine, et que l'on pourrait obtenir, par leur écoulement dans le Vistre, une chute totale de 86 mètres.

» Le canal, presque partout à l'abri des inondations du Gardon, éviterait les difficultés qu'on rencontrerait sans aucun doute dans les environs de Boucoiran, si l'on partait d'un point beaucoup plus bas qu'Anduze; il suivrait à-peu-près la direction indiquée par M. Talabot dans le premier tracé de son chemin de fer; il n'exigerait aucun ouvrage d'art considérable, et le souterrain inévitable pour sortir de la vallée du Gardon serait au plus de 5 kil. au lieu de 12 et de 8 des projets antérieurs; la plus grande profondeur des puits d'aérage serait de 35 mètres au lieu de 73 et de 99, et nous avons tout lieu de croire que, malgré son plus grand développement, les dépenses ne seraient pas de beaucoup supérieures à celles des canaux précédemment proposés.

» Les eaux d'alimentation et les eaux motrices arrivant à la hauteur ci-dessus indiquée, et qui correspond à 2 mètres en contrebas du plateau de la Tour-Magne, les unes pourraient être distribuées dans tous les quartiers de la ville, à tous les étages des maisons, et s'élancer en jet de plus de 100 pieds de hauteur, si les revenus de la Ville lui permettaient quelque jour de se livrer à des embellissements de ce genre; les autres, en s'écoulant dans le Vistre après avoir donné le mouvement aux établissements industriels, pourraient encore alimenter un canal de navigation de Nîmes à la mer, projet dont on s'était beaucoup préoccupé avant la construction des chemins de fer; mais qui, sans avoir aujourd'hui la même importance, offrirait peut-être assez d'avantages pour mériter de n'être pas laissé tout-à-fait dans l'oubli.

» Quant au volume d'eau à dériver du Gardon, il serait nécessairement variable et dépendrait de l'état habituel de la rivière.

» Si l'eau qu'elle débite pendant une année moyenne était répartie également jour par jour, elle serait plus que suffisante pour satisfaire à tous les besoins agricoles et industriels; car il résulte de nos calculs que les deux branches d'Alais et d'Anduze débiteraient 31 mètres cubes par seconde, et que cette dernière, à laquelle se rattache notre projet, en débiterait à elle seule plus de 48. On

voit quelle large part on pourrait se faire, et quel est le volume d'eau qui se perd sans utilité.

» Mais il s'en faut bien que nous ayons cette distribution moyenne; tantôt le Gardon roule une masse d'eau énorme, tantôt il ne paraît plus qu'un simple ruisseau.

» Néanmoins, malgré ces variations extrêmes assez rares d'ailleurs, le régime ordinaire du Gardon permet de supposer que, pendant neuf mois de l'année, on pourra, sans nuire aux communes riveraines, donner un volume d'eau de 1<sup>m</sup>50 à 2<sup>m</sup> cubes d'eau par seconde; ce qui permettrait d'utiliser; pendant 270 jours, une force motrice de 1,500 à 2,000 chevaux-vapeur, en comptant seulement sur une chute de 75<sup>m</sup>; tandis que cette chute pourrait être de 86<sup>m</sup>, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Pendant l'étiage, on suppléerait à l'insuffisance des eaux du Gardon pour alimenter le canal, par l'établissement de réservoirs qui recueilleraient en temps de pluie les eaux qui se perdent sans aucun profit, et souvent après avoir ravagé les champs qu'elles devaient féconder.

» La construction de ces réservoirs, placés sur des points convenables dans le lit supérieur du Gardon ou de ses affluents, et la construction des ouvrages d'art nécessaires pour l'épuration des eaux d'alimentation, forment le complément du projet général que nous venons d'esquisser, et qui deviendra l'objet, nous l'espérons, d'une étude sérieuse et approfondie. »

Après cette lecture de M. Jouvin, écoutée avec tout l'intérêt que commandaient l'importance du sujet, l'opportunité des recherches, la hardiesse des aperçus et le choix judicieux des moyens, M. Pelet met sous les yeux de l'Académie un plan en relief des restes de constructions découverts aux diverses époques des fouilles exécutées autour du Temple-de-Diane, ou plutôt, du Nymphée. Comme le manque de fonds a fait suspendre aujourd'hui ces travaux, le moment lui paraît favorable pour constater toutes les découvertes intéressantes.

M. Pelet entretient d'abord la compagnie des fouilles de 1830.

A cette époque on put reconnaître :

1° La façade composée d'un porche carré (pronaos), précédant l'entrée du temple, et de deux grandes niches circulaires placées sur ses côtés;

2° Le perron, les jambages de la porte principale, les piédestaux.

Il y avait encore, à l'entrée du temple, deux autres niches circulaires.

3° Les colonnes, dont le nombre et la disposition démontrent qu'elles n'appartiennent pas exclusivement au péristyle du temple, mais qu'elles formaient un portique d'enceinte, comme on en voit autour des édifices publics découverts à Pompéi, comme on en voyait autour de la Maison-Carrée ;

4° Les entres colonnements du portique et la place des statues en marbre dont quelques fragments furent trouvés sur place ;

5° L'ossature de l'escalier ;

6° Des bassins, des rigoles destinés à l'écoulement des eaux pluviales, tout un système d'aqueducs pratiqués dans le massif du perron, d'un niveau supérieur à celui de la Fontaine, et un réservoir déjà indiqué par Ménard ;

7° De grands pans de murs liés à un mur établi sur le prolongement des colonnes du portique ;

8° Un placage en marbre incrusté dans un ciment rouge très-dur, de 6 centimètres d'épaisseur ;

9° Des ouvertures sur le côté de la porte, au moyen desquelles le *castellarius* pouvait communiquer de dessus le portique à la partie cintrée des niches ;

10° La partie encore inconnue du canal qui sert aujourd'hui de cave au café voisin, et qui fournit le moyen de suivre la courbe que formait l'aqueduc sur la colline, dans la direction du réservoir principal des eaux de la Fontaine d'Eure.

Plus tard, en 1848, les fouilles continuées du côté du midi du Temple, ont mis à découvert :

1° Un canal voûté de 4<sup>m</sup>30 de largeur, longeant le mur latéral du Temple ;

2° Un massif rectangulaire de constructions, d'une longueur de 14 mètres, du nord au midi, sur une largeur de 40 mètres, lequel massif comprend deux hémicycles fondés sur le roc, et un canal dont la voûte, parfaitement conservée, est à 3 mètres de hauteur ;

3° Et au midi du massif des constructions qui semblent indiquer une rue sous laquelle on voit un canal d'écoulement recouvert de larges dalles pareilles à celles qui forment le pavé de la Porte-d'Auguste.

Les fouilles faites du côté de l'ouest du Nymphée se divisent tout naturellement en deux parties :

Celles qui sont situées immédiatement derrière le Temple ;

La portion de ces fouilles qui dépasse à l'ouest son mur latéral du nord.

Les premières sont comprises entre deux murs qui semblent faire suite aux murailles latérales de la *Cella*. Ces murs comprennent un espace tout occupé par des restes de maçonnerie, un hémicycle, un grand mur et des restes d'un pavé mosaïque, qui ont dû appartenir à une maison particulière, détruite sans doute pour cause d'utilité publique à l'époque de ces vastes constructions.

Quant à la portion des fouilles qui dépasse à l'ouest le mur extérieur du Nymphée, elle fait connaître la continuation de l'aqueduc découvert en 1830, le passage créé pour aller puiser dans la partie inférieure de cet aqueduc l'eau qui arrivait de la Fontaine d'Eure, jusqu'à 6 mètres au-dessus du sol actuel du Nymphée. Au nord de ce canal existe un troisième groupe de constructions d'une analogie parfaite avec celles qui ont été mises à jour. Ce sont encore des niches rectangulaires; des murs épais, des hémicycles couverts seulement à leur partie supérieure.

L'espace qui suit en se dirigeant vers le couchant forme un trapezoïde d'environ 30 mètres de surface et 3 mètres de profondeur jusqu'au rocher. Ce vide est borné au couchant par un couloir destiné surtout à garantir de l'humidité un dernier hémicycle de 3<sup>m</sup>65 de diamètre, et d'une profondeur de 2 mètres.

« Ces fouilles, » dit M. Pelet en terminant cette partie de sa description, « ont aussi exhumé cinq maisons romaines pavées en mosaïque, dont deux ont été détruites pour la construction d'un monument d'utilité publique, sur la destination duquel nous présenterons nos conjectures, éclairé et enhardi par les travaux si heureusement subventionnés par l'autorité départementale et par l'administration de la cité. »

M. Pelet, à la seule inspection de l'horizontalité des murs à leur extrémité supérieure, des parements sans crépissures, des anfractuosités du rocher qui forme le sol de toutes ses parties, ne craint pas d'assurer que ce grand édifice, retrouvé à l'ouest et au midi du Nymphée, n'a jamais été terminé. Secondement, il place l'époque des constructions à la fin du règne d'Antonin, parce que *la ville de Nîmes était alors arrivée à l'apogée de sa prospérité, et parce que ce prince fut le dernier bienfaiteur d'une cité que ses successeurs n'avaient aucun*

intérêt à protéger, et dans laquelle on ne trouve aucune trace de leur passage à l'Empire.

L'origine romaine de ces grandes et bizarres constructions étant ainsi fixée, M. Pelet se demande à quoi servait le monument ? et il répond :

« La coutume de distribuer du blé, à bas prix, au peuple romain (1), était aussi ancienne que la république. Pline (2) en rapporte le commencement à l'édile plébéien Manius Marcius. Minutius l'imita et distribua de même au peuple le blé qu'avait amassé Spurius Maelius, pour capter la bienveillance des Romains qu'il voulait asservir. Les empereurs renouvelèrent souvent ces distributions de blé qu'ils donnaient à bas prix, et même quelquefois sans rien exiger de ceux qui le recevaient. On en voit des témoignages fréquents sur les médailles qui en ont pris les noms de *libéralites* ou de *congiaires*.

» On ne trouve rien de précis, avant les empereurs, sur le nombre de ceux qui avaient pris part à ces distributions, et que l'on appelait *Frumentantes*. Suétone dit que César le réduisit à 150,000 de 300,000 qu'il était auparavant. Auguste (3) le porta à 200,000 et Tibère (4) l'augmenta encore.

» Quels étaient ceux qui avaient part aux distributions de blé ? C'étaient des citoyens pauvres (5). Les affranchis étaient compris dans ces distributions (6). On y comprenait aussi les enfants (7).

» Il paraît qu'avant le règne d'Auguste, les laboureurs et les marchands étaient exclus de ces distributions (8). Les nobles, ceux qui avaient occupé les grandes dignités, et les sénateurs avaient part de droit aux distributions de blé. Cicéron (9) raconte que Gracchus voyant Pison Frugi, ancien magistrat, approcher pour participer à la

(1) Mongèz, p. 466, art. *Blé*.

(2) Pline, l. 18, c. 3.

(3) *Dion.*, 55.

(4) *Tacit. Ann.* 10, 16.

(5) *Senec. de ben.*, 4, 27.

(6) Le Scoliaſte de Perſe le dit expreſſément en expliquant le 73<sup>e</sup> vers de la *Satyre* 5.

(7) Pline, *Panég.*, c. 26.

(8) *Suet. in Aug.*, c. 42.

(9) *Cicer. Tusc. quæst.* 14, 20.

distribution de blé, lui demanda devant tout le peuple comment il pouvait prendre part à une chose après s'être opposé à la loi *frumentaria* qui l'ordonnait. Hadrien (1) assura des distributions de blé aux sénateurs dont le patrimoine était dissipé, afin que leurs enfants pussent jouir un jour du revenu nécessaire pour entrer dans la classe des sénateurs.

» Les soldats recevaient tous les mois la portion de blé qui devait les nourrir. Cela n'empêchait pas que, dans des circonstances particulières, on ne leur en fit des largesses. On leur donnait leur nourriture en blé plutôt qu'en pain, parce qu'il était plus léger, d'un tiers (2), et parce qu'en outre ils le mangeaient souvent en bouillie (*puls*), que les Romains aimaient beaucoup, ou en pâtes cuites légèrement sous la cendre.

» Les édiles furent d'abord chargés de ces distributions; mais elles furent attribuées ensuite au préfet de l'annone, *præfecto annonæ*, qui commandait aux *frumentarii*, officiers préposés au recouvrement des blés que devaient à Rome les provinces *frumentaires*, et aux gardes-magasins, *ensorés*. Les édiles, le préfet de l'annone, les empereurs, les généraux, tous ceux enfin qui faisaient les distributions de blé, donnaient à chacun de ceux qui se présentaient un billet ou tessère sur lequel était marquée la quantité de blé qui formait la *libéralité* ou le *congare*. On portait ensuite cette tessère au garde-magasin qui était chargé des *GRANIERES PUBLIQUES*, et l'on recevait la quantité de blé marquée sur la tessère.

» Pline porte à 39 le nombre de greniers publics que renfermait Rome dans son enceinte. Quelquefois on distribuait du pain au lieu de blé. Ces distributions se faisaient depuis Gracchus, dans les premiers jours de chaque mois. Suidas nous apprend que c'était au jour des Nones. Auguste voulut réduire à trois jours de l'année ces distributions, afin de détourner moins souvent le peuple de ses occupations; mais les sollicitations de ce même peuple l'en détournèrent (3).

» Les tribuns veillaient à ces distributions; examinaient l'état des greniers, la qualité du blé et l'emploi qu'en faisaient les soldats; car il était défendu à ceux-ci de le

1) *Spartian*, c. 7.

(2) Pline, VIII, 7.

(3) *Suet.*, c. 10, n° 3.

vendre. Nous voyons dans Salluste (1) qu'une des marques de la corruption d'une armée était de vendre publiquement le blé des rations. Galba ayant appris qu'un soldat avait économisé une mesure de blé sur sa ration, et qu'il l'avait vendue cent deniers, défendit à tout le monde de lui donner de la nourriture; de sorte qu'il mourut de faim (2). Cependant, on donnait pour récompense, à des victimes ou à des soldats qui s'étaient distingués dans quelques occasions, une double ration de blé, d'où leur vint le nom de *duplicarii*, mais ils ne pouvaient le vendre; ils donnaient leur superflu à leurs camarades.

» Les empereurs ne dédaignaient pas de veiller eux-mêmes aux distributions de blé, et d'en examiner les qualités. Tel fut Hadrien (3); tel fut aussi Alexandre Sévère (4). De là vient l'usage de présenter aux empereurs, ou aux généraux, un essai du blé que renfermaient les GRENIERS MILITAIRES, appelé *proba* (5).

» *Frumentum aestimatum* était la quantité de blé que recevaient les magistrats romains dans les provinces, pour l'entretien de leur maison, *in cellam*, et qu'ils prenaient quelquefois en argent. Ces magistrats fixaient eux-mêmes la quantité du *frumentum in cellam*, et cette ordonnance s'appelait *aestimatio* (6).

» *Frumentum decumanum* était la quantité de blé ou la dixme que chaque laboureur devait fournir sur sa récolte dans certaines provinces, pour l'approvisionnement de Rome (7).

» *Frumentum emptum* était une seconde dixme que le peuple romain exigeait, en payant, dans un temps de disette. Les préteurs étaient autorisés, par des sénatus-consultes; à lever ces dixmes, et ils étaient chargés de les payer.

» *Frumentum honorarium* était une quantité de blé que les provinces fournissaient de plein gré aux magistrats romains; au-delà du *frumentum aestimatum* (8).

(1) *Bell. Jug.*, l. 10, c. 10.

(2) *Suet.*, c. 7, n. 4.

(3) Spartien, c. 2.

(4) Lampride, c. 15.

(5) Ammien Marcellin, 21, 16.

(6) Cicéron, *Sen.*, 11, l. 81.

(7) *Asconius in Cicer.*

(8) *Cicer. in Piso*, c. 35.

» Il résulte évidemment de toutes ces citations, que nous empruntons à Mongèz, que, chez les Romains, le blé était considéré comme une des branches importantes de l'impôt. On doit supposer, d'après cela, que l'administration avait dû veiller avec la plus grande sollicitude aux moyens de conserver, pendant un temps plus ou moins considérable, une denrée qui, perçue en nature au moment de la récolte, ne devait être distribuée de la même manière qu'à la longue.

» Il y avait donc à cet effet des magasins publics, *Horrea*, dépôts de grains et de vivres établis dans les cités et dans les mansions, pour distribuer aux soldats suivant les routes militaires de l'empire romain. Ces *Horrea* donnèrent quelquefois leur nom aux villages qui les renfermaient. C'est pourquoi l'on rencontre dans l'itinéraire d'Antonin et dans les tables de Peutinger ces mots: *ad horrea* (1).

» Or, il est évident que la ville de Nîmes, par son importance et sa situation sur la *via munita* d'Espagne en Italie, devait avoir au moins un *Horreum* dans son enceinte.

» Nous savons que les Africains enfouissaient leur blé dans la terre comme ils le pratiquent encore aujourd'hui; ils appellent *matamors* et nous donnons le nom de *silos* aux trous dans lesquels ils le renferment; que les Grecs et les Romains conservaient le blé dans des greniers; mais ces monuments sont dans la catégorie de ceux dont les anciens auteurs ne nous ont laissé aucune description; ils nous apprennent seulement que les Romains donnaient le nom d'*Horrea* ou *Condita* à ces établissements qui servaient non-seulement de magasins de blé, mais encore de chair salée et d'autres provisions destinées aux soldats.

» Les principaux greniers publics ou *horrea* de Rome étaient: 1° les greniers d'Anicetus, appelés aussi greniers de Vargunteius et de Domitien, situés dans la XIII<sup>e</sup> région, qui renfermait les blés apportés de la Sicile, de la Sardaigne, de l'Attique et de l'Égypte; 2° les greniers de Papyrus, *horrea chartaria*, qui étaient situés dans la IV<sup>e</sup> région; 3° les greniers Galba, *horreum Galbanorum*, qui étaient aussi dans la XIII<sup>e</sup> région, de même que

(1) Voy. *Horrea*, Dict. Encyc. méth.

les greniers bâtis par Germanicus et Agrippine, dont ils portaient les noms. Dioclétien agrandit les greniers du peuple romain dont Boissard(1) a cru reconnaître les restes dans cent cinquante chambres creusées dans le mont Testacée, près des rives du Tibre (2).

» C'est dans une situation à-peu-près analogue, sur une colline dans l'antique enceinte de Nîmes, que nous découvrons aujourd'hui creusé, en quelque sorte, dans le rocher, un monument de construction romaine, dont les dimensions annoncent évidemment un édifice public, mais dont les dispositions bizarres n'ont aucune analogie avec celle des monuments publics connus chez les Romains.

» Nous savons cependant par Ammien Marcellin, que les colonies étaient l'image de Rome, que tous les édifices de même nature y étaient taillés sur un patron commun; ce qui fait que nous hésitons rarement à déterminer la destination d'un monument dont nous découvrons les ruines, parce que l'antiquité nous a légué, quelque part, des restes d'édifices analogues.

» Mais lorsque ces points de comparaison nous manquent, ce qui arrive rarement, c'est le monument lui-même que nous devons interroger. Dans une circonstance qui n'est pas loin de nous, le *castellum divisorium* nous a donné une satisfaction complète. Si les réponses des ruines que nous découvrons sont moins péremptoires, elles nous paraissent susceptibles d'interprétations fort plausibles.

» Quelle pouvait être, en effet, la destination de ces énormes sacs de pierre de formes et de dimensions différentes, tous ouverts seulement à leur partie supérieure, ayant pour fond les rochers entourés de doubles murailles de telle force et de telle épaisseur, qu'elles résisteraient aujourd'hui à l'artillerie la plus formidable? Disposées sur trois points différents autour du Nymphée, il est évident, par leur analogie, que ces constructions avaient une destination commune. On ne saurait admettre que c'étaient là des piscines, l'eau ne pouvait y arriver de nulle part; ni qu'elles fussent destinées à servir de contrefort, il n'y avait rien à garantir; encore moins d'hypocauste

(1) *Top. Urb. Rom.*, t. 1, p. 16.

(2) Voy. à la fin les lois du *Code Justinien*, relatives aux *Horrea et Conditia publicis*.

pour chasser les brins, leur forme et leur manque d'issue par le bas rend cette destination impossible, d'ailleurs, ces constructions ne font nullement partie du Nymphée, elles sont sans adhérence avec ses murs; il semble même qu'on ait affecté, en certains endroits, de laisser entre eux un léger intervalle, comme si l'on avait craint que, par leur juxtaposition, l'humidité qui pouvait régner dans le temple se communiquât au monument contigu. Il sera évident pour tous ceux qui voudront étudier consciencieusement ces constructions, qu'elles ont été combinées, tant par leur situation que par les soins apportés à leur confectionnement, de manière à préserver de toute infiltration et de toute humidité les objets qu'elles étaient destinées à renfermer; telles, enfin, qu'on devrait les faire aujourd'hui si l'on avait à conserver de grands approvisionnements de grains.

» Nous concluons, de ce que nous venons de dire, que les ruines qui font l'objet de nos récentes découvertes, nous rendent l'*Horreum* ou grenier public que possédait la ville de Nîmes-sous les Romains; que chacune des trois divisions qui le composent était destinée à recevoir une des trois espèces principales de grains: le *far*, le *triticum* et le *seigle*, désignés par eux sous le nom général de *frumentum*; et puisque ces monuments renfermaient aussi des viandes salées destinées aux soldats, nous serions tenté de croire que le canal du Midi, auquel nous n'avons trouvé aucune communication avec celui du Nord, où arrivait l'eau de la Fontaine d'Eure, était destiné à cet usage.

» Ici se termine ce que j'avais à vous dire, Messieurs; le premier j'ai osé émettre une opinion sur ces bizarres constructions que les fouilles ont révélées, n'est-ce pas une témérité de ma part? Votre indulgence habituelle me le pardonnera; la voie est ouverte: de plus habiles et de plus expérimentés que moi arriveront peut-être au but!»

L'Académie accueille la communication de M. Pelet avec d'autant plus de gratitude, que le genre de monument qu'il a décrit est à peu-près inconnu, et que, nulle part, les quelques vestiges qu'on a rencontrés n'ont permis, en les rassemblant, en en rapprochant les parties éparses, de se former une idée de l'ensemble, et de reconstituer un tout comme on y a réussi pour les théâtres, les temples, les cirques, les thermes. Aussi l'Académie décide que les

conclusions du Mémoire de M. Pelet seront imprimées en entier dans le Bulletin de la Séance.

M. d'Hombres père lit la suite de ses souvenirs de voyage en Hollande et en Belgique, et, cette fois, entretient l'Académie de la ville de Maestricht :

« La cathédrale de Maestricht, dit-il, était originairement un temple païen, que l'évêque Monulphe érigea, au VI<sup>e</sup> siècle, en l'honneur de saint Servais, appelé à l'évêché de Tongres deux siècles auparavant. Elle fut incendiée et saccagée à la suite des guerres. Effectivement, on reconnaît qu'elle a été bâtie sur des ruines romaines, et ses restaurations, faites à différentes époques, présentent un mélange bizarre de tous les styles ou du goût des architectes qui les ont dirigées. Le baptistère de la cathédrale en était séparé, comme il l'est dans plusieurs anciennes églises ; il fut restauré et considérablement agrandi, et devint un temple protestant. Nous allâmes y voir le tombeau de Saumaise, le héros des littérateurs de son siècle, mort il y a deux cents ans. »

M. d'Hombres donne ensuite des détails sur l'ancienne constitution du chapitre de Maestricht, sur les précieuses reliques que renferme l'église, et il rappelle les événements dont la contrée a été le théâtre. Ainsi, il trouva près de Lawfeldt le souvenir de la fameuse victoire remportée, en 1747, par Louis XV et le maréchal de Saxe contre les alliés, commandés par le duc de Cumberland ; d'une autre grande bataille gagnée en 1794 par les Français ; de la marche glorieuse de nos armées dans ce pays, dans le temps de la République et de l'Empire. En passant à Looz, M. d'Hombres constata la décroissance successive de ce lieu, aujourd'hui simple village, et jadis chef-lieu d'un comté considérable, et il y trouve la petite chronique suivante, peu connue jusqu'à présent :

« En juin 1673, après la prise de Maestricht, dont Louis XIV fit le siège en personne pendant treize jours, et lors de la retraite des troupes, des bandes étrangères, indisciplinées, pillaient et commettaient de violentes exactions dans les villages qui se trouvaient sur le chemin. A Looz, dont tous les hommes en état de porter les armes avaient suivi le stathouder, les femmes, apprenant l'arrivée de ces maraudeurs, prirent des bâtons qui ressem-

blaient à des fusils , de loin et de nuit ; elles entourèrent les murs de leur village , eurent l'air d'attendre leurs ennemis de pied ferme , et même de se porter en avant. Les pillards sont lâches : ils hésitèrent devant le nombre et la bonne contenance de ces amazones , et , supposant que les habitants étaient de retour , ils prirent la fuite.

» Louis XIV , instruit de l'intrépidité des femmes de Looz , leur accorda un privilège qui est encore en vigueur , d'après M. de Stappert : toutes les fois qu'elles contractent devant un notaire , celui-ci est tenu d'énoncer dans l'acte , non-seulement qu'elles sont présentes et consentantes , comme cela se pratique ordinairement , mais il doit ajouter qu'*elles consentent avec un visage riant*. Ainsi un père , un frère , un mari , ne pourraient point , par intimidation , ni par des caresses , engager une fille , une sœur , une épouse , contre son gré ; il leur suffirait de paraître sérieuses pour annuler le contrat.

» Sans être maintenant assujettis à la volonté de Louis XIV , les habitants de Looz veulent toujours honorer l'héroïsme de leurs aïeules , et maintiennent , dit-on , la formule du visage riant.

» Une médaille , frappée à l'occasion de la prise de Maestricht , représente le fleuve de la Meuse effrayé à la vue de la Victoire qui tient d'une main la foudre levée sur lui , et lui montre de l'autre main une couronne murale. La légende est : *Virtus et præsentia regis* ; et l'exergue : *Trajectum ad Mosam expugnatum*. M. DC. LXXIII. »

#### Séance du 24 Juillet.

M. Maurin donne lecture de la suite de son *Essai sur les Colonies occidentales*. Comme cette troisième partie , exclusivement consacrée à la peinture de la situation morale , paraît propre à exciter l'intérêt , l'Académie décide qu'il en sera donné lecture à la prochaine séance publique.

La séance est terminée par la lecture de quelques chants palingénésiques d'un auteur de Nîmes qui demande des conseils et des directions. Le Secrétaire perpétuel de l'Académie est chargé de répondre et de faire connaître , avec quelques légères critiques , le jugement favorable de l'Académie , qui a surtout applaudi aux fragments suivants , sur la destinée de l'homme et la liberté :

Eh quoi ! ce front sublime , où l'image de Dieu  
Est , jusque dans la mort , empreinte en traits de feu ,

Ce cœur qui semble attendre, ailleurs, sa récompense,  
 Ce bras qui sert si bien, cette tête qui pense,  
 Tout cela ne serait que poussière et néant ?  
 Il mourrait tout entier le superbe géant !

Ecoute: il est dans l'homme, étrange créature,  
 Deux êtres ennemis par leur propre nature :  
 L'être charnel, en qui le trépas est inné,  
 Fils de la terre, est seul à mourir condamné !  
 C'est le manteau d'exil, c'est la robe de soufre,  
 Où l'homme, être déchu, gémit, s'agite et souffre !  
 C'est par lui qu'il ressemble aux grossiers animaux,  
 Qu'il a leurs appétits, leurs instincts et leurs maux.  
 Moins fort, moins puissant qu'eux, inégal en stature,  
 S'il n'était pas leur maître, il serait leur pâture !

Mais là, sous ce limon, hante un hôte divin  
 Qui ne pait ni la chair, ni l'épi, ni le vin ;  
 Qui n'est pas, comme lui, cruel, brutal, rapace,  
 Mais semble se nourrir de soleil et d'espace,  
 Comme l'atome ailé, transparent embryon,  
 Tissu d'air et d'azur, qui vit dans un rayon !  
 C'est l'âme, de Dieu même essence primitive,  
 Noble fille des Cieux, sur la terre captive !  
 Oh ! combien elle pleure en sa prison de chair  
 Où le Ciel lui mesure et la lumière et l'air !  
 Tel, séchant de langueur loin du natal bocage,  
 L'aigle enchaîné maudit les barreaux de sa cage !  
 Pour lui plus de soleil, de larges horizons !  
 Plus de douces amours, plus de grasses toisons !  
 Que ne peut-il, du moins, par un juste équilibre,  
 Une dernière fois planer, et mourir libre !  
 Non, c'en est fait ! la mort seule rompra ses fers.

.....

Homme, le terme est loin ! que de déserts arides  
 T'en séparent encor ! que de plaines torrides !  
 Quel sera le Moïse, oint des siècles nouveaux,  
 Qui, par terre et par mer, et par monts et par vaux,  
 Te conduira jamais au fortuné rivage  
 Où le Ciel te destine un immortel breuvage ?  
 C'est la tâche de ceux qui, parmi les humains,  
 Pèsent le sort du monde en leurs puissantes mains !  
 Le Ciel les a marqués du sceau de son tonnerre  
 Pour être les gardiens des peuples de la terre !  
 Du bâton pastoral antique souvenir,  
 Le sceptre même encor l'atteste à l'avenir.  
 Nul donc, sans démentir, sans abdiquer son titre,  
 Qu'il porte les faisceaux, la couronne ou la mitre,  
 Ne peut, traçant un cercle, au gré de son compas,  
 Dire à l'humanité : tu n'en sortiras pas !

.....

Maîtres des nations, pour asseoir un empire,  
 De tous les fondements la contrainte est le pire.

Faites de bonnes lois ; qu'un libéral aveu  
 Consacre chaque droit , accueille chaque vœu !  
 Cessez de refouler l'humanitaire fleuve...  
 Que son cours naturel en liberté se meuve !  
 L'esprit humain n'est pas un lac toujours bercé  
 Entre les mêmes bords où le Ciel l'a placé !  
 Non , c'est le Nil rapide , aux sources ignorées ,  
 Qui , comme l'océan , a ses grandes marées !...  
 Entendez-vous le flux , le flux au loin venir ,  
 Gros des débris qu'il roule aux mers de l'avenir ?...  
 Creusez donc au torrent de larges embouchures ,  
 Pour que , dans un lit calmé , il roule des eaux pures ,  
 Et que , les déroulant en splendides anneaux ,  
 Sans déborder jamais , il coule à pleins canaux !...

*Séance du 7 Août, 1832.*

Après la communication de la correspondance et l'admission d'un nouveau membre, M. Walsin-d'Estéranzy, le Secrétaire perpétuel, soumet à l'Académie une notice biographique sur M. le docteur Phélip, et M. Isidore Brun donne lecture d'une dissertation sur l'incompatibilité de la politique et de la poésie. « Il existe, dit-il en commençant, une opposition évidente entre elles : le poète vit de fiction et d'idéal, l'homme politique de positif et de réalité. Le poète, bien qu'il doive prendre toujours pour guide la raison, d'après le précepte de Despréaux (1), obéit cependant à l'inspiration, à une imagination pleine de caprice ou de fougue, qui l'empporte vers d'autres mondes, et à un enthousiasme qui ressemble parfois à ce coursier impétueux et sans frein dont parle Virgile (2). Rien de tout cela chez l'homme politique qui a besoin de toute l'application d'un esprit calme et réfléchi, soit qu'il s'efforce de pénétrer dans les voies tortueuses de la diplomatie, soit que sa méditation s'attache aux événements contemporains, ou qu'il calcule les éventualités formidables que préparent ou recèlent la promulgation d'une loi ou un acte quelconque des gouvernements. »

Après ce parallèle, l'auteur cherche, dans la longue série des hommes d'Etat des temps anciens et des temps modernes, depuis Cicéron jusqu'à l'illustre Canning qui, l'un et l'autre, furent habiles politiques et composèrent beaucoup de vers, si réellement on peut dire qu'il y eût

(1) Boileau, ART POÉTI., chant I.

(2) Virgile, EN., liv. II.

alliance complète, succès égaux pour le talent littéraire et le mérite de l'homme d'Etat. Ce qu'il y a de vrai, remarque M. Brun, c'est que tous les grands hommes voués aux soins du gouvernement ont usé de la poésie comme d'un délassement passager, comme d'une agréable et utile diversion aux importantes affaires qui les absorbaient : mais poètes dans la franchise et réelle acception du mot, ils ne l'ont jamais été.

Pour mieux le montrer encore, M. Brun cite M. de Châteaubriand, *que Dieu avait fait poète et qui voulut être diplomate, ministre, ambassadeur; M. de Châteaubriand, à qui la postérité ne tiendra pas compte de ses discours de tribune et des nombreux écrits qu'il a publiés sur la politique ; elle les oubliera sans doute, mais elle conservera religieusement, elle relira avec amour les pages ravissantes d'ATALA et de RÉNÉ.*

Il ne prétend pas limiter et enchaîner pour ainsi dire les hautes facultés et le génie de nos poètes. « A Dieu ne plaise, dit-il. Et d'abord la poésie n'est-elle pas déjà elle-même une assez grande tâche ? Sa sphère d'activité, qui embrasse le monde, n'est-elle pas assez étendue pour ne pas laisser oisif et inoccupé l'esprit même le plus vaste et le plus vigoureux ? Mais je ne le cache pas : lorsque je vois un poète se jeter dans la politique et aspirer peut-être à tenir le timon de l'Etat, je ne puis m'empêcher de sourire ; et s'il m'était permis de lui adresser la parole : « Ce n'est pas là votre place, lui dirais-je ; vous mentez à votre nature. Vous vous mêlez à la foule, et votre âme demande la solitude. Votre ambition rêve des triomphes oratoires, et votre muse ne veut que méditer et chanter des vers. »

» On a beau dire : on reconnaît tout d'abord l'homme politique ; il porte dans tous ses traits les signes indélébiles de sa vocation. Celui-ci, je vous assure, n'est ni poète ni littérateur. La querelle du classique et du romantique ne l'intéresse aucunement. Parlez-lui des douceurs de la rêverie et du sentiment mélancolique, des charmes de l'imagination et des beautés de l'idéal, soyez convaincu qu'il vous rira au nez. En définitive et à raisonner sérieusement, ce qui le distingue et le caractérise, c'est ceci : un système d'idées et de principes longtemps médité et appliqué ensuite avec une fermeté et une constance inébranlables ; une connaissance approfondie, une appréciation claire et nette des vrais besoins sociaux des nations

et des intérêts positifs des gouvernements ; une élocution lucide et vigoureuse, capable d'éclairer les questions les plus ardues, de descendre dans les détails les plus arides et de s'élever parfois vers les hauteurs de l'éloquence ; l'accomplissement austère de toutes les obligations d'une mission grande et généreuse, sans s'inquiéter des conséquences ; l'amour du bien public et de la vraie renommée, et non de cette popularité menteuse qui s'acquiert par la faiblesse, et qui sacrifie du côté du devoir ce qu'elle gagne en applaudissements : tel est, ce me semble, et dans ses traits les plus généraux, le caractère de l'homme vraiment politique, de celui qu'on peut appeler, dans toute la sincérité de l'expression, un homme d'Etat. Tel fut, à mon sens, l'illustre et à jamais regrettable Casimir Périer.

» Eh bien ! à côté de cet homme éminent, dans la même situation, c'est-à-dire, à la tête du gouvernement, placez tel de nos grands poètes modernes que vous voudrez. A l'instant, au lieu de cette main vigoureuse et de cet esprit ferme et positif qui faisaient si bien fonctionner toute la machine administrative, à l'instant tout est livré au doute : un vague d'idées, un système indéfini de principes et de direction règnent dans les hautes sphères gouvernementales ; les liens de l'administration générale se relâchent ; les factions grondent ; la société s'effraie, et le char de l'Etat semble se précipiter vers sa ruine. O hommes de poésie ! je vous le dis encore : composez des vers ; ne prétendez pas à nous gouverner »

M. Brun termine en montrant l'insuccès et la triste destinée de deux célèbres poètes qui, de nos jours, ont eu le tort d'ambitionner d'autres palmes que celles de l'art sublime où leur supériorité est évidente : MM. Lamartine et Victor Hugo.

« Ils ont prononcé à la tribune de magnifiques harangues ; ils ont donné à la parole humaine, si l'on peut s'exprimer de la sorte, un vêtement resplendissant et superbe ; mais si le talent oratoire est l'une des facultés nécessaires à l'homme politique, il n'en est pas la première et la plus essentielle. Il lui faut, par-dessus tout, la volonté ferme et l'action énergique, l'action avouée par la justice, conforme à la lettre et à l'esprit de la loi, dévouée à l'ordre universel ; libre du joug des factions et des coteries qui s'imposent à la faiblesse et trem-

blent devant un acte de courage et de vigueur. Périclès, dont j'ai déjà parlé, était l'homme le plus éloquent de la Grèce; mais il en fut aussi le plus habile administrateur. Cicéron a été le premier orateur de son temps et de tous les temps peut-être; mais, en étouffant la conjuration de Catilina et de ses complices, il prouva qu'il avait une âme égale à la grandeur et à la majesté de son éloquence.

» Que dirai-je en particulier de M. de Lamartine? Les amis des arts ont contemplé avec douleur cette haute et belle intelligence égarée sur cette arène dangereuse des expériences politiques où l'âme perd assurément son repos; si elle n'y sacrifie ce qu'il y a de plus pur et de plus distingué dans sa nature. La raison disait à ce noble esprit: « Retouchez vos anciens poèmes ou faites-en de nouveaux. Quoi qu'il en soit, chantez sur la lyre; continuez à nous charmer par vos accords, à nous instruire par votre sereine philosophie, à nous vivifier par le rayonnement du beau intellectuel et moral: c'est là votre mission ici-bas, mission pure et auguste, s'il en fut jamais. Pensez-vous que les sujets vont manquer à votre génie? Mais la France ne possède pas encore sa grande épopée nationale. Elle réclame vainement un Homère, un Virgile, un Tasse, un Milton. Seul, peut-être, vous pouvez, à cet égard, élever votre patrie au rang qu'elle n'a pas encore et qui lui est dû. »

» La raison a pu parler ainsi; mais l'ambition a tenu un autre langage, et le noble esprit, détourné de sa voie, est devenu tour-à-tour historien, auteur de confidences, romancier, journaliste, que sais-je? La politique l'a enlacé de ses mille réseaux, a fait vibrer à son oreille le bruit éclatant et chatouilleux des voix populaires, et ne l'a porté un instant sur le pavois que pour le laisser retomber, et lui montrer enfin le désappointement et la déception au bout de ses trompeuses perspectives.

» Eh bien! c'est M. de Lamartine que nous offrirons comme le plus mémorable exemple du danger d'allier la politique à la poésie. Vous pouvez apprécier en lui les résultats de cette union. Toutefois, Dieu nous garde de nous permettre la moindre parole amère contre ce cœur d'élite, ce prince des poètes contemporains qui a depuis bien longtemps toutes nos prédilections. Pour pardonner à ses erreurs, pour faire grâce à cette ambition déçue, lisons et relisons les pages si douces et si parfumées de ses *Méditations*. »

Après cette lecture, un membre demande à faire une observation. Il trouve que le nouvel écrit de M. Brun révèle, comme tous ses autres tributs de l'année, l'honnêteté des sentiments, l'étendue des connaissances littéraires et la pureté du goût; mais il se demande si son confrère n'a pas été un peu sévère à l'égard de l'auteur des *Martyrs*. Les discours politiques qu'a prononcés M. de Château-briand ne seront point oubliés, dit-il; ils sont non-seulement remarquables par l'éclat de la forme, mais par la justesse des aperçus. Qu'on se reporte à l'époque où ils ont été prononcés, l'on reconnaîtra que si les conseils de l'écrivain-ministre avaient été suivis, la branche aînée aurait pu être conservée.

Un autre membre ajoute quelques réflexions toutes littéraires aux citations de M. Brun à qui l'Académie, avant de clore ses travaux, vote des remerciements pour les nombreuses et intéressantes communications qu'il a bien voulu lui adresser dans l'année.